seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

RAPPORT D'ÉTUDE

Septembre 2023

LA PRECARITE ENERGETIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS

Mission Études et Pilotage de la Donnée

Service Solidarité Logement
Délégation à la Transition Ecologique

Table des matières

Table des matières 1
Principaux résultats 3
Introduction 5
Expression des besoins 5
Objectifs de l'étude 6
Chapitre 1 : Revue de littérature 9
1.1 Élements de définition 10
1.2 Ordres de grandeur de la précarité énergétique 11
1.3 Les parcours des ménages face à la précarité énergétique 13
1.4 Les conséquences de la précarité énergétique 14
1.5 Les politiques nationales de lutte contre la précarité énergétique 15
Chapitre 2 : Méthodologie 17
2.1 Le Fonds de Solidarité Energie et les autres fonds d'aide au logement 18
2.2 L'enquête par questionnaire 19
2.3 Les données des partenaires, notamment fournisseurs et distributeurs d'énergie 20
2.4 Les données de Géodip 21
2.5 Enerter précarité (energies demain) 21
Chapitre 3 : Mesurer et comparer la precarité energétique en Seine-Saint-Denis 23
3.1 Le taux de précarité énergétique 24
3.2 Les indices de la précarité énergétique 26
Chapitre 4 : Les facteurs de la précarité energetique, du profil socio-démographique aux caractéristiques du logement 33
4.1 Les publics les plus concernés 34
4.1.1 Les éléments socio-démographiques dans les données de modélisation 34
4.1.2 Les caractéristiques socio-démographiques mises en évidence à travers le questionnaire 40

4.1.3 Conclusion intermédiaire 46
4.2 Les facteurs de la precarité énergétique en lien avec le logement 47
4.2.1 Les caractéristiques des logements en Seine-Saint-Denis 47
4.2.2 Les facteurs de la précarité énergétique liés au logement 55
Chapitre 5 : Identifier et comprendre les zones de forte précarité énergétique sur le département 67
5.1 La précarité énergétique à travers le territoire selon le profil des individus 68
5.1.1 Répartition communale de la précarité énergétique 68
5.1.2 Les communes les plus pauvres concentrent la précarité énergétique 70
5.1.3 Etonnamment, les communes les plus âgées sont aussi les moins touchées par la précarité énergétique 72
5.2 Le poids des logements sur la precarité énergétique sur le territoire..... 74
5.2.1 Les logements sociaux, majoritairement dans l'ouest du département 75
5.2.2 L'impact des maisons sur la précarité énergétique dans le territoire 78
5.2.3 Le centre du département caractérisé par des logements plus anciens 81
5.2.4 Les ménages de 5 personnes et plus, plutôt dans le nord du département 83
5.2.5 Le gaz, énergie moins utilisée à Saint-Denis et à la Courneuve 84
Chapitre 6 : Pratiques des ménages pour réduire la consommation énergétique 87
6.1 Gestes de régulation au quotidien 88
6.2 Répartition des demandes d'aides FSE sur le département..... 89
Conclusion 94
Références bibliographiques 96
Annexe 1 97
Annexe 2 99
Les acteur.rice.s du projet d'étude 100

Principaux résultats

- **Un taux de précarité énergétique objective en Seine-Saint-Denis qui varie fortement selon la modélisation choisie et nécessite d'autres données**

Le taux de précarité énergétique objective correspond à la part des ménages dont l'effort énergétique est supérieur à 8% et dont le revenu est inférieur au 3e décile. Ce taux, tel que calculé par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), est de 8,8% en Seine-Saint-Denis, tout en étant inférieur à la moyenne nationale (14%). La modélisation proposée par Energies Demain indique un taux de précarité énergétique de 30% sur le territoire séquano-dionysien, supérieur au taux national (24%). La divergence entre ces deux mesures révèle que la précarité énergétique est un phénomène multifactoriel, au croisement de nombreuses données liées aux revenus, au logement et aux pratiques des individus. Pour accéder à une vue plus approfondie du phénomène, dans cette étude, nous avons choisi d'associer plusieurs données complémentaires à cette première mesure, comme celles liées à la précarité énergétique ressentie ou aux factures impayées à l'échelle départementale.

- **Des pratiques répandues de limitation de la consommation qui montrent l'ampleur de la précarité énergétique vécue par les ménages enquêtés**

Un questionnaire administré auprès de 1 558 usager·ère·s du Département montre la prégnance des symptômes de la précarité énergétique au sein des enquêté·e·s. Ainsi, parmi les répondant·e·s du service social départemental (344), 45% déclarent souffrir du froid dans leur logement souvent ou très souvent. La moitié d'entre eux (51,4%) baisse souvent ou très souvent le chauffage au-dessous de 19°, lorsqu'un tiers a recours à un chauffage d'appoint. En conséquence du poids important des factures énergétiques dans le budget de ces ménages, près des deux tiers (65,9%) de ces usager·ère·s du service social départemental ont récemment dû réduire des dépenses essentielles pour payer leurs factures d'énergie. Par ailleurs, le ressenti du froid dans le logement est plus important chez les parents d'élèves de collèges publics de Seine-Saint-Denis que sur l'ensemble de la population française (baromètre national du médiateur de l'énergie).

- **Une forte hausse récente des impayés d'énergie sur le département**

Malgré des pratiques répandues de limitation de la consommation d'énergie, une partie des ménages ne parvient pas à régler ses factures d'énergie. La hausse du nombre de factures impayées est perceptible sur la dernière année et demie : par exemple, TotalEnergies, qui compte 15% du marché en Seine-Saint-Denis, recense un doublement du nombre d'impayés entre janvier 2022 et avril 2023, avec une augmentation de 750 à 1 500 factures impayées sur cette période. Dans les communes où une intervention a eu lieu suite à un impayé, pour coupure ou limitation de puissance, le taux varie de 2 à 8% des logements de

la commune. Par exemple, en 2021, le taux de logements ayant eu au moins une intervention sur l'année est de 8,6% à Pierrefitte-sur-Seine et de 7,8% à Clichy-sous-Bois.

- **Des ménages précaires en Seine-Saint-Denis et des logements peu favorables par rapport au reste de la France**

La Seine-Saint-Denis se distingue du reste de la France par des conditions de vie plus précaires des ménages qui y résident, et par des logements moins favorables vis-à-vis de la consommation énergétique. En effet, les ménages avec des faibles revenus sont sur-représentés dans le département, avec une présence plus importante qu'en France métropolitaine des familles monoparentales et des ménages de 5 personnes ou plus. Ces caractéristiques socio-démographiques particulières, avec une précarité économique importante, contribuent à favoriser la précarité énergétique. Par ailleurs, le département se caractérise par une forte présence de logements en location, d'HLM et de logements insalubres, ce qui peut conduire, en raison des difficultés à agir des occupant·e·s sur leur logement (coût des rénovations, prise en charge collective des actions, etc.), à favoriser la précarité énergétique.

- **Une précarité énergétique forte et diversement diffusée sur le territoire séquano-dionysien en fonction des conditions de vie des ménages**

La Seine-Saint-Denis est le département d'Île-de-France le plus touché par la précarité énergétique, mais cette dernière n'est pas diffusée de manière égale sur le territoire. En effet, la moitié nord du département se distingue par un fort taux de précarité énergétique. La répartition de ce taux sur le territoire dépend fortement de la répartition de la pauvreté, ce qui indique un facteur socio-économique central dans les situations de précarité énergétique. Les communes où les classes supérieures sont les plus présentes, telles que Coubron, Neuilly-sur-Marne, Le Raincy ou encore Les Lilas sont plutôt épargnées, tandis que les communes les plus pauvres, à l'instar de Clichy-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine ou La Courneuve, sont très touchées.

- **Les propriétés des logements peuvent atténuer ou renforcer la précarité énergétique**

La répartition de la précarité énergétique sur le territoire dépend aussi des propriétés des logements, qui viennent atténuer ou renforcer la précarité énergétique des ménages. En effet, certaines caractéristiques peuvent protéger les ménages à faibles revenus de la précarité énergétique. Par exemple, lorsque les logements ont été construits récemment, où lorsqu'ils accueillent moins de 5 personnes, et que leur superficie n'est pas largement supérieure à la taille moyenne des logements présents sur le département. Enfin, l'habitat individuel est également plus concerné par la précarité énergétique.

Introduction

EXPRESSION DES BESOINS

Le Département de Seine-Saint-Denis a adopté ses orientations pour le renouvellement de la politique Départementale de lutte contre la précarité énergétique en septembre 2022, avec l'objectif de renforcer son intervention pour contribuer à juguler ce phénomène.

Parmi ces orientations, **la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)** a été décidée. Concrètement, tout professionnel accompagnant un ménage éprouvant des difficultés pour payer ses factures d'énergie, qui présente des pathologies en lien avec la précarité énergétique ou qui éprouve de l'inconfort thermique dans son logement pourra signaler cette situation par le biais d'une plateforme collaborative en ligne. Ces signalements déclencheront un accompagnement personnalisé, sous la forme de visites à domicile pour réaliser des diagnostics socio-techniques. Ces diagnostics doivent permettre de mobiliser les solutions adaptées, offertes par les acteurs publics, du financement des opérations de réhabilitation jusqu'à l'aide aux petits travaux ou l'installation d'équipements économes. Ce service se déploie en partenariat étroit avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALECs) et plusieurs partenaires associatifs.

Pour faciliter le déploiement de cette offre de service public baptisée ECOGIE, renforcer les coopérations qui permettront d'articuler les différents dispositifs proposés aux habitant·e·s de Seine-Saint-Denis, permettre le déploiement d'une offre de formations aux professionnel·le·s, **le Département organise la relance de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique**. Les collectivités locales, les ALECs, les bailleurs sociaux, la CAF, les entrepreneurs issus de la filière de la construction durable, les fournisseurs d'énergie, les associations partenaires du Département, les partenaires de la santé et les représentant·e·s de la société civile y sont convié·e·s pour renforcer les coopérations et les synergies.

La précarité énergétique est un phénomène multicausal, complexe et intense en Seine-Saint-Denis, dont les conséquences sociales et sanitaires sont désormais aussi perceptibles en hiver qu'en été lors des vagues de chaleur. **L'étude de la situation en matière de précarité énergétique en Seine-Saint-Denis**, dont les résultats sont présentés dans ce rapport, **constitue une base de diagnostic territorial, pour animer les discussions et les travaux de cette alliance**, pour mieux comprendre les causes et les manifestations de cette forme particulière de précarité afin d'aider les habitant·e·s à en sortir.

Cette étude vise à pallier une situation de faiblesse d'accès à l'information. En effet, bien qu'il existe un grand nombre de données susceptibles de nous aider à interpréter la précarité énergétique au sein du département, celles-ci tendent à être éparpillées parmi un grand nombre d'institutions, sans être toujours valorisées ni même exploitables en l'état, et sans

offrir de vue d'ensemble à aucun des acteurs. En l'état, il n'est pas possible d'avoir une vue d'ensemble des données utilisables pour comprendre la précarité énergétique, et la compréhension du sujet ne peut qu'être parcellaire et dépendante des données accessibles à chacun. Il est donc nécessaire de s'entendre d'abord sur un état des lieux partagé de la situation actuelle pour pouvoir définir les actions à mener.

Plusieurs conséquences directes découlent de cette situation. D'une part, il est probable que le taux de précarité énergétique soit sous-estimé au sein du territoire, comme plusieurs acteurs de la lutte contre la précarité énergétique nous l'ont suggéré. A ce titre, il est notable que les taux de précarité énergétique calculés au sein des différents organismes ne concordent pas entre eux. Il n'est dès lors pas possible de dresser un diagnostic commun entre les différents acteurs en présence, qui fasse consensus et permette de stabiliser une politique de lutte contre la précarité énergétique pleinement efficace.

Ces paramètres aboutissent donc à deux éléments de commande prioritaires. Premièrement, l'étude doit **donner des éléments de mesure afin de connaître l'ampleur de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis**, et de comparer cette mesure à d'autres effectuées nationalement. Deuxièmement, il s'agira **d'offrir une compréhension spatiale du phénomène, à même d'aider à identifier de communes, quartiers ou IRIS particulièrement touchés** où cibler l'action des membres de l'alliance.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Etant donné l'état des lieux qui vient d'être dressé concernant la connaissance des problèmes liés à la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis, dans un contexte où cette problématique s'étend désormais aux enjeux de confort d'été, la commande vise avant tout à **définir les indicateurs pertinents susceptibles de renseigner le phénomène de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis**. Il s'agit également de dresser un **diagnostic de ladite précarité énergétique sur ce territoire**. Ces deux objectifs ont été réalisés en partenariat avec les différents acteurs de l'énergie à l'échelle départementale.

Pour dresser cet état des lieux, nous avons mobilisé les acteurs travaillant sur cette problématique, afin de garantir un accès aux données nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Ce travail de recueil de l'information des différents partenaires a permis de mener une réflexion commune sur la méthodologie de calcul de la précarité énergétique, afin de comprendre les écarts existants à l'heure actuelle entre les différentes méthodes.

L'un des objectifs majeurs de cette étude a été d'**obtenir une vision chiffrée de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis**, ou à tout le moins de parvenir à un diagnostic partagé. Il importait de pouvoir comparer ces chiffres à ceux d'autres départements français et à l'échelle nationale. Pour ce faire, il a été nécessaire de comprendre la manière dont sont construites les différentes données déjà existantes, pour que la comparaison soit valable et que les différences observées soient interprétables.

Une focale particulière a été portée à la territorialisation du problème. Il est en effet central de pouvoir caractériser d'un point de vue géographique les noyaux de précarité énergétique, là où l'action publique devra être la plus importante pour pouvoir espérer lutter contre ce phénomène, afin, in fine, d'aider les professionnel·le·s à détecter les endroits où une action prioritaire est à mener. Il nous a également semblé important de comprendre les particularités du territoire séquano-dionysien au regard de la situation nationale, telle que déjà renseignée par différents acteurs du sujet.

En lien avec la question géographique, l'étude a identifié les éléments propres au logement les plus à même d'expliquer la précarité énergétique d'un logement : type de logement, type de chauffage, taille, statut d'occupation, etc. De la même manière, l'étude a permis d'approcher la précarité énergétique d'un point de vue socio-démographique, en apportant par exemple des éléments de réponse sur les ménages les plus touchés du point de vue du nombre de personnes dans le foyer, de la structure familiale, des revenus, de l'âge, etc.

Dans un premier temps, nous reviendrons à travers une revue de littérature sur les définitions de la précarité énergétique, leurs effets sur les ménages et les politiques mises en place pour la réduire (chapitre 1), avant de détailler les éléments méthodologiques qui ont été mobilisés pour cette étude (chapitre 2). Ensuite, nous décrirons la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis (chapitre 3), avant d'analyser les facteurs de cette précarité en nous intéressant d'abord aux critères socio-démographiques des individus, puis aux caractéristiques des logements (chapitre 4). Nous proposerons dans le chapitre 5 une analyse à l'échelle communale pour mieux comprendre les dynamiques à l'intérieur du département, avant de nous intéresser, dans le dernier chapitre, au rapport des ménages à l'aide destinée à lutter contre la précarité énergétique.

CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTERATURE

1.1 ÉLEMENTS DE DEFINITION

D'un point de vue juridique, la précarité énergétique est définie par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II. Selon celle-ci, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »[1]. Cette définition laisse donc de côté les difficultés des ménages liées à l'énergie qui ne concernent pas le logement, en particulier les transports automobiles. Par ailleurs, derrière le mot « énergie », c'est systématiquement la question du chauffage et du confort thermique, en été comme en hiver, qui est appréhendée par le cadre juridique, plus que la fourniture en électricité pour les autres appareils domestiques.

Pour les différents auteurs et acteurs travaillant sur la thématique de la précarité énergétique, l'enjeu ne réside pas tant dans la définition théorique de ce qu'est la précarité énergétique, mais dans l'opérationnalisation pratique de cette définition. D'un côté, il y a en effet consensus pour décrire la précarité énergétique comme la situation dans laquelle un ménage ne parvient pas à s'assurer un confort thermique suffisant pour des raisons financières ou liées à l'état dégradé du logement. D'un autre côté, il s'agit de **mesurer concrètement l'inconfort thermique, et donc de fixer des seuils, de mettre en relief des proportions. C'est au cours de cette étape que l'on voit apparaître des divergences entre les différents travaux**.

Selon la comparaison internationale établie par la sociologue Isolde Devalière[2], deux grandes méthodes s'opposent sur ce point :

- La première méthode est celle dite **« objective »** : un ménage est dit en situation de précarité énergétique dès lors qu'il doit consacrer plus d'une certaine part de ses revenus à se chauffer. C'est notamment la méthode retenue au Royaume-Uni, où tout ménage qui alloue plus de 10 % de ses revenus à ses dépenses de chauffage (= l'effort énergétique) est dit en situation de « fuel poverty ». Cette méthode ne permet pas de prendre en compte les situations de non-recours énergétique, c'est-à-dire les cas où les ménages se limitent dans leur consommation énergétique afin d'en réduire les coûts.
- La seconde méthode, utilisée notamment en Irlande, est dite **« subjective »**, car elle se base sur des éléments déclaratifs des ménages sur leur capacité à se chauffer ou à payer leurs factures d'énergie. Les données recensées dans cette revue de littérature à l'échelle française sont fondées sur ces deux

[1] https://www.onpe.org/lobservatoire_national_de_la_precarite_energetique
[2] https://www.onpe.org/definition_pe/definition_de_la_precarite_energetique

méthodes, bien que la méthode subjective, moins coûteuse à mettre en place, soit la plus répandue.

Il est par ailleurs utile de rappeler que le niveau de chaleur et l'état des équipements de chauffage font partie des critères pris en compte au moment de juger de la décence d'un logement d'un point de vue juridique, au même titre que la présence d'eau courante ou d'une cuisine. Ainsi, en 2013, le niveau de chauffage de 6,3 % des logements franciliens était considéré comme insuffisant[3].

1.2 ORDRES DE GRANDEUR DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Selon le dernier baromètre énergie-info du Médiateur national de l'énergie[4], paru en octobre 2022, 22 % des ménages français déclarent avoir souffert du froid l'hiver dernier, les locataires étant les plus touchés (29 %). **Ce taux est ainsi passé de 14 %, son minimum, en 2020, à 20 % en 2021 et 22 % en 2022**. De même, 59 % des ménages déclarent avoir souffert des excès de chaleur l'été dernier. Toujours selon ce baromètre, entre 2020 et 2022, la part des consommateurs déclarant restreindre le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées est passée de 53 % à 69 %, soit une hausse de 16 points, les personnes habitant en maison étant les plus touchées (72 %). D'une manière générale, les répondant·e·s les plus jeunes sont aussi ceux qui déclarent le plus être impactés par la précarité énergétique.

La hausse observée du ressenti au froid à partir de 2021 peut être mis en relation directe avec **la hausse des prix de l'énergie**. Pour l'électricité, cette hausse a été régulière sur les neuf dernières années, avec une hausse significative à compter de 2019, puisque le prix pour 100Kwh progresse de 17€ en juin 2019 à 19,2€ en juillet 2020. Le prix du fuel connaît une augmentation plus spectaculaire, passant de 10,2€/100 Kwh en décembre 2021 à 17€/100 Kwh en juin 2022.

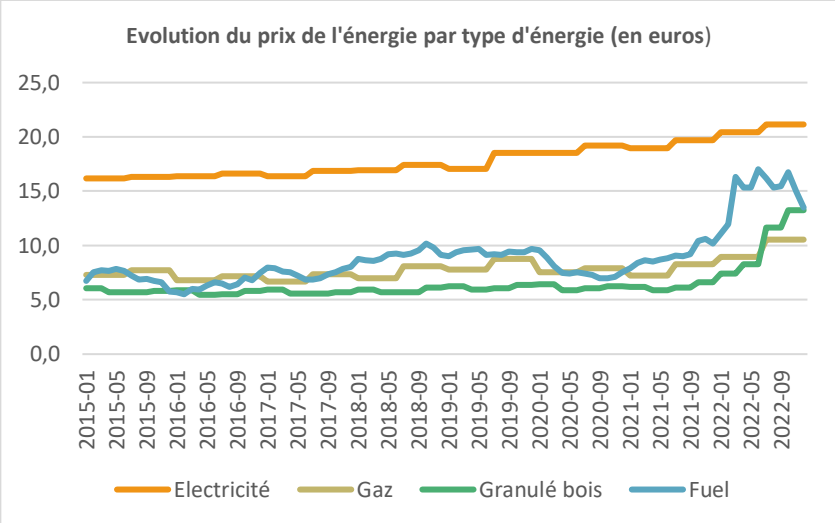

Source : Conjoncture mensuelle de l'énergie, Ministère de la transition énergétique.

3 Fondation Abbé Pierre, « Les mauvaises conditions d'habitat en Île-de-France », novembre 2016.
4 Médiateur National de l'Energie, « Baromètre énergie-info 2016 ».

Légende : Tous les prix sont les prix pour les ménages, correspondant au prix unitaire pour 100 kWh.

Le prix du gaz pour les ménages a, pour sa part, augmenté de 37,6 % entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022[5], et a encore augmenté de 60% jusqu'en décembre 2022.

Les personnes déclarant avoir souffert du froid dans le baromètre énergie-info expliquent cette situation en premier lieu par une limitation du chauffage pour des raisons financières (réponse citée par 37 % d'entre eux). Selon l'étude « Précarité énergétique d'été, une nouvelle forme de mal-logement » de la Fondation Abbé Pierre, parue en juin 2023, **59% des Françaises et des Français déclarent avoir souffert du chaud dans leur logement pendant au moins 24 heures, en augmentation de 8 points par rapport à 2020**. En particulier, 19% d'entre eux évoqueraient une mauvaise isolation de leur logement et 9% une mauvaise ventilation[6].

Le Ministère de la Transition Ecologique publie chaque année un indicateur de précarité énergétique[7], disponible actuellement jusque pour l'année 2020. Cet indicateur estime la part de ménages dont l'effort énergétique est supérieur à 8 % et dont le revenu est inférieur au troisième décile, en corrigeant les résultats annuels selon un « effet météo ». Cet indicateur tend à baisser entre 2012 (13,9 %) et 2020 (11,7 %), ce qui s'explique notamment par la baisse des prix de l'énergie sur la période. Cependant, les données concernant les années 2021 et 2022 n'ayant pas encore été publiées (les données 2020 viennent tout juste de l'être), il n'est pas possible de connaître l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur cet indicateur.

Un troisième indicateur est décrit par l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) : l'indicateur Bas Revenus-Dépenses Elevées (BRDE), qui mesure la part du revenu consacré aux dépenses énergétiques, et vise à cibler les ménages les plus pauvres et dépensant le plus pour leur chauffage. Cependant, par manque de données disponibles, cet indicateur n'a pas été calculé par l'ONPE depuis plusieurs années. En 2013, l'indicateur BRDEm² (calculé à partir des dépenses d'énergie par mètre carré) concernait 10,2 % des ménages, tandis que l'indicateur BRDE_UC (calculé à partir des dépenses d'énergie par unité de consommation) en touchait 7,4 %[8].

[5] « La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire » », Insee Analyses n° 75, septembre 2022.
[6] Fondation Abbé Pierre, « Précarité énergétique d'été. Une nouvelle forme de mal-logement », juin 2023.
[7] Ministère de la Transition Ecologique, « La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué », Théma Essentiel, janvier 2022.
[8] DRIANT Jean-Claude, « Analyses rétrospectives de la précarité énergétique à partir de l'exploitation des Enquêtes Nationales Logement de 2006 et de 2013 », Lab'Urba – Ecole d'urbanisme de Paris, juin 2023.

1.3 LES PARCOURS DES MENAGES FACE A LA PRECARITE ENERGETIQUE

Les sociologues Christophe Beslay et Romain Gournet[9] insistent sur la notion d'équilibre pour décrire la situation des ménages, en particulier les plus pauvres, face au risque de précarité énergétique. Selon eux, cette situation peut être décrite comme un équilibre complexe et instable, qui dépend à la fois des caractéristiques des ménages, de leur logement, de l'approvisionnement en énergie, des modes d'habiter et des relations sociales. Or, cet équilibre peut être fragilisé, voire rompu pour diverses raisons (diminution des revenus, détérioration de l'état du logement, hausse des prix de l'énergie, etc.), ce qui correspond à l'entrée dans la précarité énergétique. Les auteurs distinguent alors plusieurs trajectoires d'entrée dans cette précarité :

- **Les trajectoires linéaires d'équilibre fragile** correspondent à une lente dégradation de la situation des ménages face à la question du chauffage, qui se traduit davantage par un manque de confort thermique que par des situations d'impayé ou de coupure de chauffage ;
- **La bascule dans la précarité énergétique lors de l'entrée dans un nouveau logement** correspond à la majorité des cas observés par les enquêteurs, et coïncide à la fois avec des revenus trop faibles pour obtenir un meilleur logement, mais aussi à des désillusions vis-à-vis des espoirs portés dans le nouveau logement (isolation plus mauvaise que prévue, factures qui s'envolent, etc.) ;
- **Les « accidents de la vie »**, enfin, constituent le dernier mode d'entrée dans la précarité énergétique, que l'accident en question concerne les occupants du logement (chômage, maladie, retraite) ou le logement en lui-même (incendie, etc.).

De la même manière, la sociologue Isolde Devalière[10] a insisté sur la plus forte sensibilité au froid des « personnes captives » de leur logement, c'est-à-dire les personnes (le plus souvent retraitées) que l'isolement et la perte d'autonomie rendent plus dépendants du confort thermique dans leur logement. Devalière a par ailleurs elle aussi mis en exergue l'importance des ruptures (notamment familiales) dans la trajectoire des ménages pour expliquer l'entrée dans la précarité énergétique, ce qui permet d'expliquer la vulnérabilité particulièrement forte des familles monoparentales.

Les travaux de Devalière, comme ceux de Beslay et Gournet, se recoupent par ailleurs quant à leur analyse des **stratégies mises en œuvre par les ménages qui font face à la précarité énergétique**. Beslay et Gournet en nomment sept : 1) Supporter l'inconfort, 2) Réduire les factures d'énergie, 3) Accroître le revenu disponible, 4) Négocier avec le bailleur,

[9] BESLAY Christophe, GOURNET Romain, « Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique. Enquête auprès de 30 ménages », ONPE, 2018.
[10] DEVALIERE Isolde, « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », Informations sociales, 2009/5 (n° 155), pp. 90-98.

5) Arbitrer entre le paiement des factures d'énergie et le loyer, 6) Solliciter des aides, 7) Déménager.

1.4 LES CONSEQUENCES DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

En 2014, l'Observatoire régional de santé (ORS) d'Ile-de-France a rappelé les nombreux impacts de la précarité énergétique sur la santé[11]. La conséquence la plus évidente de la précarité énergétique est le fait d'avoir froid dans son logement, ce qui est **source de pathologies et participe à la surmortalité hivernale**. Ainsi, au Royaume-Uni, l'excès de décès en hiver est trois fois plus élevé dans le quart des logements les plus froids que dans le quart des logements les plus chauds. **Les enfants comme les adultes en situation de précarité énergétique sont plus soumis aux maladies hivernales** (rhumes, angines …) comme aux **problèmes de santé chronique** (difficultés respiratoires ou ostéo-articulaires) et leurs symptômes sont beaucoup plus forts (asthme, sifflements respiratoires, irritations oculaires). Or, dès que la température au sein du logement passe en dessous du seuil de 16 °C, le corps entre en situation de stress thermique, ce qui signifie qu'il doit dépenser davantage d'énergie pour maintenir la température corporelle. Plus la température est basse, plus cet effort est important. La précarité énergétique d'été est aussi un enjeu de santé publique. La canicule de 2003 a, par exemple, connu **15 000 décès supplémentaires qui seraient imputables à la chaleur**, notamment pour les personnes de plus de 75 ans. Plus récemment, l'été 2022 a aussi connu un excès de mortalité (+16,7% par rapport aux cinq années précédentes)[12].

Par ailleurs, les personnes en situation de précarité énergétique sont soumises à des **effets indirects sur la santé**. En effet, avoir froid dans son logement peut pousser à adopter des comportements à risque, tels que l'utilisation de chauffages d'appoint, sources d'intoxication au monoxyde de carbone, ou le fait de ne chauffer qu'une seule pièce où la famille passe la majeure partie de son temps, augmentant la promiscuité et donc le risque de propagation des germes pathogènes. Le froid augmente aussi le risque d'accidents domestiques en affectant négativement la dextérité, et accroit ainsi le risque de chute pour les personnes âgées. En outre, la précarité énergétique, en pesant sur le budget des ménages, peut mener à des arbitrages budgétaires en défaveur de la santé ou de l'alimentation. Enfin, l'inconfort thermique, la promiscuité et le stress provoqués par la précarité énergétique agissent en défaveur de la santé mentale des personnes qui en souffrent.

Par ailleurs, **la précarité énergétique a également des coûts sociaux**, que la sociologue Juliette Baronnet a mis en lumière en 2012[13]. En effet, l'insalubrité des logements

[11] HOST Sabine, GRANGE Dorothée, METTETAL Lucile, DUBOIS Ute, « Précarité énergétique et santé : état des connaissances et situation en Île-de-France », Observatoire régional de santé Île-de-France, 2014.
[12] Fondation Abbé Pierre, « Précarité énergétique d'été, Une nouvelle forme de mal-logement », juin 2023.
[13] BARONNET Juliette, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », dans Recherche sociale, 2012/4 (n° 204), pp. 7-85.

du point de vue du chauffage est non seulement une conséquence de la pauvreté des ménages, mais elle en est également un accélérateur, à travers les coûts de chauffage nécessaires plus forts que dans un autre logement. D'une manière générale, le mal-logement a également des conséquences sur la réussite scolaire ou l'insertion professionnelle, en étant source de stress, d'usure et de fatigue.

1.5 LES POLITIQUES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Depuis le Grenelle de l'Environnement en 2010, deux logiques complémentaires sont observables parmi les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique au niveau national[14]. D'une part, certains dispositifs constituent des aides financières à l'énergie, comme par exemple le chèque énergie distribué à 5,5 millions de ménages modestes en 2020. D'autres dispositifs sont en revanche des aides à la rénovation, visant à réduire à terme la facture énergétique des ménages. Il est par ailleurs possible de différencier les dispositifs axés sur les ménages à bas revenus, pour lesquels la lutte contre la précarité énergétique relève avant tout d'une lutte contre une inégalité énergétique, des dispositifs ouverts à l'ensemble des ménages, qui visent avant tout à accélérer la transition écologique à l'échelle nationale.

- **Le chèque énergie**

Mis en place au niveau national à partir de 2018, suite à une expérimentation dans quatre départements en 2016 et 2017, le chèque énergie remplace deux dispositifs créées en 2005 (Tarif de Première Nécessité pour l'Electricité et Tarif Spécial de Solidarité pour le Gaz) dans un but de simplification, mais aussi d'équité (les ménages qui ne se chauffent pas au gaz et à l'électricité y ont désormais droit), et d'élargissement des objectifs (il est désormais possible d'utiliser ce chèque pour des travaux de rénovation énergétique). En 2019, suite au mouvement des « Gilets Jaunes », le public-cible a été élargi aux deux premiers déciles des ménages les plus modestes. En dépit de ces assouplissements, le taux de non recours du chèque énergie demeure élevé en Seine-Saint-Denis, avec un taux d'utilisation de seulement 70%.

- **« Ma prime rénov' »**

Cette aide, mise en place en 2020 et gérée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), vient remplacer plusieurs dispositifs existants : le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides « Habiter mieux » et « Habiter mieux Sérénité ». Il s'agit d'une aide

[14] Observatoire National de la Précarité Energétique, « 2010-2020 : 10 ans après le Grenelle de l'environnement, analyse rétrospective et prospective de l'efficacité et de l'efficience des instruments de lutte contre la précarité énergétique en France. Analyse des facteurs d'évolution de la précarité énergétique et de six dispositifs. Phase 2/2 », novembre 2021.

accessible à tous les ménages propriétaires, ainsi qu'aux copropriétés, pour tout logement construit il y a plus de 15 ans. Les logements construits il y a plus de de deux ans peuvent aussi en bénéficier pour remplacer leurs équipements au fuel. Le montant total alloué dépend à la fois des revenus du ménage propriétaire et du gain écologique permis par les travaux.

- **« Ma prime rénov' Sérénité »**

Il s'agit d'une version renforcée de « Ma prime rénov' » qui cherche à favoriser les rénovations énergétiques les plus conséquentes, pour des gains énergétiques d'au moins 35 %, à destination des ménages modestes ou très modestes.

- **Certificats d'Economie d'Energie**

Il s'agit d'un dispositif créé en 2006 obligeant les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à réaliser des économies d'énergie, pour les pousser à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En cas de non-respect, les obligés doivent payer une pénalité proportionnelle à l'énergie dépensée en trop. Pour atteindre ses objectifs, chaque entreprise est libre de proposer ses propres dispositifs, notamment d'aides aux travaux chez les particuliers.

CHAPITRE 2 :
METHODOLOGIE

La commande ainsi formulée, la méthodologie mise en œuvre doit permettre de dessiner un paysage de la précarité énergétique au sein du département de Seine-Saint-Denis. Il importe de comprendre quelles données et autres éléments d'information peuvent être mobilisés dans le but de comprendre les différentes situations locales relatives à la précarité énergétique.

De ce point de vue, les premières données mobilisables sont celles propres au Département, qu'elles soient inhérentes aux politiques publiques déjà en place ou résultent de méthodes spécifiquement déployées dans le cadre de cette enquête. Dans un deuxième temps, des données issues des différents partenaires, notamment privés, sont également riches en informations. Notre travail s'est ainsi concentré sur les questions d'énergie, et nous n'avons pas eu le temps de réaliser des démarches approfondies sur des sujets connexes comme l'insalubrité des logements.

2.1 LE FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE ET LES AUTRES FONDS D'AIDE AU LOGEMENT

Le Département de Seine-Saint-Denis est en charge de différentes aides auxquelles les ménages en situation de précarité énergétique peuvent avoir recours, à savoir le Fonds de Solidarité Energie (FSE), le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide Généraliste (FAG), déployés par la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (DPAS). Le premier fonds, en particulier, a pour objectif de venir en aide des ménages qui connaissent des difficultés à payer leurs factures énergétiques. En conséquence, le Département a logiquement connaissance d'un certain nombre d'informations concernant cette aide, à la fois sur les montants versés et sur le nombre de bénéficiaires par commune. Il est dès lors possible de calculer un taux de recours au FSE sur l'ensemble de la population d'une commune ; ceci donne une première information sur la fréquence d'utilisation du dispositif par les ménages.

Cependant, certaines limites se posent d'un point de vue méthodologique. En particulier, il est délicat de prétendre approcher l'ampleur d'un problème public par le recours des citoyen·ne·s au dispositif mis en place pour le résoudre. Il est par exemple tout à fait possible qu'une commune fortement touchée par la précarité énergétique présente un faible taux de recours au FSE, puisqu'il existe de multiples facteurs susceptibles d'influencer ce taux (connaissance de l'aide, éloignement des publics des services sociaux, conditions d'attribution, etc.). Il reste néanmoins important d'analyser **les données disponibles sur le recours aux différents fonds d'aide sur le logement, en ce qu'elles informent sur l'efficacité opérationnelle de ces dispositifs de politique publique**.

2.2 L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE

Une seconde approche, toujours en interne du Département, s'est traduite par la mise en place d'un questionnaire d'enquête sur la précarité énergétique auprès de plusieurs publics. Puisqu'il n'existe pas de base de données générale des habitant·e·s de Seine-Saint-Denis disponible pour ce travail, il a été décidé de se baser sur plusieurs publics facilement accessibles. Ceux-ci sont au nombre de quatre :

- Les **parents des collégien·ne·s scolarisé·e·s dans un établissement public**, qu'il était possible de contacter via l'Espace Numérique de Travail (ENT), constituaient le public le plus susceptible de représenter l'ensemble de la population, en particulier en termes de catégories socio-professionnelles même si, pour des raisons évidentes, il n'est pas possible de les considérer comme représentatifs en termes d'âge ou de structure familiale.
- **Les usager·ère·s du service social du Département**, dont il a été considéré qu'il y avait un intérêt particulier à les faire participer, afin d'éclairer des situations qui semblent a priori plus fragiles socialement. Ainsi, le questionnaire a été diffusé dans les services sociaux du Département, où ils étaient remplis durant les entretiens individuels entre usager·ère·s et travailleur·se·s sociaux·les.
- De même, deux autres publics ont été contactés pour un entretien téléphonique par les appelantes du Secteur « Aller Vers »[15] : les **bénéficiaires du forfait Améthyste** (tarifs réduits dans les transports en commun pour les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap, sous condition de revenus) et les **bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée à l'Autonomie** (prise en charge de frais liés à la dépendance des personnes âgées). Ces deux derniers publics doivent donc permettre d'approcher les effets de la précarité énergétique pour des personnes âgées qui sont a priori plus susceptibles de passer plus de temps dans leur logement, et donc de souffrir d'une température inadaptée.

Le questionnaire portait à la fois sur des éléments matériels en rapport avec la précarité énergétique (types de logement et de chauffage, revenus, équipement, etc.) et sur des éléments davantage tournés vers le ressenti des répondant·e·s vis-à-vis de leur situation (satisfaction, difficultés ressenties, etc.). Si ces éléments permettent de donner un éclairage supplémentaire sur la précarité énergétique, en allant directement chercher l'information auprès des habitant·e·s, il convient de noter qu'il ne s'agit ici que d'éléments déclaratifs, qui peuvent dès lors être influencés par les représentations des répondant·e·s et par la focale mise par le questionnaire lui-même sur la question du chauffage.

[15] Le dispositif « Aller vers » est une plateforme d'appels téléphoniques interne au Département. Les « appelantes », au sein de cette plateforme, réalisent successivement plusieurs campagnes d'appels auprès de différent·e·s usager·ère·s, à la demande des Directions. Ces campagnes ont, en général, des visées d'information, de prévention ou d'évaluation des politiques publiques.

Dès lors, les résultats du questionnaire doivent avant tout être compris comme une succession d'indices ou de symptômes, à même de renseigner la situation générale en Seine-Saint-Denis sur la précarité énergétique, plutôt que comme une photographie stable et précise de cette problématique sur le territoire.

2.3 LES DONNEES DES PARTENAIRES, NOTAMMENT FOURNISSEURS ET DISTRIBUTEURS D'ENERGIE

Des réponses aux faiblesses qui viennent d'être énoncées peuvent être trouvées en mobilisant des données fournies par différents partenaires privés du Département. Ces données partenariales sont des données commerciales issues des fournisseurs et distributeurs d'énergie, dont deux en particulier : Enedis et TotalEnergies. Dans une moindre mesure, quelques données d'EDF ont pu être mobilisées et, malheureusement, aucune donnée d'Engie. Ces deux fournisseurs d'énergie ont très peu répondu à nos multiples sollicitations, malgré un intérêt certain d'EDF qui laissait présager une collaboration fructueuse.

Les données obtenues auprès du distributeur d'énergie Enedis sont particulièrement larges :

- **le nombre de points de livraisons résidentiels**, c'est-à-dire de logements, par commune ;
- **la consommation moyenne par logement** ;
- **les interventions pour coupure ou réduction d'électricité suite à un impayé** par commune et par IRIS ;
- **la thermo-sensibilité** par commune[16].

Les données obtenues auprès du fournisseur TotalEnergies comprennent des éléments sur les impayés et sur la consommation des ménages. Les données sur les impayés sont reçues par le Département de la part de tous les fournisseurs d'énergie ayant conventionné avec lui. Ces données, encadrées par la loi, concernent les personnes en situation d'impayé, afin de leur proposer une aide financière à même de les soutenir face à leurs difficultés. **Seules les données reçues de la part de TotalEnergies sont aujourd'hui suffisamment exploitables** pour permettre des traitements statistiques. En particulier, les données sur les clients en situation d'impayé, croisées aux données du FSE, permettent de calculer une estimation du taux de recours au FSE de la part des clients en difficulté pour payer leurs factures d'énergie.

Cette méthode présente cependant des limites dans ses résultats. D'une part, comme on l'a dit, seules les données sur les impayés auprès de TotalEnergies sont à l'heure actuelle utilisables dans ce but. D'autre part, alors que le FSE ne couvre que les ménages en situation

[16] La thermo-sensibilité correspond à la variation de consommation engendrée par la variation de température : il s'agit d'un pourcentage de consommation électrique qui est sensible à cette variation, le reste de la consommation dans la commune n'étant pas variable selon la température enregistrée.

d'impayé, il ne peut être un vecteur unique de lecture de la précarité énergétique : seuls les ménages en compteurs individuels, à l'exclusion des compteurs collectifs du parc social, peuvent prétendre au FSE. Enfin le FSE ne couvre par la totalité de la dette puisque l'aide financière est plafonnée. L'indicateur ainsi créé est donc loin d'être pleinement représentatif de la réalité.

Des données sur les ménages en surendettement ont été obtenues auprès de la Banque de France. Ces données comportent entre autres des éléments sur la répartition des dettes, et donc sur le poids des charges courantes dans l'endettement total.

2.4 LES DONNEES DE GEODIP

Enfin, des données ont pu être obtenues en open-data, issues de l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE). Ces données présentent en particulier une estimation du taux de précarité énergétique par commune, ainsi que des chiffres sur les ménages bénéficiaires ou éligibles aux aides de l'ANAH, grâce à l'outil de visualisation Géodip. Il convient toutefois de préciser que certaines des données présentes dans Géodip interrogent. En particulier, la modélisation effectuée par l'ONPE se base, pour ce qui est des revenus des ménages, sur l'Enquête Nationale Logement 2013 de l'INSEE (qui concerne 30 000 ménages), et non sur l'enquête Filosofi (conçue à partir de l'ensemble des données fiscales). Or, certains résultats ainsi obtenus, comme le taux de pauvreté, peuvent varier fortement suivant qu'on utilise l'une ou l'autre.

2.5 ENERTER PRECARITE (ENERGIES DEMAIN)

Les données obtenues auprès d'Energies Demain consistent en une modélisation de la précarité énergétique. De manière plus précise, ces données combinent une modélisation de la consommation énergétique des ménages et une modélisation des revenus, afin de définir un taux de précarité énergétique.

La base de données Enerter Précarité s'appuie sur plusieurs sources :

- Les données 2017 du Recensement Général de la Population de l'INSEE qui fournissent des informations sur les logements et les ménages qui les occupent ;
- Les données Filosofi 2018 sur les revenus ;
- La conjoncture mensuelle de l'énergie (2021) pour les prix de l'énergie.

Une première limite de cette base de données est de prendre partiellement en compte les logements construits entre 2015 et 2019 (les données du Référencement Général de la Population reposent sur un recueil des données entre 2015 et 2019) et de ne disposer d'**aucune information sur les logements construits depuis 2020**. Cette limite est d'autant plus significative que la Seine-Saint-Denis est le département avec la plus grande

concentration de logements mis en chantier au niveau de l'Ile-de-France entre 2019 et 2021, selon le baromètre social et économique de la Seine-Saint-Denis[17]. En mars 2023, 14 900 logements ont été autorisés en Seine-Saint-Denis sur les seuls douze derniers mois, alors que ce nombre est de 70 100 pour l'Ile-de France[18]. Le dynamisme que l'on observe notamment dans les villes proches de Paris nous contraint ainsi à prendre quelques précautions dans l'analyse, d'autant plus que de nouvelles constructions conduisent aussi à la destruction d'anciens bâtis. De plus, l'entrée en vigueur de la Réglementation thermique de 2012 (RT 2012) pour tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013 laisse à penser que ces nouveaux logements sont moins susceptibles de générer des situations de précarité énergétique du fait d'une meilleure isolation du bâti.

Une seconde limite concernant cette base réside dans le mode de production de certaines données. En effet, **les revenus des ménages et la consommation énergétique des logements sont des données produites par une modélisation et ne relèvent donc pas de données réelles objectives**. Cette modélisation s'appuie en revanche sur les données objectives du Recensement général de la population et sur d'autres bases de données concernant les prix des énergies, les revenus en fonction du travail des individus, les caractéristiques des logements. Toutefois, le taux de pauvreté de la population de Seine-Saint-Denis est surestimé (45 % de la population sur la base de données Enerter Précarité alors qu'il est de 27,6 % en 2020 selon l'INSEE). On observe aussi une relative sous-estimation de la pauvreté des ménages touchant le RSA, avec 23,5 % des ménages touchant le RSA qui se situent au-dessus du 5ème décile des revenus.

Le taux d'effort énergétique, qui caractérise la précarité énergétique, est calculé à partir de ces données modélisées, ce qui nous contraint à prendre des précautions avec ces chiffres. En effet, ce taux ne peut être considéré comme une réalité, et ne peut donc pas être utilisé comme une valeur absolue pour décrire une population. En revanche, le problème des données semble restreint à une sur-représentation de la pauvreté, mais ne bouleverse pas les équilibres au sein de la population. C'est pourquoi nous n'utiliserons pas les taux bruts pour les variables modélisées, et nous privilégierons les écarts à la moyenne afin de comparer les populations entre elles et montrer ainsi les caractéristiques socio-économiques, territoriales et celles liées au logement.

[17] Observatoire Départemental des Données Sociales (1er quadrimestre 2022).
[18] La construction mensuelle de logements neufs (Sitadel), estimation à fin mai 2023.

CHAPITRE 3 : MESURER ET COMPARER LA PRECARITE ENERGETIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS

Selon les sources, l'ampleur de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis peut varier de manière assez importante. Il s'agit dans cette partie de faire la synthèse de ces différentes mesures, pour tenter d'en dégager des éléments communs et des points de divergence en termes de calcul et de modélisation[19].

3.1 LE TAUX DE PRECARITE ENERGETIQUE

Dans cette étude, nous retenons la définition de l'indicateur de précarité énergétique utilisée par le Ministère de la Transition Ecologique, à savoir « **la part de ménages dont l'effort énergétique est supérieur à 8 % et dont le revenu est inférieur au troisième décile** »[20]. D'après l'ONPE, 8,8 % des ménages du département sont en situation de précarité énergétique. Il s'agit de la mesure la plus basse parmi les différentes recensées, et doit donc être considérée comme une estimation basse. Ce chiffre est proche de la moyenne francilienne, à 8,2 %, mais inférieur à la moyenne nationale, à 14,0 %. D'une manière générale, à l'échelle nationale, le taux de précarité énergétique tel qu'estimé par l'ONPE tend à être plus fort dans les départements les plus ruraux, avec par exemple des maximums dans la Creuse (25,1 %) et la Nièvre (25,0 %). A l'inverse, le taux de précarité estimé est plus faible dans les départements les plus urbains. Trois départements seulement présentent ainsi un taux de précarité énergétique plus faible que la Seine-Saint-Denis, tous situés en Ile-de-France : Paris (6,5 %), les Hauts-de-Seine (6,8 %) et les Yvelines (8,1 %).

Territoire	Taux de précarité énergétique
France	14,0 %
Ile-de-France	8,2 %
Seine-Saint-Denis	8,8 %
Plaine Commune	8,4 %
Est Ensemble	8,4 %
Paris Terres d'Envol	10,0 %
Grand Paris Grand Est	8,6 %

Source : Observatoire National de la Précarité Energétique.

D'après la base de données Energies Demain, 30,0 % des ménages seraient en situation de précarité énergétique en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'**une estimation nettement plus**

19

20 Ministère de la Transition Ecologique, « La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué », Théma Essentiel, janvier 2022.

forte que celle de l'ONPE, qui vient d'être présentée. Il convient cependant d'être précautionneux avec ce chiffre, qui donne plutôt une tendance générale qu'une réalité précise puisqu'il a été obtenu par modélisation grâce à diverses sources de données. L'intérêt de ce chiffre réside avant tout dans les comparaisons qu'il permet, et qui seront détaillées plus loin dans ce rapport. On peut toutefois déjà souligner qu'il s'agit d'un chiffre supérieur à la moyenne nationale, telle qu'estimée par Energies Demain, selon laquelle 24 % des ménages français sont en situation de précarité énergétique. **Le constat d'Energies Demain est donc inverse sur ce point avec celui de l'ONPE**.

Sans rentrer dans les détails des différentes modélisations, les taux d'effort énergétique estimés par Energies Demain et l'ONPE divergent fortement en raison de méthodes assez différentes. Il existe néanmoins des points communs entre les deux modèles : les deux partent du constat qu'il n'existe pas de base de données exhaustives contenant des informations précises sur les consommations énergétiques des ménages d'une part, et les revenus des ménages d'autre part. Dans les deux cas, les modèles partent des données du Recensement général de la population, qui contient beaucoup d'informations de manière exhaustive et qui permettent de simuler les consommations et les revenus. Les deux modèles cherchent alors à estimer ces deux aspects à l'aide d'informations disponibles dans d'autres sources de données (les données de consommation énergétique brute des fournisseurs d'énergie par exemple, disponibles à une maille IRIS). Quelques différences de modélisation peuvent expliquer les divergences de résultats sur l'indicateur du taux d'effort énergétique :

- Côté ONPE, le modèle pondère les consommations énergétiques par grande catégorie de logement (logement social ou privé, type d'énergie utilisée, nombre de personnes dans le ménage), avant de recaler ces consommations sur ce qui est observé à la maille IRIS, alors que côté Energies Demain le modèle consiste à essayer de répliquer la méthode 3CL-DPE qui donne les étiquettes de DPE (diagnostic de performance énergétique) à partir d'hypothèses plus précises (type d'architecture, type d'isolation, etc.).
- Sur les revenus, les modèles diffèrent également : l'ONPE se base sur l'enquête nationale logement de 2013 pour estimer l'impact d'un certain nombre de variables (principalement le nombre de personnes employées dans le logement, la détention d'un diplôme du supérieur, le statut de propriétaire et le statut matrimonial) sur le revenu, puis ils réinjectent ces informations dans les données du recensement. Le modèle d'Energies demain estime les revenus de manière disjointe (estimation des salaires, des aides perçues, des revenus hors salaires), à partir de sources différentes (notamment la base « Tous salariés 2020 » de l'Insee, qui prend en compte le type de contrat et le secteur d'activité).

La divergence des sources, des méthodes et des résultats invite donc à la plus grande prudence sur l'interprétation brute de ces résultats (la situation idéale aurait été qu'à partir de sources et de méthodes différentes, les résultats convergent).

3.2 LES INDICES DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

En parallèle du calcul du taux de précarité énergétique tel que réalisé par l'ONPE ou par Energies Demain, une autre méthode, moins précise, mais ne nécessitant pas de modélisation, peut être mise en place grâce aux données recueillies à partir d'un questionnaire. Ce dernier offre en effet un panel plus large d'indicateurs qui peuvent être interprétés comme des indices de la précarité énergétique. Parmi ces principaux indices, nous retiendrons ici le fait (1) d'avoir un taux d'effort énergétique supérieur à 8 % ; (2) de déclarer souffrir du froid chez soi, au moins « parfois » ; (3) de déclarer baisser le chauffage chez soi en dessous de 19° C, au moins « parfois » ; enfin (4) de déclarer devoir réduire ses dépenses essentielles pour payer ses factures d'énergie.

- **Avoir un taux d'effort énergétique supérieur à 8 %**

Le premier des critères que l'on vient de décrire concerne le taux d'effort énergétique. Ainsi, 42,3 % des parents d'élèves présentent un taux d'effort énergétique supérieur à 8 %. A l'inverse, seuls 31,4 % de ceux-ci dépensent moins de 5 % de leur revenu disponible pour payer leurs factures d'énergie. Il convient ici de rappeler que ces données sont entièrement déclaratives, et impliquent donc un risque de mauvaise estimation de la part des répondant·e·s (qui n'ont évidemment pas toujours en tête l'intégralité des montants de leurs factures au moment de répondre). Ces chiffres n'en sont pas moins particulièrement élevés, notamment rapportés aux données du Ministère de la Transition Ecologique, selon lequel 11,9 % des ménages ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer leurs factures énergétiques en 2021[21].

- **Déclarer souffrir du froid chez soi, au moins « parfois »**

Ce premier constat est corroboré par l'ampleur des ménages déclarant souffrir du froid dans leur logement : 80 % des parents d'élèves déclarent souffrir du froid chez eux de manière au moins occasionnelle, dont 9,7 % qui disent en souffrir « très souvent ». Ce dernier chiffre évoque le taux de précarité énergétique en Seine-Saint-Denis, à 8,8 %, et on peut faire l'hypothèse qu'il s'agisse globalement des mêmes ménages. Il est toutefois important de rappeler ici que tous les ménages souffrant du froid ne sont pas intégrés dans le calcul du taux de précarité énergétique. En effet, un ménage décidant de réduire la température dans son logement (voire de ne pas se chauffer du tout) pour des raisons économiques souffre évidemment de cette situation. Pourtant, cette dernière ne sera pas incluse dans le taux de précarité énergétique si ces privations ont pour effet de réduire effectivement ses factures énergétiques. Le chiffre de 80 % est immensément plus élevé que celui observé par l'ONPE. Selon leurs mesures durant l'hiver 2021-2022, 22 % des personnes interrogées déclarent

[21] ONPE, Tableau de bord de la précarité énergétique, Edition 2e semestre 2022, mars 2023.

avoir souffert du froid durant au moins 24 heures. La formulation « pendant au moins 24 heures » se rapprochant du « parfois » présent dans le questionnaire départemental, il est difficile d'avancer une explication à ce très grand écart.

- **Déclarer baisser le chauffage chez soi en dessous de 19° C, au moins « parfois »**

Troisième indicateur utilisé ici, la baisse du chauffage en dessous de 19 °C concerne 71 % des parents d'élèves interrogés, dont 16 % qui déclarent le faire « très souvent ». Ce chiffre est ici très proche de celui avancé par le Médiateur National de l'Energie en 2022, selon lequel 69 % des répondant·e·s déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées. La concordance de ces résultats est d'autant plus marquante que la formulation n'était pas exactement la même dans les deux questionnaire (Département et Médiateur National de l'Energie). Seul ce dernier explicitait clairement la raison de cette baisse, à savoir diminuer les factures énergétiques. Cette restriction du chauffage est par ailleurs en augmentation à l'échelle nationale. En 2020, 53 % des ménages déclaraient restreindre leur chauffage, pour 60 % en 2021 et 69 % en 2022. La réduction de la température dans le logement pour des raisons économiques est donc non seulement largement répandue, mais également en expansion ces dernières années.

- **Déclarer devoir réduire ses dépenses essentielles pour payer ses factures d'énergie**

Enfin, le dernier critère concerne la réduction des dépenses essentielles (logement, alimentation, etc.) pour pouvoir payer ses factures d'énergie. 45 % des répondant·e·s parents d'élèves déclarent être dans cette situation. Aucun équivalent chiffré à une échelle nationale n'a cependant pu être trouvé pour cet indicateur.

D'une vue d'ensemble, 30 % des répondant·e·s parents d'élèves (qui constituent le public de référence) remplissent au moins trois de ces quatre critères, et 53 % en remplissent au moins deux[22]. Ces chiffres constituent certes une estimation haute de la précarité énergétique, et il peut sembler exagéré de dire que 53 % des parents d'élèves sont en situation de précarité énergétique. Mais cette estimation par le haut met en lumière le fait que la frontière entre les ménages subissant la précarité énergétique et les autres n'est pas précisément délimitée. Il convient davantage d'y voir un continuum entre des ménages clairement en situation de précarité énergétique et des ménages proches de l'être (ou en risque de l'être).

[22] Une analyse plus détaillée de ces chiffres selon les différents profils interrogés est décrite dans la suite du rapport.

- **Avoir des impayés d'énergie**

En parallèle des indicateurs nationaux et de ceux obtenus par le questionnaire, le nombre de factures impayées auprès de différents fournisseurs d'énergie offre une information supplémentaire pour comprendre la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis. Néanmoins, les données sur les impayés traités dans le cadre de cette étude sont partielles. En effet, seul TotalEnergies nous a fourni des bases exploitables avec un niveau important d'ancienneté (seize mois). EDF ne fournit des données exploitables par les services départementaux que depuis décembre 2022 et Engie fournit des données dont la qualité interroge (très peu de personnes en impayés).

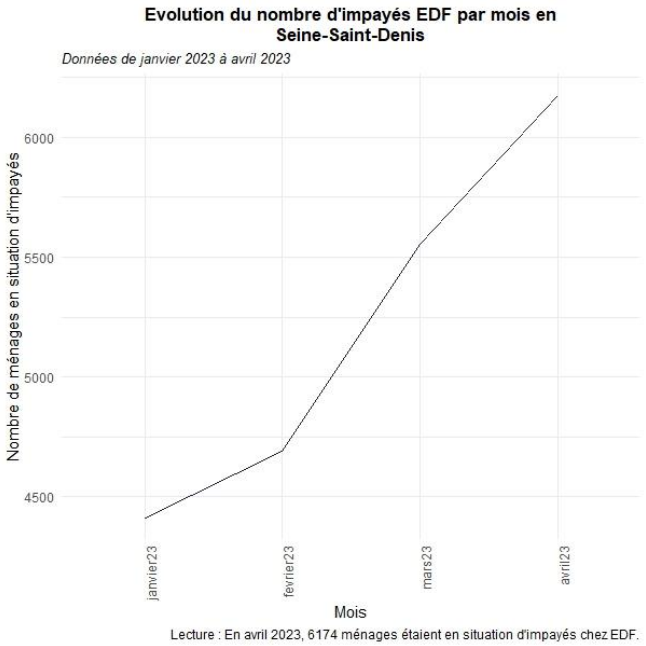

De ce point de vue, le nombre d'impayés a augmenté pour les deux fournisseurs pour lesquels l'information est disponible. Pour rappel, la part de marché de TotalEnergies sur le département de Seine-Saint-Denis est de 15%, si l'on compte le nombre de points de livraison d'électricité. **TotalEnergies a observé un doublement du nombre d'impayés en un peu plus d'un an, passant d'environ 750 en janvier 2022 à presque 1500 impayés sur le département en avril 2023.**

Sur une période d'observation plus courte, **EDF dénombre également une hausse de plus d'un tiers du nombre d'impayés en quelques mois, avec plus de 6500 impayés en avril 2023 pour moins de 4500 en janvier 2023**[23]. Il est d'ailleurs notable que la période de janvier à avril 2023 a été marquée par une augmentation à la fois forte et similaire chez ces deux fournisseurs, puisque TotalEnergies a également vu le nombre d'impayés augmenter d'environ un tiers sur ces quelques mois, de moins de 1000 à plus de 1500 impayés.

[23] Nous ne disposons pas d'informations sur la part de marché occupée par EDF sur le département.

Nombre d'impayés EDF par IRIS en Seine−Saint−Denis

Données de janvier à mai 2023

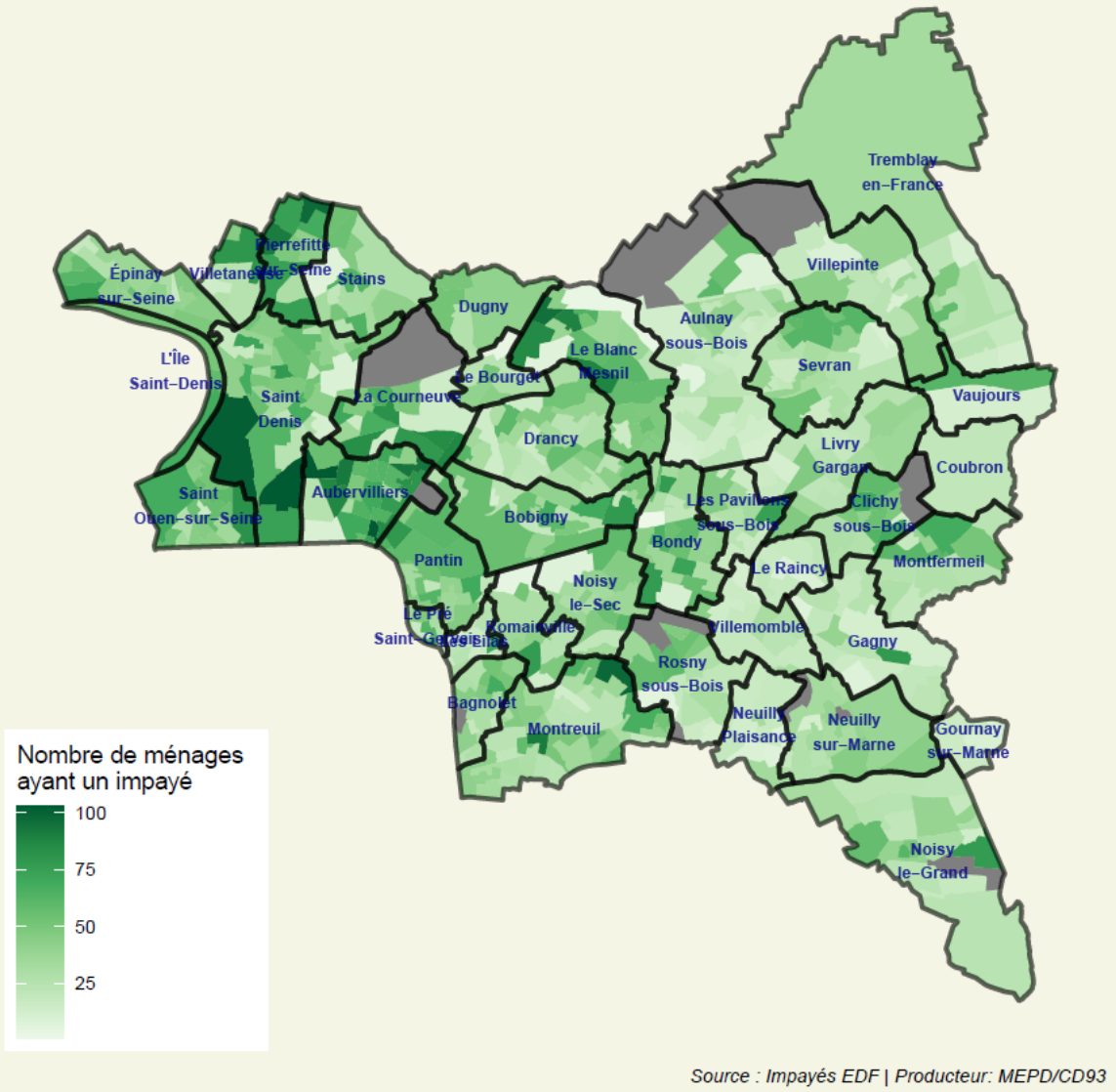

Source : Impayés EDF | Producteur: MEPD/CD93

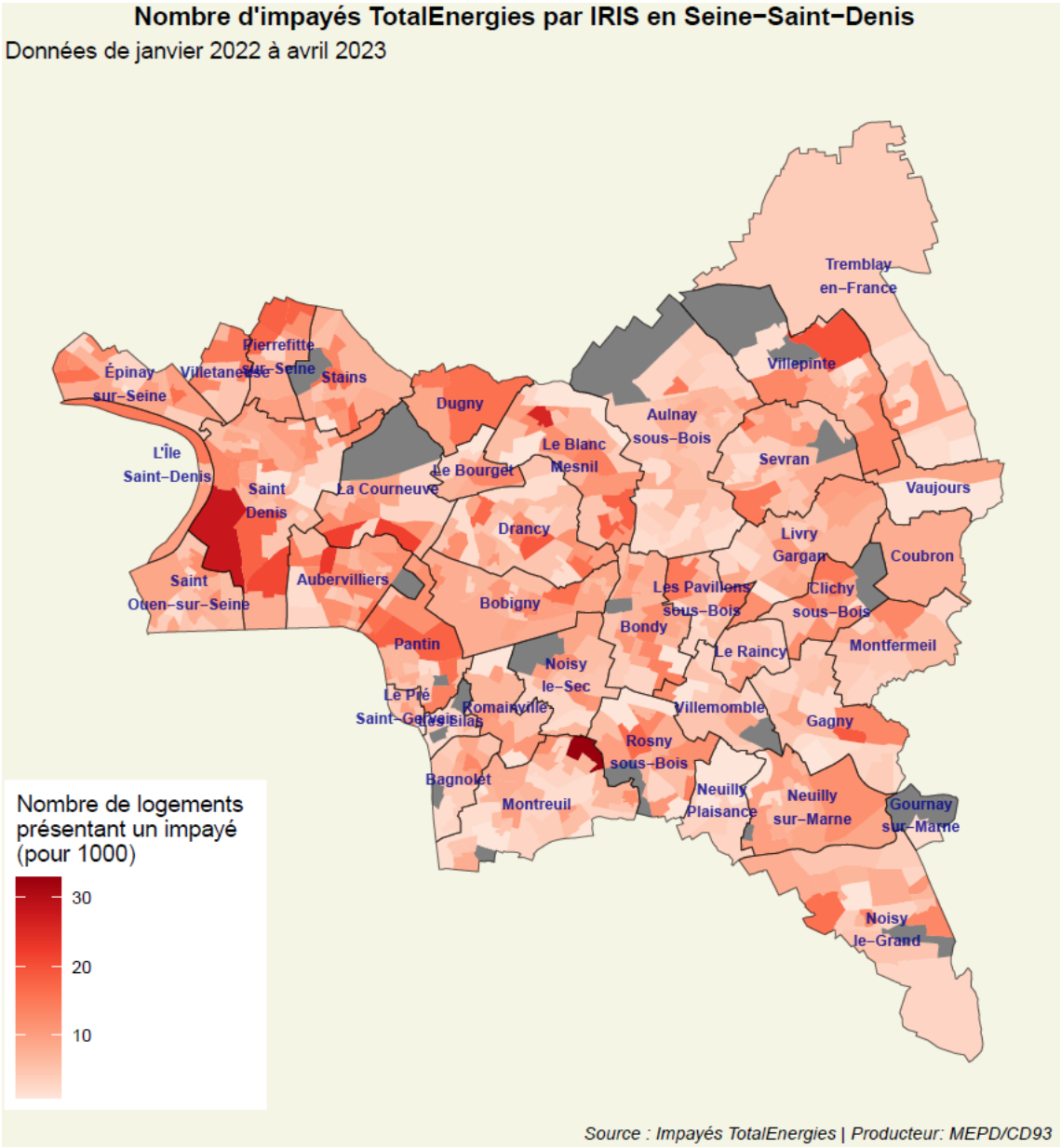

Sur ces deux cartes, on peut voir la répartition territoriale par IRIS des impayés auprès d'EDF et de TotalEnergies. Même si ces données sont partielles (il faudrait pouvoir raisonner en calculant un taux d'impayés dépendant du nombre de clients du fournisseur en question sur chaque IRIS), **certains îlots semblent être des zones où les risques d'impayés sont très grands, par exemple le sud-ouest de Saint-Denis, le nord-est de Montreuil ou l'ouest du Blanc-Mesnil**.

Il existe une autre manière de prendre en compte la question des impayés grâce aux données sur les interventions réalisées par Enedis. Le distributeur d'énergie Enedis réalise en effet des interventions de réduction de puissance, voire de coupure d'électricité, lorsque des factures dues aux fournisseurs ne sont pas payées rapidement. Entre 2018 et 2021, le nombre de logements ayant connu une intervention en Seine-Saint-Denis est globalement resté stable, aux alentours de 30 000 par an. Dans le détail, le nombre de logements ayant connu une

intervention part de 30 000 en 2018, diminue durant deux ans jusqu'à atteindre moins de 26 000 en 2020, avant de remonter à plus de 31 000 en 2021.

Ces chiffres sont à rapprocher du nombre total de logements recensés par Enedis pour chaque année, en légère augmentation sur la période. Enedis dénombre ainsi 664 000 logements en Seine-Saint-Denis en 2018, pour 688 000 en 2021. En définitive, la part de logements ayant connu une intervention de la part d'Enedis pour facture impayée représente systématiquement entre 3,8 % (en 2020) et 4,6 % (en 2018 et 2021) de l'ensemble des logements du département.

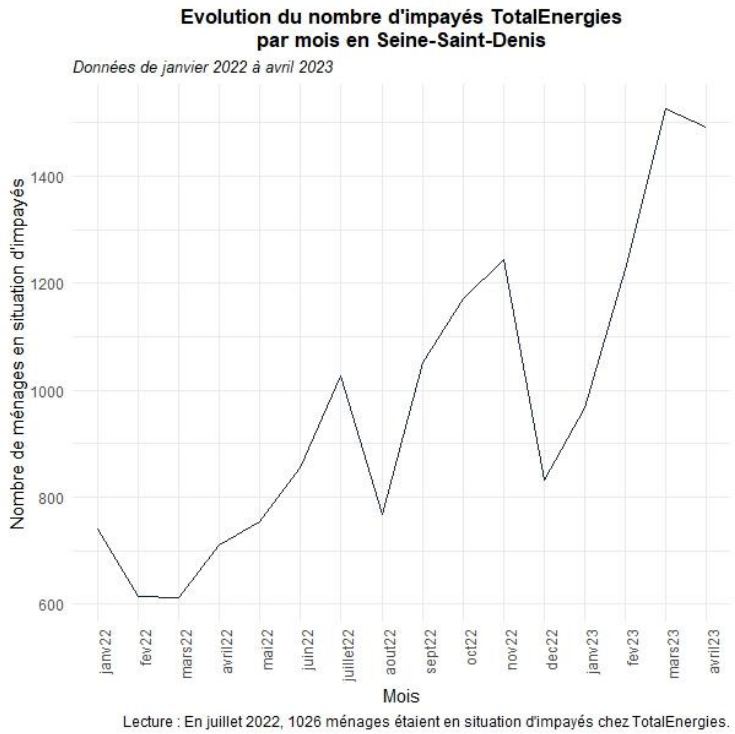

Source : Enedis.

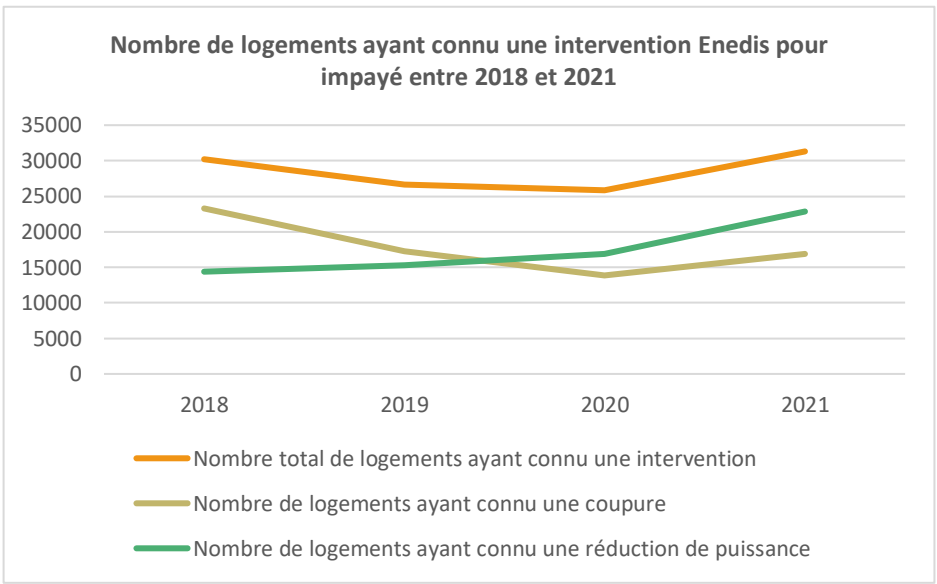

Cette relative stabilité masque cependant une évolution importante. La période 2018-2021 est en effet caractérisée par une diminution de nombre de logements ayant subi une coupure et, concomitamment, une augmentation du nombre de logements ayant connu une réduction de puissance[24]. Le nombre de logements connaissant une coupure passent ainsi de 23 000 en 2018 à moins de 17 000 en 2021. Mais dans le même temps, **le nombre de logements ayant subi une réduction de puissance augmente, de 14 000 en 2018 à presque 23 000 en 2021.**

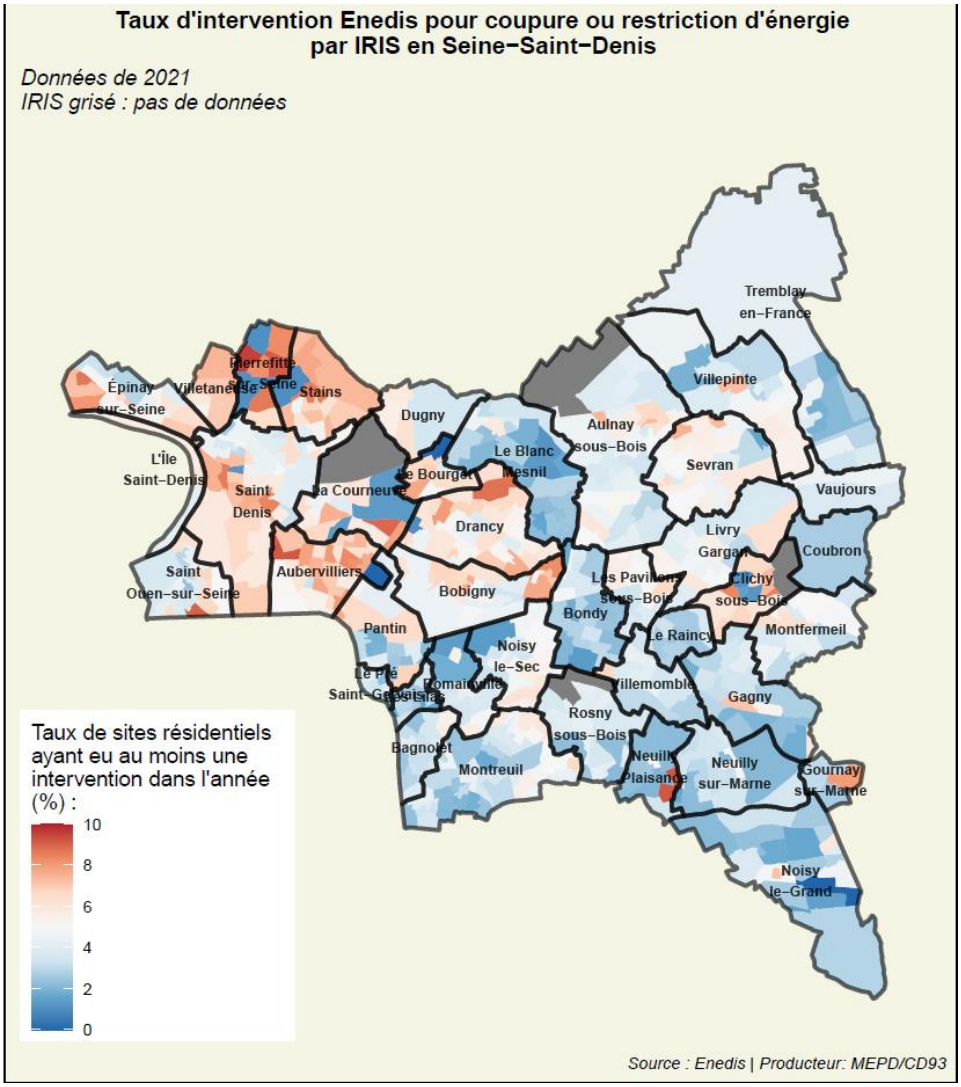

Dans la carte présentée ci-dessous, on peut voir la répartition territoriale de ces interventions Enedis (pour coupure ou restriction). Ici, le raisonnement par taux est possible, car les données d'Enedis recouvrent celles de l'ensemble des fournisseurs. Les IRIS en rouge sont ceux où le nombre d'intervention Enedis par logement est le plus élevé, tandis que ceux en bleu sont ceux où ce nombre est le plus faible. Ainsi, c'est à Aubervilliers (6,7%), Pierrefitte (8,6%), Stains (6,9%) et Clichy (7,8%) que les interventions Enedis sont les plus fortes.

[24] A noter, sur ce point, l'évolution récente du cadre juridique qui ne permet désormais plus de réaliser immédiatement une coupure d'électricité suite à un impayé. Depuis le 1er avril 2023, les fournisseurs d'énergie ne peuvent plus procéder à des coupures d'électricité pour impayés qu'après une période de réduction de puissance d'au minimum 60 jours pour certains ménages.

CHAPITRE 4 : LES FACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE, DU PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE AUX CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Après avoir caractérisé la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis, nous allons nous intéresser aux facteurs de cette précarité. Nous analyserons, dans un premier temps, les caractéristiques socio-démographiques des ménages en situation de précarité énergétique en Seine-Saint-Denis, afin de comprendre lesquelles d'entre elles sont des facteurs de précarité énergétique sur le département. Ensuite, nous décrirons les traits spécifiques de la Seine-Saint-Denis liés au logement avant de mettre en évidence leur relation avec la précarité énergétique, ce qui nous permettra de dégager les facteurs de ce type de précarité liés au logement.

4.1 LES PUBLICS LES PLUS CONCERNES

Les éléments socio-démographiques caractérisant les ménages les plus touchés par la précarité énergétique sont ici appréhendés de deux manières, d'une part grâce aux données de modélisation d'Energies Demain, d'autre part, à travers les réponses au questionnaire administré auprès de quatre publics distincts résidant au sein du département.

4.1.1 LES ELEMENTS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DANS LES DONNEES DE MODELISATION

Pour **déterminer si les caractéristiques des ménages ont un impact sur la précarité énergétique, nous avons d'abord croisé ces caractéristiques avec l'indicateur de précarité énergétique des ménages réalisé par Energies Demain dans la base de données Enerter Précarité.** Pour rappel, cet indicateur permet d'identifier les ménages en précarité énergétique à partir du moment où ils répondent à deux critères :

- Les ménages consacrent plus de 8 % de leur budget à la consommation énergétique de leur logement ;
- Les ménages appartiennent aux 30 % de ménages les plus modestes.

Ainsi, nous pouvons déterminer les caractéristiques du logement qui sont les plus corrélées avec cet indicateur. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué plus haut, ce chiffre ne doit pas être considéré comme une valeur absolue fidèle à la réalité, puisque le calcul de l'indicateur de précarité énergétique repose sur une modélisation (à la fois des revenus et des coûts énergétiques des logements). Tout l'intérêt de cet indicateur réside dans la mise en comparaison de celui-ci entre différentes populations. Par exemple, 35,5 % des ménages résidant en habitat pavillonnaire sont en situation de précarité énergétique, tandis que 28,2 % des ménages qui résident en appartement sont en situation de précarité énergétique (ce qui produit une différence de 2,1 points entre ces deux populations). **Le calcul de la différence entre deux taux de précarité énergétique nous permet d'obtenir un indice.**

Etant donné qu'il devient difficile de mettre en relation des indicateurs lorsqu'une caractéristique peut diviser la population en 3 ou plus (par exemple, l'étiquette énergétique

du logement du ménage divise la population en 6, avec des ménages résidant dans un logement dont le DPE est A, B, C, etc.), **nous privilégions l'écart à la moyenne en mettant en relation cet indicateur avec le taux de l'ensemble des ménages du département**. Ainsi, dans notre exemple, concernant le type de logement, nous obtenons ces résultats à partir du calcul suivant :

Indice de précarité énergétique = (taux de précarité énergétique des ménages en fonction d'une caractéristique du logement) – (taux de précarité énergétique de l'ensemble des ménages de la population étudiée).

Indice de précarité énergétique en fonction du type de logement des ménages

	Indice de précarité énergétique
Ménages résidant en habitat pavillonnaire	+5,5
Ménages ne résidant pas en appartement	-1,8

Lecture : En Seine-Saint-Denis, les ménages résidant en habitat pavillonnaire ont un taux de précarité énergétique de 5,5 points supérieur au taux de l'ensemble des ménages du département.

Cet indice permet dès lors de relever la sur-représentation ou la sous-représentation de la précarité énergétique en fonction des caractéristiques des ménages et des individus. Certains profils sont moins touchés par la précarité énergétique, et cet écart sera alors négatif. D'autres profils sont au contraire bien plus touchés et cela se traduit par un écart positif à cette moyenne. Enfin, plus un écart est faible et plus le profil analysé est proche de la moyenne départementale. Néanmoins, une corrélation ne signifie pas pour autant une relation de cause à effet. En effet, d'autres caractéristiques, liées au profil socio-économique des individus ou à d'autres caractéristiques propres au logement, peuvent expliquer la relation observée.

4.1.1.1 *Les plus jeunes et les plus âgés davantage touchés par la précarité énergétique*

En termes d'âge, les ménages les plus touchés par la précarité énergétique sont ceux dans lesquels on retrouve des personnes jeunes ou âgées. Cela s'observe tant à travers l'âge de la personne de référence qu'à travers la présence dans le foyer de mineur·e·s ou de personnes âgées.

Les ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans sont ceux pour lesquels le taux de précarité énergétique est le plus fort. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a entre 65 et 79 ans ont un écart à la moyenne de 8,5 % vis-à-vis de la moyenne départementale, et cet écart est de 7 % quand la personne de référence a 80 ans ou plus. De

même, les ménages dans lesquels la personne de référence a 24 ans ou moins connaissent un écart de 7,7 %.

En revanche, les ménages n'appartenant pas à ces catégories connaissent des taux de précarité énergétique beaucoup plus proches de la moyenne. Les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 54 ans ne présentent ainsi un écart à la moyenne du taux de précarité énergétique que de -1,1 %. La catégorie des 25 à 39 ans tend même à avoir un écart négatif plus important (- 4 %), signe d'une prévalence un peu plus faible de la précarité énergétique chez ces dernier·ère·s.

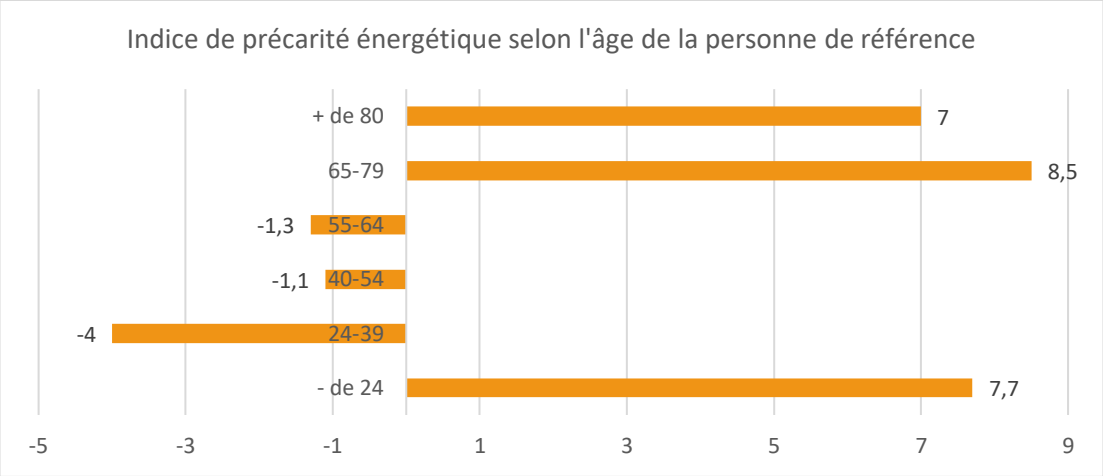

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages dont la personne de référence a 80 ans ou plus est supérieur de 7 % au taux de l'ensemble des ménages de la Seine-Saint-Denis.

On retrouve cette opposition si l'on s'intéresse à l'âge de l'ensemble des membres du ménage. Cela est particulièrement vrai pour les personnes âgées, puisque les ménages comptant en leur sein des personnes de 65 ans et plus présentent un écart positif à la moyenne de 6,3 % (contre -1,7 % pour les autres ménages), ce qui montre que le taux de précarité énergétique est plus important chez ces derniers. L'observation est identique pour les plus jeunes, dans une mesure bien moindre toutefois. En effet, les ménages comptant en leur sein des personnes de 19 ans et moins connaissent un écart positif à la moyenne de 2,4 % (contre -1,5 % pour les autres ménages).

4.1.1.2 *Les ménages complexes plus touchés par la précarité énergétique*

Le type de ménage n'a qu'un impact faible sur la prévalence de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis. Ainsi, les couples avec enfants connaissent un écart à la moyenne de seulement 0,4 %, et cet écart n'est que de 0,3 % pour les personnes seules. De même, les familles monoparentales, bien que légèrement plus touchées, présentent également un écart relativement faible à la moyenne, de 1,7 %. Les familles monoparentales ne sont donc que marginalement plus touchées par la précarité énergétique que les autres types de ménages.

Ce constat peut être nuancé par le fait que la base de données Energies Demain ne prend pas en compte le non-recours au droit.

Précarité énergétique des femmes monoparentales de Plaine Commune : un non-recours au droit important et un phénomène multidimensionnel

En partenariat avec la Préfecture de Région d'Île-de-France et le Syndicat Mixte du Réseau de Chaleur (SMIREC), l'ALEC Plaine Commune s'est donnée comme objectif de proposer un accompagnement individuel pour la réalisation de diagnostics sociotechniques et sanitaires au domicile des ménages en précarité énergétique. Sur la totalité, 92 % des personnes rencontrées sont locataires, dont 71 % dans le parc social. Ces ménages étaient orientés par les structures sociales et sanitaires de Plaine Commune. Près de 150 visites ont été menées en mars 2023, dont la moitié auprès de femmes monoparentales avec enfants.

La démarche de l'ALEC Plaine Commune nuance nos résultats sur les familles monoparentales. En effet, la simulation des revenus par Energies Demain repose sur l'hypothèse que les individus perçoivent tous les aides auxquelles ils sont éligibles. Or les observations lors de ces entretiens font remonter l'importance du non-recours au droit. Par exemple, près de 6 femmes sur 10 ne percevaient pas leur pension alimentaire, et parmi ces dernières, les trois-quarts ne connaissaient pas le dispositif de versement et/ou de recouvrement de la pension alimentaire de la CAF. Dans ce contexte, notre estimation de la précarité énergétique est sans doute en-dessous de la réalité. En ne prenant pas en compte le non-recours au droit, nos résultats ont tendance à surévaluer les revenus des ménages.

Pour ces femmes monoparentales, la précarité énergétique s'explique essentiellement par des ressources financières limitées (sans emploi ou au salaire minimum, avec au moins 3 enfants à charge) et par une méconnaissance des dispositifs de droit.

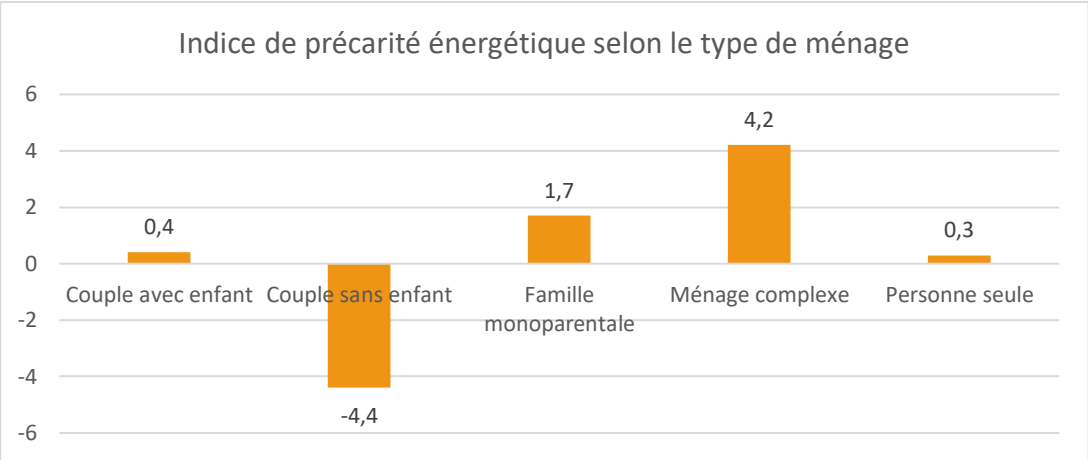

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des couples avec enfants est supérieur de 0,4 point au taux de l'ensemble des ménages de Seine-Saint-Denis.

Seuls deux types de ménages s'éloignent davantage de la moyenne départementale. C'est, d'une part, le cas des couples sans enfants, qui semblent plus épargnés par la précarité énergétique, avec un écart négatif de – 4,4 %. A l'inverse, les ménages complexes sont les plus touchés, avec un écart positif de 4,2 %.

La catégorie « ménages complexes » est la plus difficile à appréhender car elle peut intégrer un grand nombre de compositions de ménages. Concrètement, il s'agit

de tous les ménages comptant plus de trois adultes, sans que nous ayons plus de détails. Il peut dès lors s'agir de plusieurs adultes sans aucun lien de parenté, de plusieurs membres d'une fratrie, d'une cohabitation pluri-générationnelle (couple avec un parent âgé ou un enfant de plus de 18 ans), etc. On peut cependant faire l'hypothèse que la pauvreté monétaire soit un des facteurs (parmi d'autres facteurs telle que la préférence de vivre ensemble) expliquant la formation de ce type de ménages. Il est probable qu'une partie de ces cohabitations entre adultes soient dues, au moins en partie, à des limitations financières. Si cette hypothèse se confirmait, la plus forte prévalence de la précarité énergétique ne serait alors plus très surprenante. Il ne s'agit à ce stade que d'une hypothèse.

4.1.1.3 *Les inactifs très largement touchés par la précarité énergétique*

Si les écarts observés selon le type de ménage sont faibles, voire très faibles selon certains cas en ce qui concerne l'analyse en termes de types de ménage, il en va différemment de la catégorie socio-professionnelle (CSP). En effet, les écarts entre les différentes CSP sont largement significatifs.

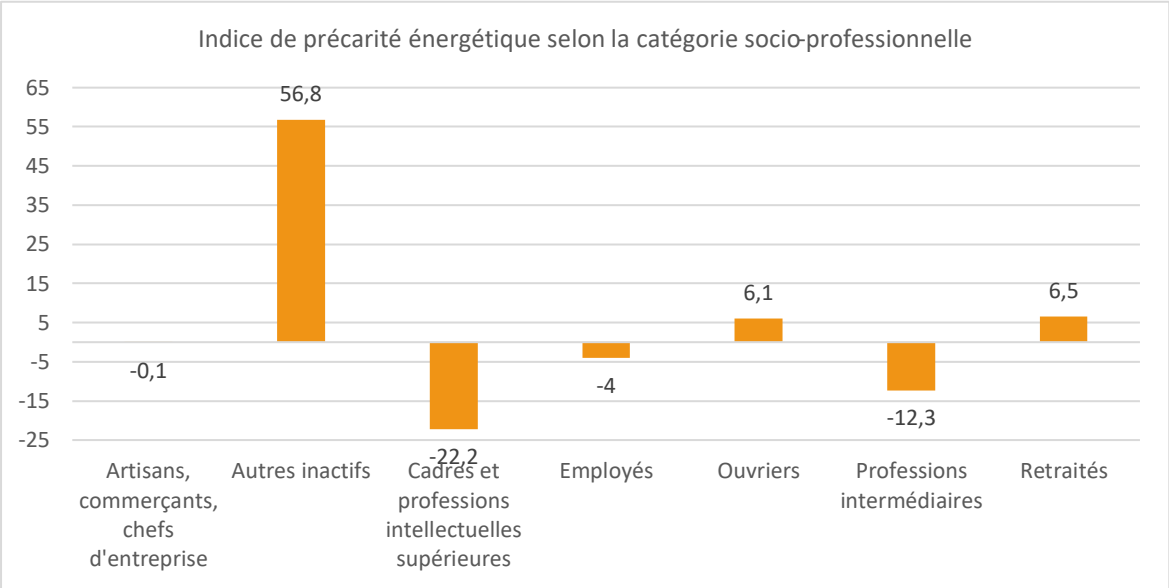

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité des ménages dont le référent est de catégorie professionnelle « ouvrier » est supérieur de 6,1 points au taux de l'ensemble des ménages de Seine-Saint-Denis.

Ainsi, les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure sont nettement moins touchés par la précarité énergétique (avec un écart à la moyenne de – 22,2 %), de même que les professions intermédiaires (écart de – 12,3 %) et, dans une moindre mesure, les employé·e·s (– 4 %). A l'inverse, les ouvrier·ère·s semblent davantage touché·e·s par la précarité énergétique, en présentant un écart à la

moyenne positif de 6,1 %. Il en va de même pour les retraité·e·s, avec un écart à la moyenne similaire (6,5 %), ce qui confirme les éléments déjà évoqués précédemment en termes d'âge.

Surtout, **les ménages dont la personne de référence fait partie de la catégorie des autres inactif·ve·s** (c'est-à-dire les personnes sans activité professionnelle sans être à la retraite) **sont, de très loin, bien plus touchés par la précarité énergétique**, avec un écart positif à la moyenne de 56,8 %. La catégorie des autres inactif·ve·s présente donc, du point de vue de la précarité énergétique, un profil complètement différent du reste de la population, en étant très largement concernée par ce problème.

Enfin, la catégorie très hétéroclite des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est extrêmement proche de la moyenne. Les ménages concernés ne s'écartent de la moyenne départementale de la précarité énergétique que de – 0,1 %.

4.1.1.4 *Un effet clair et constant du revenu*

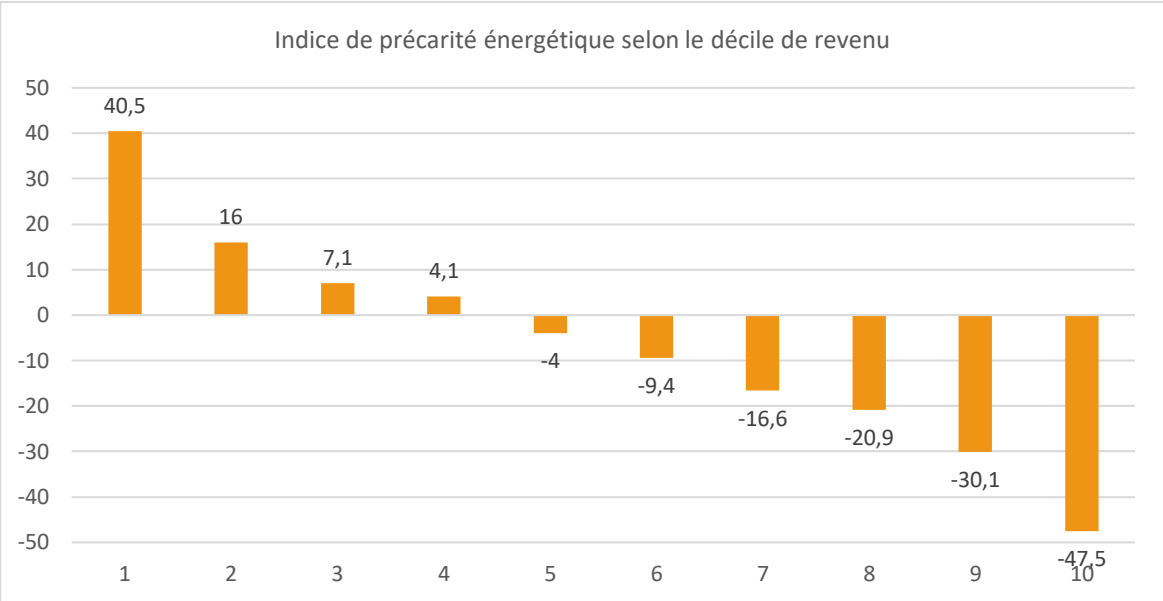

Source : Enterter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages situés dans le premier décile de revenu est supérieur de 40,5 points au taux de l'ensemble des ménages de Seine-Saint-Denis.

De par son calcul, le taux de précarité énergétique ne concerne que les ménages des trois premiers déciles de revenu, c'est-à-dire les ménages les plus pauvres. Il est cependant possible de comparer les ménages des dix déciles de revenu en utilisant le taux d'effort énergétique, c'est-à-dire la part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques liées au logement. Dans ces conditions, l'écart à la moyenne n'est pas calculé en fonction du taux départemental de précarité énergétique, mais à partir de la proportion moyenne de ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 8 %. Ainsi, au niveau départemental, **48 % des ménages dépensent plus de 8 % de leurs revenus disponibles dans les dépenses énergétiques liées au logement**.

Or, de ce point de vue, le constat est clair : plus les revenus d'un ménage sont faibles et plus les dépenses d'énergie vont représenter une part importante de son budget. D'un côté, les ménages du premier décile de revenu sont largement plus impactés, avec un écart à la moyenne positif de 40,5 %, ce qui signifie que la très grande majorité de ces ménages sont en situation de précarité énergétique. De l'autre côté, la part des ménages du dixième décile de revenu présentant un taux d'effort énergétique supérieur à 8 % est infime, avec un écart à la moyenne négatif de – 47,5 %. Entre ces deux extrêmes, la proportion de ménages concernés ne fait que décroître de manière progressive à mesure que leurs revenus augmentent.

4.1.2 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES MISES EN EVIDENCE A TRAVERS LE QUESTIONNAIRE

Des premiers éléments issus du questionnaire ont été présentés dans le chapitre précédent. Il s'agissait principalement d'éléments sur les parents de collégien·ne·s, considérés comme la population la plus représentative de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis. La présente partie vise à détailler davantage les réponses des différents publics interrogés afin de pouvoir les comparer. Pour rappel, outre les parents d'élèves au collège, les publics interrogés sont des usager·ère·s des services sociaux départementaux, des bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) et des bénéficiaires du forfait Améthyste. Ces éléments permettront de mettre la focale sur certaines situations générales qui viennent d'être présentées.

4.1.2.1 *Le taux d'effort énergétique*

Le seuil à partir duquel un ménage des trois premiers déciles de revenu est considéré comme étant en situation de précarité énergétique est, pour rappel, le plus souvent de 8 %. Par extension, ce seuil sera ici considéré comme celui à partir duquel un ménage fait face à des dépenses énergétiques lourdes pour son logement, quels que soient ses revenus[25]. Si le taux d'effort énergétique est supérieur à 8 % pour une partie des publics participant au questionnaire, il subsiste cependant des différences importantes entre eux. Ainsi, seul·e·s 41 % des usager·ère·s des services sociaux départementaux ne dépassent pas ce seuil de 8%, contre 58 % des parents d'élèves. Les personnes âgées occupent une place intermédiaire, avec 48 % des bénéficiaires du forfait Améthyste et 50 % des bénéficiaires de l'APA qui dépensent moins de 8 % de leurs revenus disponibles dans les factures énergétiques liées à leurs logements.

On peut faire l'hypothèse que le taux relativement bas des usager·ère·s des services sociaux qui ne dépassent pas le seuil de 8 % s'explique par la difficulté à déterminer le coût

[25] Dans le cadre de ce questionnaire, nous avons interrogé les quatre publics sur leurs dépenses d'énergie en lien avec le logement et leurs revenus.

énergétique de leur logement en raison d'une gestion collective de l'énergie plus importante parmi ce public, mais aussi par une réduction de la consommation énergétique afin de réduire les factures.

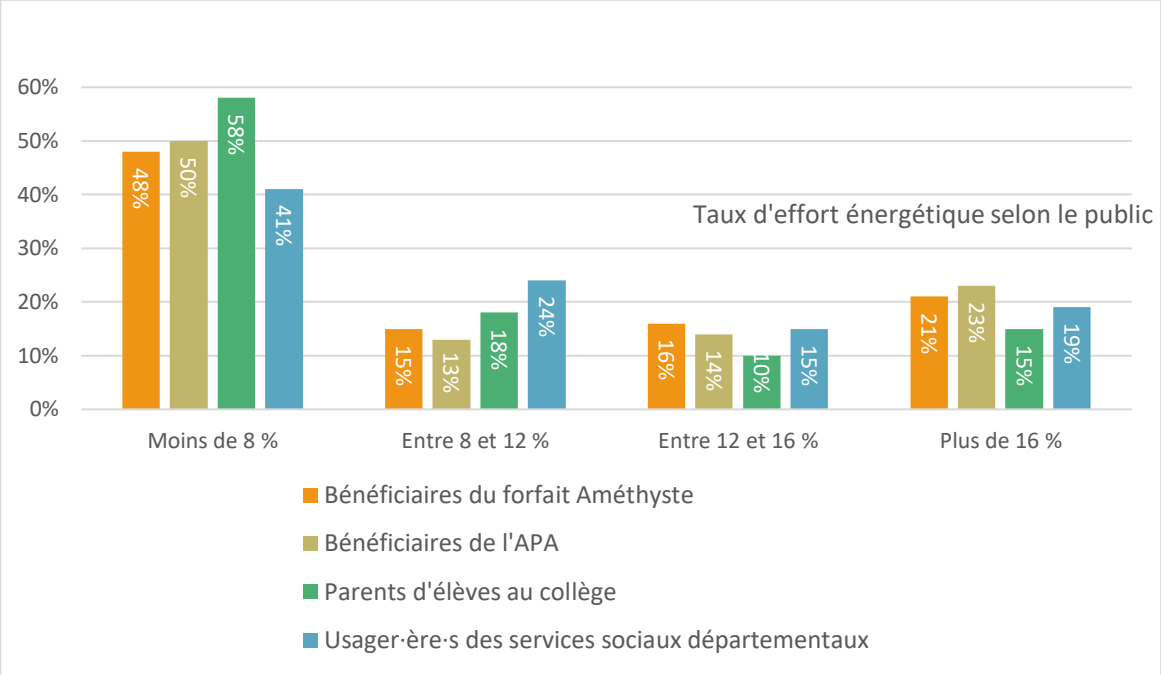

Source : Questionnaire sur la précarité énergétique. MEPD/Département Seine-Saint-Denis.

Les personnes âgées sont le plus souvent celles pour qui les dépenses énergétiques liées au logement sont les plus élevées. Ainsi, 23 % des bénéficiaires de l'APA et 21 % des bénéficiaires du forfait Améthyste déclarent des revenus et dépenses qui conduisent à un taux d'effort énergétique supérieur à 16 %. Au contraire, les parents d'élèves ne sont que 15 % à être dans cette situation et les usager·ère·s des services sociaux 19 %.

4.1.2.2 *Le ressenti du froid*

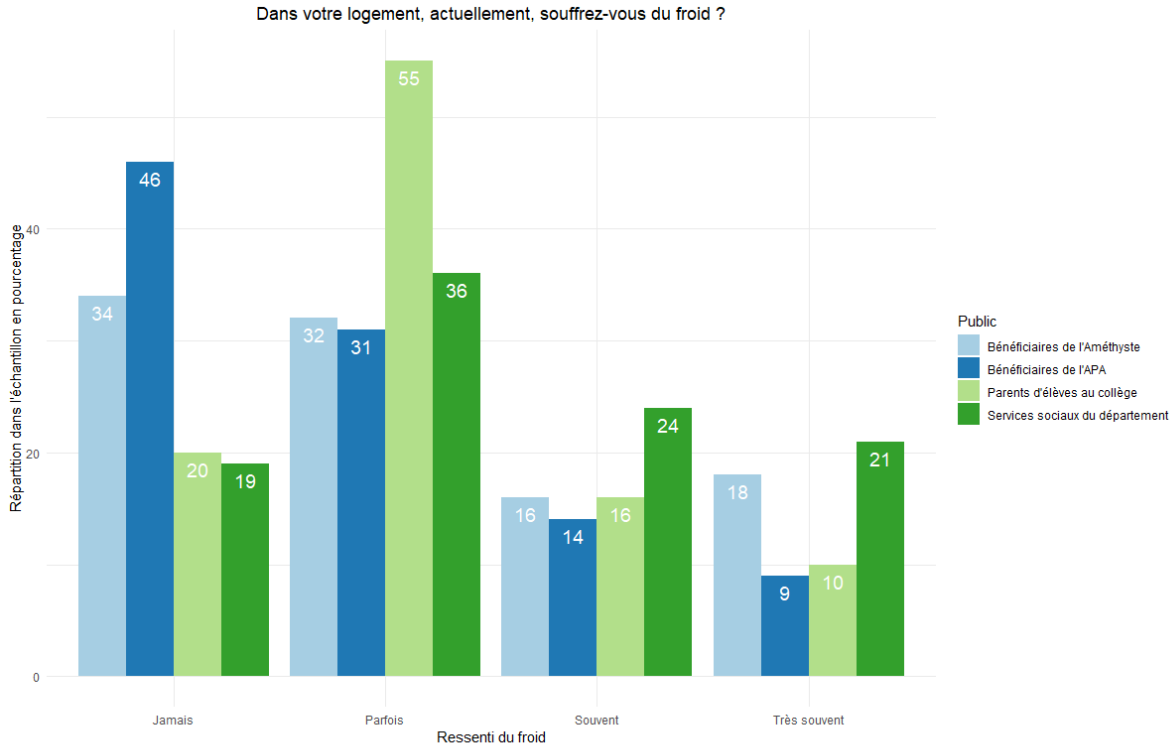

Répondants: Parents d'élèves: 578, Services sociaux du département: 343, Bénéficiaires de l'Améthyste: 365, Bénéficiaires de l'APA: 268
Lecture : 34% des bénéficiaires de l'Améthyste ne ressentent jamais le froid chez eux

Avoir froid dans son logement l'hiver est un phénomène répandu en Seine-Saint-Denis. Quel que soit le profil, la majorité des répondant·e·s déclare souffrir du froid au moins de manière occasionnelle, même si cette tendance est moins marquée pour les personnes âgées. Ainsi, seul·e·s 19 % des bénéficiaires des services sociaux et 20 % des parents d'élèves disent ne jamais ressentir le froid dans leur logement. C'est également le cas de 34 % des bénéficiaires du forfait Améthyste et de 46 % des bénéficiaires de l'APA.

A l'inverse, presqu'un usager·ère des services sociaux sur deux (45 %) déclare souffrir du froid souvent ou très souvent dans son logement (dont 21 % pour la seule réponse « très souvent »). **C'est également le cas d'un tiers des bénéficiaires de l'APA** (34 %), d'un quart des parents d'élèves (26 %) et des bénéficiaires du forfait Améthyste.

Lorsque l'on croise ce symptôme de la précarité énergétique qu'est le ressenti du froid avec le quintile d'appartenance des répondant·e·s au questionnaire[26], une tendance se dégage : les gens appartenant aux quintiles les plus pauvres sont aussi les plus nombreux à ressentir souvent ou très souvent le froid. Ainsi, parmi celles et ceux appartenant au premier quintile, 40% ressentent souvent ou très souvent le froid dans leur logement, lorsque c'est le cas de 15% de celles et ceux appartenant au dernier quintile.

[26] Analyse par revenu par unité de consommation sans distinction par public.

Ressenti du froid en fonction du quintile de revenu

Ressenti le froid\quintile	1	2	3	4	5	Total
Jamais	18,2	19,6	25,2	25,6	30,9	23,9
Parfois	40,5	38,4	47,6	47,6	54,4	44
Souvent	21,5	20,4	14,6	14,6	10,2	18
Très souvent	19,8	21,6	12,6	12,2	4,5	14,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Questionnaire sur la précarité énergétique. MEPD/Département Seine Saint-Denis.

Lecture : en moyenne, 19,8% des gens appartenant au premier quintile ressentent très souvent le froid.

Le croisement du ressenti du froid avec le type d'énergie utilisé pour se chauffer, montre que **c'est dans les logements qui utilisent le chauffage électrique que le ressenti du froid revient avec le plus de récurrence** au sein des quatre populations interviewées. En somme, les ménages qui se chauffent à l'électricité sont davantage soumis au froid. Parmi les bénéficiaires d'Améthyste qui utilisent un chauffage électrique (72 personnes), 17% d'entre eux déclarent avoir souvent froid et 25% estiment avoir très souvent froid.

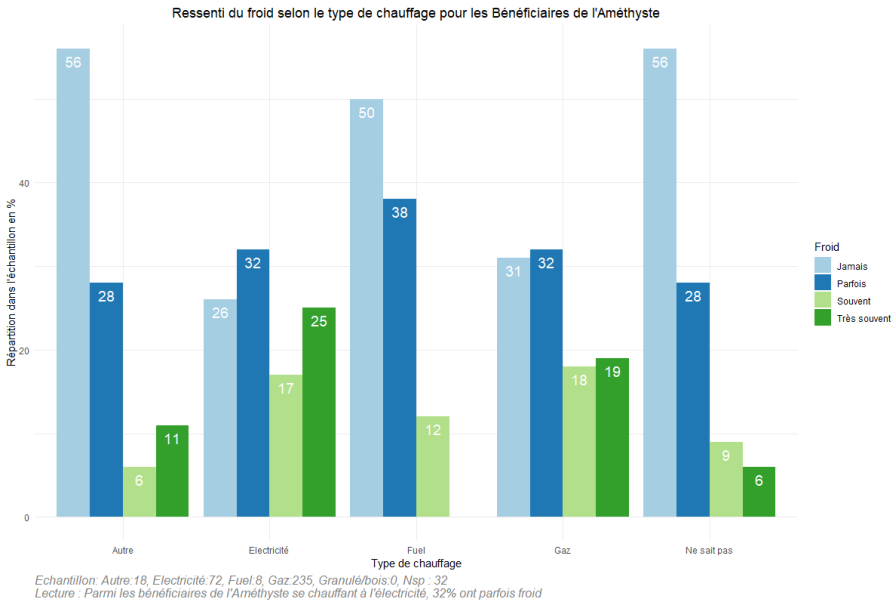

Au sein des trois autres populations d'enquête, celles qui se chauffent à l'électricité donnent des évaluations comparables : au sein des usager·ère·s des services sociaux qui utilisent un chauffage électrique (146 personnes), 24% déclarent avoir souvent froid et il·elle·s sont 24% à avoir très souvent froid. Les parents d'élèves au collège qui se chauffent à l'électricité (164), sont 20% à avoir souvent froid et 15% à avoir très froid. Les bénéficiaires de l'APA expriment de façon un peu moins prononcée ce ressenti : parmi les 72 bénéficiaire de l'APA interviewé·e·s et qui se chauffent à l'électricité, 17% estiment avoir souvent froid et 6% très froid. Pour les autres types de chauffage, il n'apparaît pas d'évaluation partagée en lien avec le ressenti du froid entre les quatre publics.

4.1.2.3 *La baisse du chauffage dans son logement*

Baisser le chauffage dans son logement est un phénomène inégalement répandu en Seine-Saint-Denis, et il semble beaucoup moins toucher les tranches d'âge les plus âgées. Ainsi 72 % des bénéficiaires de l'APA et 60 % des bénéficiaires du forfait Améthyste déclarent ne jamais baisser le chauffage en dessous de 19 °C dans leur logement, quand ce n'est le cas que de 30 % des usager·ère·s des services sociaux et de 29 % des parents d'élèves. A l'inverse, la moitié des usager·ère·s des services sociaux (51 %) déclare baisser leur chauffage en dessous de 19 °C souvent ou très souvent (dont 20 % pour la réponse « très souvent ») et c'est également le cas pour 40 % des parents d'élèves (dont 16 % pour la réponse « très souvent »). En revanche, cette situation n'est que marginale chez les personnes âgées : 16 % des bénéficiaires de l'Améthyste et 10 % des bénéficiaires de l'APA déclarent baisser leur chauffage en dessous de 19 °C souvent ou très souvent (avec respectivement 8 % et 3 % pour la réponse « très souvent »).

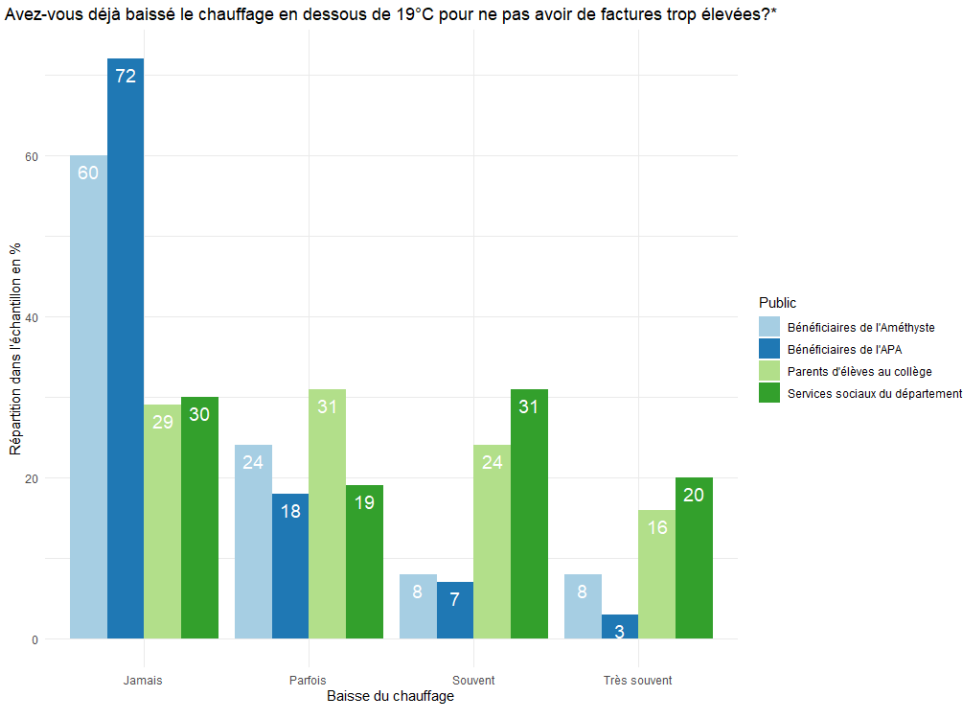

Répondants: Parents d'élèves: 368, Services sociaux du département: 148, Bénéficiaires de l'Améthyste: 125, Bénéficiaires de l'APA: 151
Lecture : 60% des bénéficiaires de l'Améthyste n'ont jamais baissé le chauffage en dessous de 19 degrés
** Sont exclus les chauffages collectifs*

4.1.2.4 *La réduction des dépenses essentielles pour payer les factures d'énergie*

Réduire la température dans son logement peut constituer une manière d'adapter son budget aux dépenses énergétiques, même si ce comportement peut aussi répondre à des enjeux écologiques ou à un goût personnel. Cependant, ces dépenses ne peuvent pas toujours être ramenées à néant et une partie, très variable selon le public, des répondant·e·s déclare avoir dû réduire certaines de ses dépenses essentielles (alimentation, logement, etc.) pour faire face à ses factures énergétiques liées au logement.

C’est le cas des deux tiers (66 %) des usager·ère·s des services sociaux et de plus de la moitié (59 %) des bénéficiaires du forfait Améthyste. Cette situation concerne également près d’un parent d’élève sur deux (45 %) et un tiers des bénéficiaires de l’APA. Il s’agit donc d’une

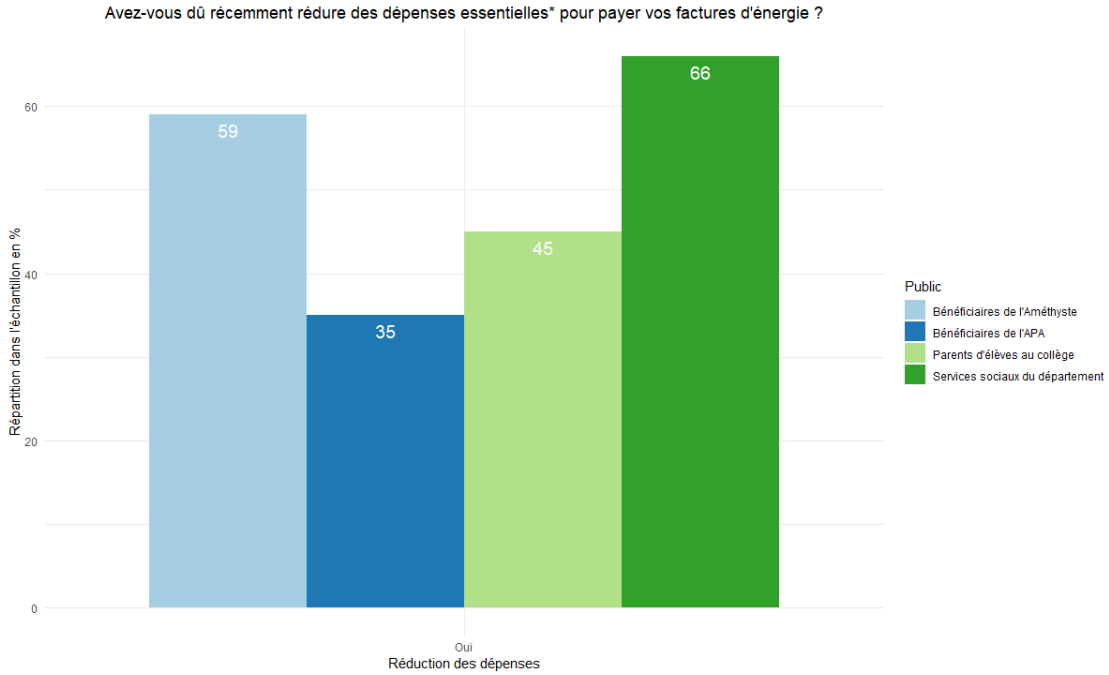

Répondants (oui et non) : Parents d'élèves: 578, Services sociaux du département: 328, Bénéficiaires de l'Améthyste: 360, Bénéficiaires de l'APA: 266
Lecture : 59% des bénéficiaires de l'Améthyste ont déjà réduit des dépenses essentielles pour payer les factures d'énergie
**dépenses essentielles : logement, alimentation, etc.*

proportion certes très variable, mais sans jamais être à proprement parler marginale chez aucun public.

4.1.2.5 *Le fait d’utiliser un chauffage d’appoint*

Le fait d’utiliser un chauffage d’appoint ne signifie pas systématiquement que les personnes vivent un inconfort en termes de froid dans leur logement, il peut s’agir d’un complément de confort. En revanche l’utilisation de cette source de chauffage peut être l’indice, au domicile, d’un système défectueux pour se chauffer. Le recours à ce type de chauffage va également constituer un risque en termes de facture, un chauffage d’appoint étant fortement consommateur d’électricité.

Dans la population d’enquête, **près d’un·e enquêté·e usager·ère des services sociaux sur trois utilise un chauffage d’appoint (32%). C’est également le cas de plus d’un quart des bénéficiaires de l’APA (26%).**

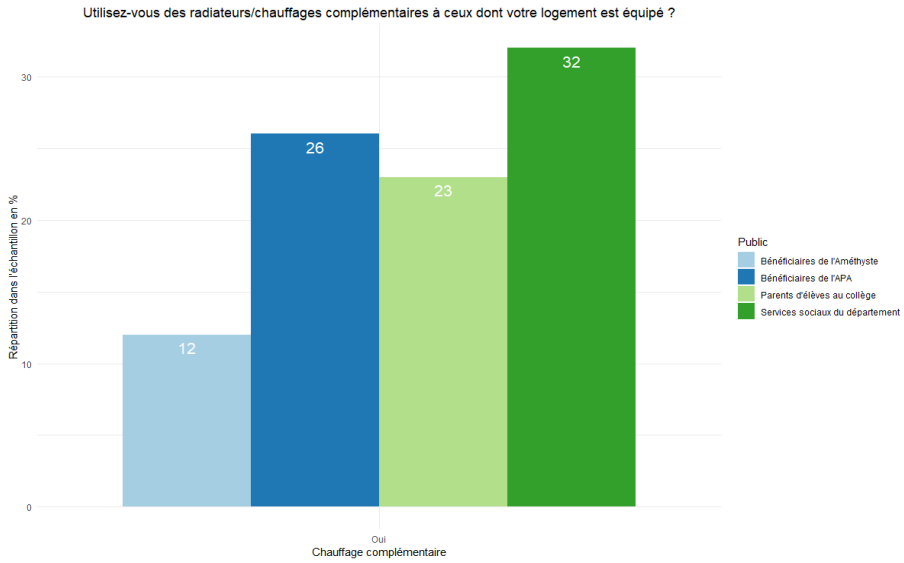

Répondants (oui et non): Parents d'élèves: 578, Services sociaux du département: 343, Bénéficiaires de l'Améthyste: 367, Bénéficiaires de l'APA: 269
Lecture : 12% des bénéficiaires de l'améthyste ont un chauffage complémentaire

4.1.3 CONCLUSION INTERMEDIAIRE

Il ressort de cette analyse de la précarité énergétique au regard des profils sociaux un élément fondamental : le revenu occupe un poids déterminant au moment d'expliquer la répartition de la précarité énergétique parmi les ménages de Seine-Saint-Denis. La plus grande fragilité des ménages les plus pauvres face aux prix de l'énergie se retrouve de manière claire dans la modélisation effectuée par Energies Demain, mais également dans l'enquête par questionnaire, où les réponses **des usager·ère·s des services sociaux tendent systématiquement à montrer une plus grande vulnérabilité face à la précarité énergétique**.

L'âge semble également jouer un rôle significatif, bien que plus secondaire. Les personnes les plus jeunes, ainsi que celles les plus âgées, sont davantage touchées par la précarité énergétique que les autres. Il convient de rappeler par ailleurs un apport de la revue de littérature : les personnes âgées sont d'autant plus vulnérables à la précarité énergétique qu'elles sont également celles qui passent le plus de temps quotidien chez elles, et font donc alors face à un dilemme, celui de chauffer davantage son logement, au risque de voir sa facture augmenter fortement, ou de supporter le froid pour préserver son budget.

Enfin, et de manière assez surprenante, **le profil des ménages ne joue qu'assez peu dans la répartition de la précarité énergétique,** même si les couples sans enfants sont moins touchés par cette problématique. Seuls les ménages complexes -dont on a vu que la définition n'était pas aisée- sont réellement plus touchés que les autres types de ménage.

4.2 LES FACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN LIEN AVEC LE LOGEMENT

Au-delà des profils socio-économiques des ménages, un territoire, en raison de sa situation géographique, peut contribuer à la précarité énergétique, ou au contraire, préserver la population de ces difficultés liées à la consommation d'énergie[27]. La superficie du département tend à mettre ses habitants à égalité face à la météo et aux évènements climatiques, ce qui permet aux individus de ne pas être inégalement impactés si leurs revenus ou leur situation familiale sont identiques. Toutefois, les logements présents dans le département ne sont pas homogènes et vont donc avoir un effet propre sur les ménages qui les occupent, concernant leur consommation d'énergie. Ainsi, **les caractéristiques des logements peuvent augmenter ou faire baisser cette consommation et contribueront, par conséquent, à définir la part du budget alloué à l'énergie du logement**. Dans un premier temps, nous verrons dans cette partie quelles sont les caractéristiques des logements en Seine-Saint-Denis, puis nous mettrons en évidence les caractéristiques qui sont les plus corrélées avec la précarité énergétique dans le département, et les caractéristiques qui tendent à protéger de cette précarité.

Afin de réaliser l'étude de l'impact des logements sur la précarité énergétique, pour rappel, nous travaillerons sur les données de la base siterre établie par Energies Demain uniquement relatives aux résidences principales[28].

4.2.1 LES CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS EN SEINE-SAINT-DENIS

Pour caractériser le profil des logements en Seine-Saint-Denis, nous nous sommes intéressés à plusieurs éléments :

- Le type du logement (appartement ou maison) ;
- L'appartenance du logement à un HLM ou non ;
- La taille du logement ;
- Le statut des occupants (propriétaire ou locataire) ;
- L'année de construction du logement ;
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement ;
- Le nombre de personnes par ménage ;
- L'énergie de chauffage principal utilisé[29].

[27] La consommation d'énergie intègre les consommations liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, à la production de froid, etc. (définition dans la base Enerter précarité).
[28] Voir la partie dédiée à la méthodologie 2.5.
[29] Nous avons souhaité analyser également le mode de chauffage principal, s'il est collectif ou individuel, mais les données fournies par l'INSEE comportent une particularité qui ne permet pas le traitement de cette donnée. En effet, les logements chauffés au tout électrique (22 % des logements de la Seine-Saint-Denis) n'ont pas fait l'objet d'une distinction entre « chauffage collectif » et « chauffage individuel ».

Nous nous sommes concentrés sur ces différentes caractéristiques à la fois parce qu'elles peuvent influencer la consommation d'énergie, mais aussi parce qu'elles sont fortement liées au profil socio-économique des ménages. Nous pourrons dès lors analyser l'effet propre des logements, mais aussi l'association des caractéristiques des logements avec celles liées aux ménages sur la précarité énergétique. Afin de procéder à cette analyse, nous commencerons par rappeler en quelques lignes quelques informations générales sur le logement en Seine-Saint-Denis. Nous montrerons ensuite les traits dominants qui caractérisent le logement sur le territoire départemental, avant de les mettre en relation avec le taux de précarité énergétique.

Le développement de l'industrie dans la banlieue nord de Paris a favorisé la construction de logements ouvriers, puis la construction de logements sociaux favorisés notamment par les mairies du département après la seconde guerre mondiale et la crise du logement consécutive au conflit. Ces logements s'accompagnaient d'un « habitat ancien et renouvelé au cours du siècle par la construction de maisons individuelles en lotissements »[30], ce qui a conduit à produire un parc de logements diversifié.

4.2.1.1 *Vue d'ensemble sur les types de logement et leur occupation en Seine-Saint-Denis*

En 2017, les **trois-quarts des logements** (résidences principales) **sur le département sont des appartements, tandis que les maisons représentent un quart des logements**. Ces logements individuels sont, comme nous le verrons dans la partie suivante, plus généralement situés à l'est du département, ainsi que dans la partie nord éloignée de Paris. Parmi les appartements, 29 % appartiennent à des grands ensembles, des barres d'immeuble ou des tours, 51 % à des collectifs de taille plus réduite, le reste étant des immeubles qui ne s'inscrivent pas dans des collectifs.

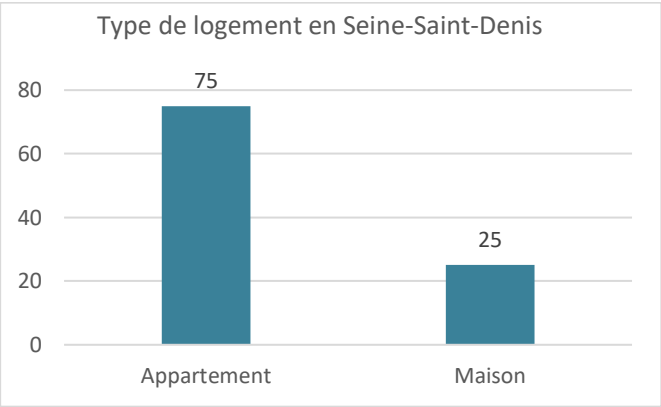

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : 75 % des logements en Seine-Saint-Denis sont des appartements.

[30] LEVY Jean-Pierre, « Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis », dans Population, vol. 58, no. 3, 2003, pp. 365-400.

En Seine-Saint-Denis, **33 % des ménages résident dans des logements sociaux**[31], alors qu'en France métropolitaine, ce chiffre était de 15 % en 2019 selon l'INSEE. Parmi ces logements sociaux, 98 % sont des appartements. Les maisons sont ainsi en très grande majorité des logements privés (97 %), tandis que 46 % des appartements sont des logements sociaux. Une autre spécificité du territoire séquano-dionysien est **la concentration des logements sociaux en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**. Selon la publication du socle de données DRIHL, 63% des logements sociaux se concentrent en QPV en Seine-Saint-Denis, contre 24% dans le Val-de-Marne, 19% à Paris, ou 31 % en moyenne en Ile-de-France.

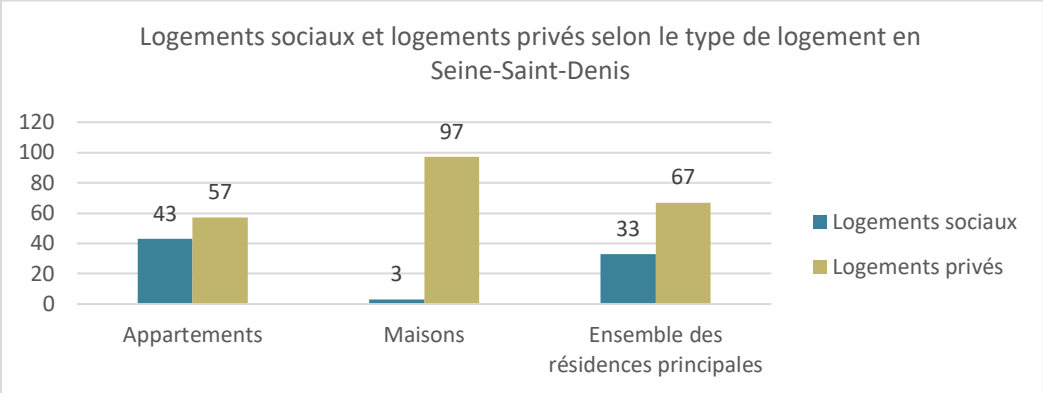

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, 57 % des appartements appartiennent à un logement privé, tandis que 97 % des maisons sont des logements privés.

Par ailleurs, **61 % des ménages étaient locataires en Seine-Saint-Denis** en 2019, selon les données du Recensement général de la population de l'INSEE. Les locataires résident en grande partie dans des appartements (93 %), tandis que les propriétaires habitent davantage dans des maisons (53 % des propriétaires habitent dans une maison).

Après Paris, la Seine-Saint-Denis est le département où l'on trouve le moins de propriétaires en France métropolitaine (33 % de propriétaires à Paris, 39 % en Seine-Saint-Denis) ; la moyenne nationale est de 61 %. Si le faible nombre de propriétaires à Paris peut s'expliquer par le prix élevé à la vente des logements, en Seine-Saint-Denis, ce faible taux peut s'expliquer davantage par la présence de ménages paupérisés.

[31] Le logement social comprend, au sens de l'INSEE, l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM).

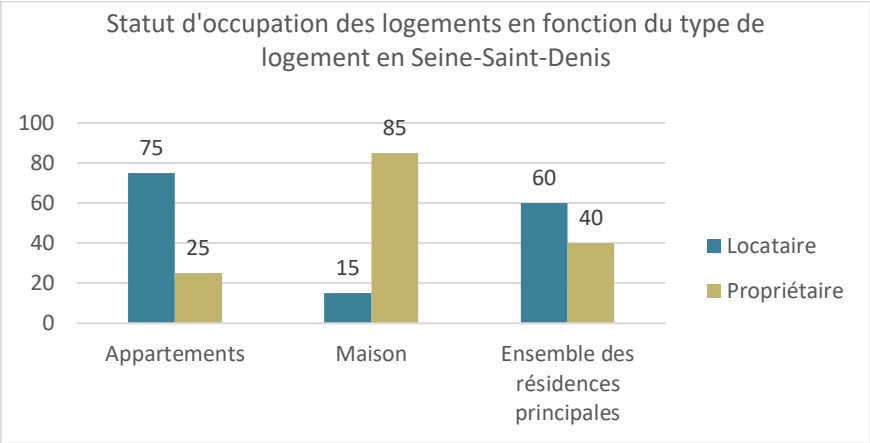

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, 75 % des appartements sont en location, tandis que 85 % des maisons sont habitées par leurs propriétaires.

Par ailleurs, selon les données Filocom 2013, la Seine-Saint-Denis est le département qui dispose le plus de logements insalubres en région Ile-de-France. En effet, **16 % du parc locatif privé est considéré potentiellement indigne**[32], alors que ce chiffre est de 4 % au niveau régional. La base de données Enerter Précarité ne fournit malheureusement pas de données sur les logements insalubres, nous ne pouvons donc pas mettre en lien dans cette étude la précarité énergétique avec l'insalubrité des logements, ce qui constitue une limite de notre travail.

4.2.1.2 *La taille des logements en Seine-Saint-Denis*

La consommation d'énergie varie en fonction du nombre d'individus composant le ménage, mais aussi de la taille des logements. La sur-occupation du logement est elle-même un critère de précarité énergétique en raison de la dégradation de la qualité de l'air que cela entraîne.

La moyenne de la taille des résidences principales en Seine-Saint-Denis est de 68 m². Alors qu'un quart de ces résidences mesure plus de 93 m², 19 % mesurent moins de 52 m². En 2013, la surface moyenne des logements s'élevait en France métropolitaine à 91 m². En cela, **les logements de Seine-Saint-Denis sont en moyenne plus petits que dans le reste du pays**, traduisant la présence d'une zone urbaine très importante dans le département. En effet, 100 % des habitants vivent dans une unité urbaine en Seine-Saint-Denis selon le Recensement de la population 2017 de l'INSEE, alors que ce chiffre est de 79 % au niveau national.

[32] L'indicateur du parc privé potentiellement indigne (PPPI) permet d'estimer le nombre de logements paupérisés et dégradés. Cet indicateur est théorique, il ne permet pas d'identifier le nombre réel de logements indignes. Le mode de construction de cet indicateur étant différent entre les régions, il ne permet pas une comparaison avec la moyenne nationale.

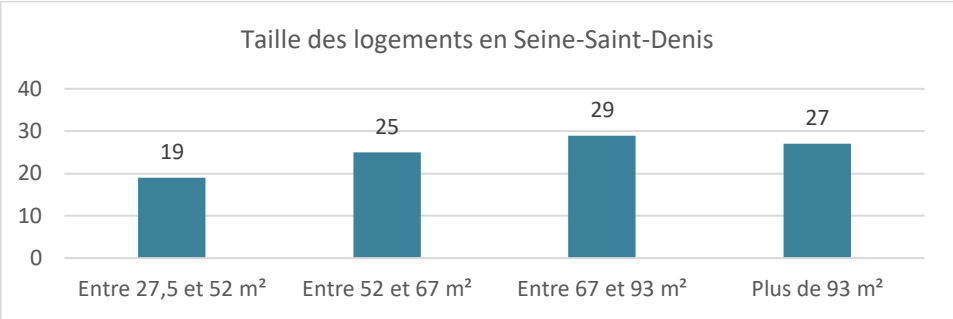

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : 27% des logements mesurent plus de 93 m² en Seine-Saint-Denis.

Tandis que 32 % des ménages sont composés d'une personne seule, **les ménages de plus de 5 personnes représentent 12 % des ménages sur le département**. Par ailleurs, 18 % des ménages de plus de 5 personnes ont un logement de moins de 52 m², tandis que 63 % des ménages composés d'une personne vivent dans un logement de plus de 52 m².

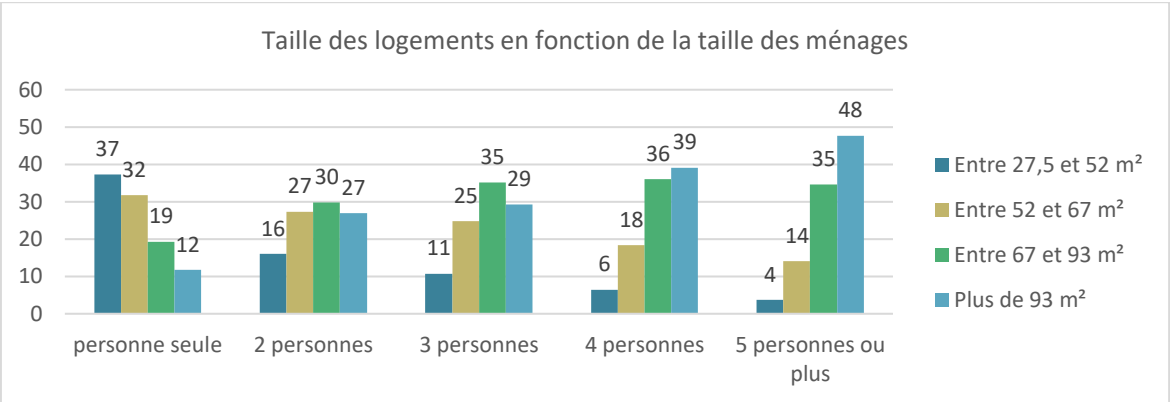

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : 48 % des ménages composés de 5 individus ou plus résident dans un logement de plus de 93 m² en Seine-Saint-Denis.

Le département de la Seine-Saint-Denis se distingue par un fort taux de sur-occupation, comparé aux autres départements d'Ile-de-France notamment. En effet, **21 % des résidences principales sont sur-occupés**[33] (le nombre d'occupants d'un logement est supérieur au nombre de pièces), alors que ce taux est de 5 % en France (hors Mayotte).

[33] Ce chiffre ne prend pas compte les individus habitant seuls dans un studio, car ils ne sont pas considérés dans une situation de sur-occupation selon la définition de l'INSEE. D'autres définitions privilégient le rapport entre le nombre d'occupants et la taille du logement en m², et peuvent dès lors considérés des individus habitant seuls dans un studio en situation de sur-occupation en fonction de la taille du logement.

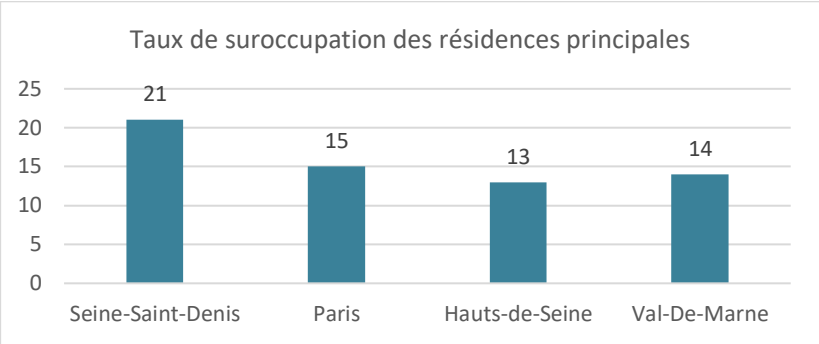

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2016.

Lecture : 21 % des résidences principales en Seine-Saint-Denis sont sur-occupées.

En somme, la Seine-Saint-Denis se distingue par la présence importante de logements sociaux, de logements collectifs et de locataires, mais aussi de ménages en situation de précarité économique et d'une part importante de logements insalubres. Elle est également marquée par des situations de sur-occupation des résidences principales. Toutefois, le parc des logements n'est pas homogène dans tout le département et, comme nous le verrons de manière plus détaillée, certaines communes, parce qu'elles sont plus éloignées de Paris ou parce qu'elles sont investies par des ménages économiquement favorisés, présentent un profil de logement plus nuancé.

4.2.1.3 *Les caractéristiques des logements en lien avec la consommation d'énergie*

Si la taille du ménage, et parallèlement la taille des logements, influencent la consommation d'énergie, d'autres caractéristiques du logement ont également un impact sur cette consommation. Le type d'énergie utilisée, notamment pour le chauffage, l'étiquette énergie des logements (DPE) et l'année de construction des logements peuvent être d'autres facteurs qui contribuent à la précarité énergétique des individus.

Tout d'abord, **le type d'énergie utilisé pour le chauffage a un impact sur la consommation**. À eux seuls, le gaz naturel et l'électricité représentent les trois quarts des systèmes de chauffage présents dans les logements de Seine-Saint-Denis, à respectivement 46 % et 31 %. Les logements disposant du chauffage urbain représentent également 1/6e de l'ensemble des logements du département. L'usage du gaz et du chauffage urbain s'expliquent par la présence importante en Seine-Saint-Denis de logements sociaux, d'appartement et par l'absence de zone rurale. Les autres modes de chauffage sont en revanche marginaux : le fioul chauffe 4 % des logements, le bois et le GPL représentent à eux deux 2 % des logements. Cette répartition du type d'énergie utilisée pour se chauffer ne diffère pas beaucoup de l'ensemble de la région Ile-de-France. On retrouve une légère sur-représentation du gaz (+5,2 points) et du chauffage urbain (+0,7 points) en Seine-Saint-Denis. Le Val-de-Marne, département voisin, a un profil à peu près semblable que la Seine-Saint-Denis : le gaz est davantage utilisé en Seine-Saint-Denis que dans le Val-de-Marne (+3 points), ainsi que

l'électricité (+ 4 points). L'usage du chauffage urbain est au même niveau dans les deux départements, tandis que le fioul et les autres types d'énergie sont davantage utilisés dans le Val-de-Marne qu'en Seine-Saint-Denis (+ 2 points et + 4 points respectivement).

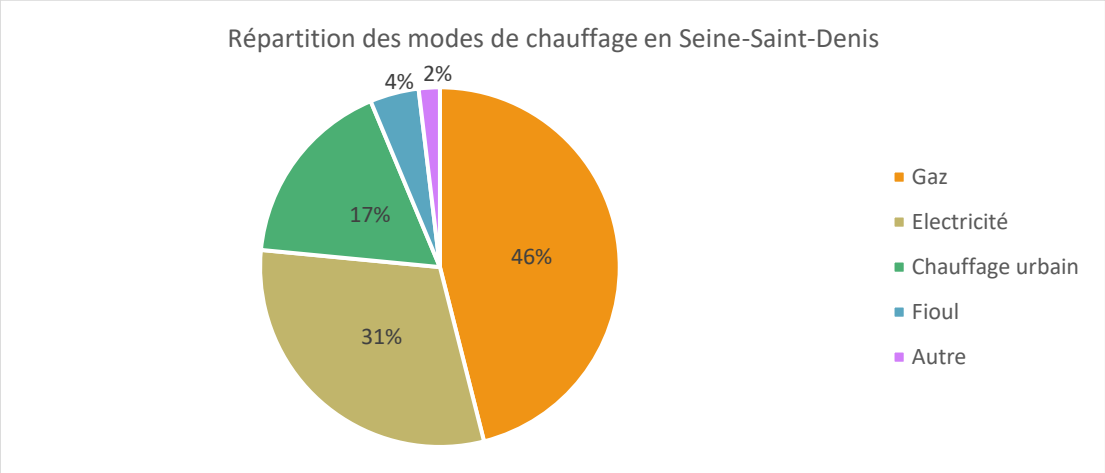

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : 46% des logements sont chauffés au gaz en Seine-Saint-Denis.

Cette situation générale ne doit cependant pas dissimuler **des situations contrastées entre les communes du territoire**. Le gaz naturel ne concerne ainsi que 22 % des logements à Saint-Denis, mais 64 % dans la commune voisine d'Epinay-sur-Seine. De même, l'électricité ne chauffe que 18 % des logements de Neuilly-sur-Marne, pour 53 % des logements de Noisy-le-Grand. Le chauffage urbain concerne 43 % des logements de Bagnolet, mais il est quasiment inexistant à Gournay-sur-Marne (0,1 %). Certains modes de chauffage, minimes à l'échelle départementale, peuvent même être plus importants à une échelle locale. C'est le cas du bois à Tremblay-en-France (12 %) ou du fioul à Coubron (11 %).

La réglementation thermique à compter de 1974 a permis de remplacer le fioul, énergivore, par le chauffage électrique. Néanmoins, 4 % des logements en Seine-Saint-Denis continuent d'être chauffés au fioul, ce chiffre étant relativement bas puisque 11 % des logements en France sont chauffés au fioul. Ce mode de chauffage est aussi en déclin en raison des rénovations des anciennes maisons. Ainsi, environ 6 % des logements construits avant 1971 continuent d'être chauffés au fioul sur le département.

Par ailleurs, **l'ancienneté des logements peut être une source de précarité énergétique**. En effet, la règlementation des nouvelles constructions en France a pris en compte la consommation de l'énergie avec la réglementation thermique. En Seine-Saint-Denis, 48 % des logements ont été construits avant 1970, alors que ce chiffre était de 44 % pour la France entière, selon le recensement 2017 de l'INSEE. Ainsi, les logements dans ce département sont relativement plus anciens que dans le reste de la France, puisque, aussi, concernant l'habitat social, les logements sociaux de plus de 40 ans représentaient, en 2020,

60 % de l'ensemble des logements sociaux de la Seine-Saint-Denis, ce chiffre étant de 54 % pour la France métropolitaine[34].

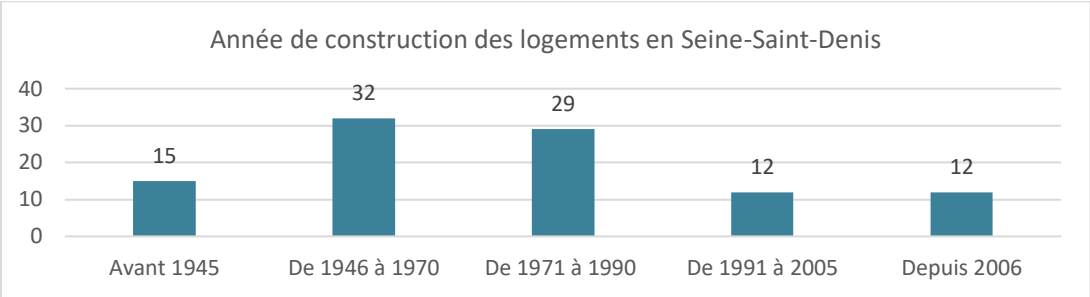

Source : INSEE, Recensement général de la population, 2017.

Lecture : 32 % des logements ont été construits entre 1946 et 1970 en Seine-Saint-Denis

Enfin, **les logements énergivores, caractérisés notamment par les étiquettes F et G**, peuvent fragiliser des populations dans des situations de précarité économique et sociale. A travers des étiquettes allant de A à G, le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment. Il permet ainsi d'informer sur la consommation d'énergie des logements[35]. Les étiquettes F et G représentent les logements que l'on considère comme des « passoires thermiques » ; ces logements sont ainsi « énergivores ». La base siterre propose d'identifier les étiquettes de chaque logement, mais elle repose sur une modélisation à partir d'informations recueillies auprès des données du Recensement général de la population, croisées avec d'autres données annexes. Il s'agit donc de données « théoriques » et non de données « réelles », bien qu'elles aient fait l'objet d'une comparaison avec les données de l'Observatoire des Diagnostics de Performance Énergétique[36]. **En 2017, 23 % des logements de Seine-Saint-Denis étaient considérés comme des passoires thermiques**, tandis que moins de 1 % des logements étaient catégorisés A ou B, alors que ces chiffres étaient respectivement de 21 % et de 2 % pour la France entière. Par ailleurs, on observe que l'étiquette énergétique est très dépendante de l'année de construction des logements. En effet, la réglementation thermique de 1974 et de nouvelles mesures ont permis de réduire les dépenses énergétiques des logements. Toutefois, des dispositions réglementaires récentes contraignant à rénover les logements très énergivores lors de leur revente ont aussi conduit à diminuer le nombre de logements considérés comme des passoires thermiques, et à améliorer ainsi l'étiquette énergétique d'anciennes constructions.

[34] SDES, Répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2020.
[35] La méthode de calcul du DPE, dénommée 3CL (Calcul de la Consommation Conventionnelle des Logements) prend en compte différentes données : caractéristiques des surfaces, état des isolations, type de vitrage, type de porte, type de volets, type de bâtiment, zone climatique, type de ventilation, etc.
[36] A noter que l'Observatoire des Diagnostics de Performance énergétiques comporte néanmoins peu d'informations sur les logements anciens.

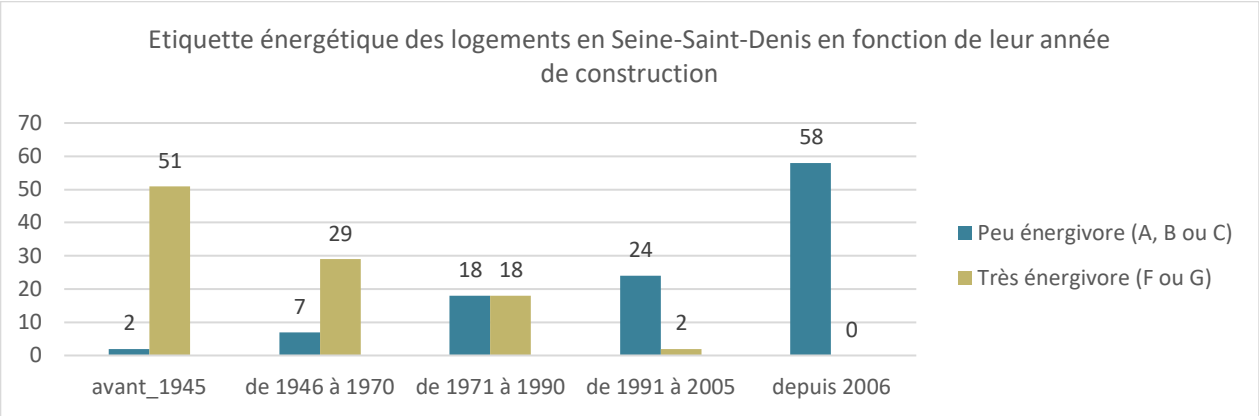

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : 51% des logements construits avant 1945 sont des passoires thermiques, tandis que 58 % des logements construits depuis 2006 sont peu énergivores.

4.2.2 LES FACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE LIES AU LOGEMENT

4.2.2.1 *Les raisons variées du rôle du type d'habitation sur la précarité énergétique*

Nous avons ici cherché à comprendre dans quelle mesure cinq caractéristiques en lien avec le logement ont un impact sur le taux de précarité énergétique, à savoir (1) le type d'habitation ; (2) le statut du logement, lorsqu'il s'agit d'un logement collectif (social ou privé) ; (3) le statut d'occupation (propriétaire ou locataire) ; (4) la taille du logement ; (5) le niveau d'occupation du logement (sur-occupation ou non) en fonction de la taille du foyer.

Nous observons tout d'abord que les ménages résidant en HLM ont très légèrement plus de risque d'être en précarité énergétique, alors que l'on pourrait s'attendre à des risques plus élevés en raison du profil socio-économique des ménages en HLM peu favorable. **Cette faible sur-représentation peut s'expliquer par d'autres attributs propres aux logements sociaux qui protègent de la précarité énergétique**. Nous avons vu en effet que les ménages habitant en HLM résident en très grande majorité en appartement (98 %), ce qui peut induire un biais indirect en lien avec le type de logement : en effet l'appartenance des HLM à la catégorie « Appartements » semble être ici le critère le plus influent pour expliquer cette corrélation avec la précarité énergétique, puisqu'il est préférable d'habiter en appartement plutôt qu'en maison au regard des dépenses énergétiques[37]. En effet, le taux de précarité des ménages en habitat pavillonnaire est supérieur de 5,5 points au taux de l'ensemble des ménages du département. Au niveau national, le type de logement ne semble pas avoir d'impact sur la précarité énergétique.

[37] Ce chiffre est aussi à relativiser, car, comme on le verra plus bas, les maisons sont de plus grande taille, et concernent des ménages composés d'individus en plus grand nombre, ce qui a aussi un impact sur le taux de précarité énergétique.

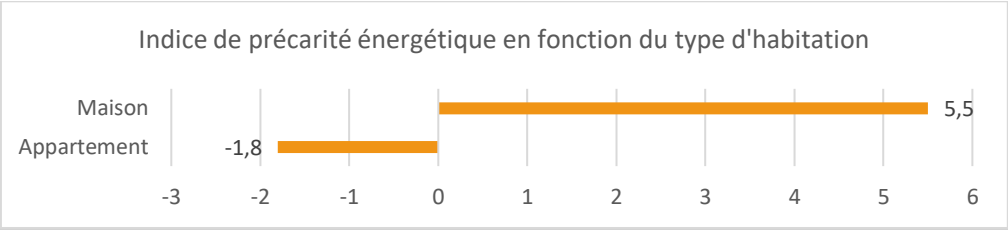

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, le taux de précarité énergétique des ménages résidant dans une maison est supérieur de 5,5 points au taux de l'ensemble des ménages du département.

Ainsi, en s'intéressant uniquement aux ménages résidant en appartement, on s'aperçoit que **les personnes en HLM ont tendance à avoir plus de risque d'être en précarité énergétique, ce qui peut s'expliquer notamment par le profil socio-économique des ménages résidant davantage en HLM**. En effet, les ménages résidant en HLM ont un revenu annuel moyen disponible par unité de consommation de 14 617 €, tandis que ceux qui ne résident pas en HLM ont un revenu moyen de 20 505 €[38].

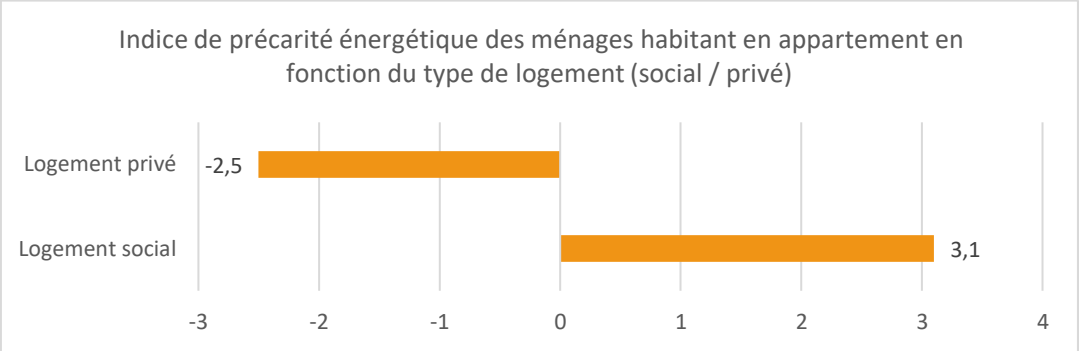

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Parmi les ménages résidant en appartement en Seine-Saint-Denis, le taux de précarité énergétique des ménages en logement social est supérieur de 3,1 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

En revanche, **les ménages habitant en logement social en Seine-Saint-Denis semblent moins touchés que les ménages au niveau national** (+1,4 points pour les ménages en logement social en Seine-Saint-Denis, + 7 points pour les ménages en logement social dans la France entière). Concernant les ménages résidant en habitat pavillonnaire, c'est plutôt le statut d'occupation qui a un impact sur la précarité énergétique. En effet, le fait d'être locataire ou propriétaire a peu d'impact, sauf lorsque l'on est locataire d'une maison. Ici, c'est la combinaison d'un profil socio-économique peu favorable avec des logements de taille importante qui peut expliquer cette augmentation des risques de précarité énergétique. Aussi, les maisons en location peuvent moins faire l'objet de rénovation concernant la dimension énergétique par rapport aux maisons habitées par leur propriétaire, qui a la charge de ces

[38] Le calcul des revenus disponibles par ménage étant réalisé à travers une modélisation, ces chiffres ne doivent pas être considérés comme des valeurs absolues, mais préservent leur intérêt dans la mise en comparaison.

rénovations. Néanmoins, des aides à la rénovation énergétique à destination des locataires ont été récemment mis en place, telles que les primes Certificats d'Économies d'Énergie (2005) ou encore le chèque Energie (2018).

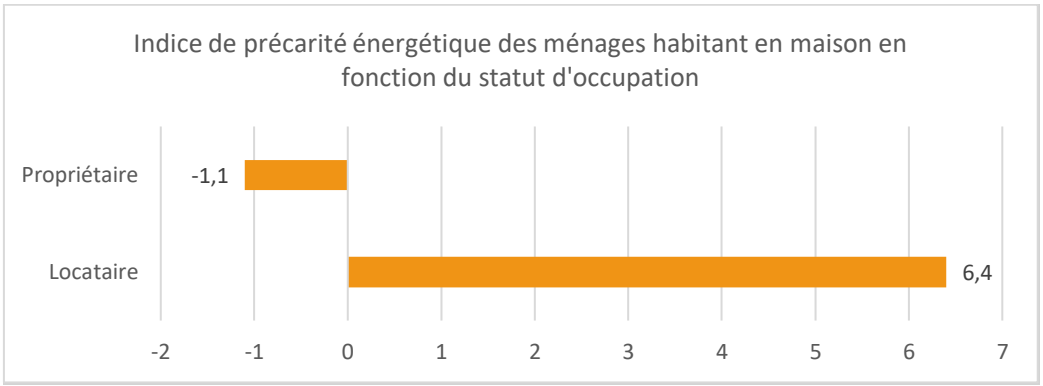

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Parmi les ménages résidant en maison en Seine-Saint-Denis, le taux de précarité énergétique des ménages locataires est supérieur de 6,4 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

L'habitat en logement social ou privé, ainsi que l'habitat en logement collectif ou individuel font l'objet d'une satisfaction inégale pour les ménages. La dimension subjective de la précarité énergétique peut ainsi être appréhendée à travers l'évaluation des ménages de leur logement. On remarque, dans le questionnaire que nous avons diffusé auprès des parents d'élèves, que les ménages résidant en logement social sont moins satisfaits de leur logement que ceux habitant un logement privé, qu'il soit individuel ou collectif.

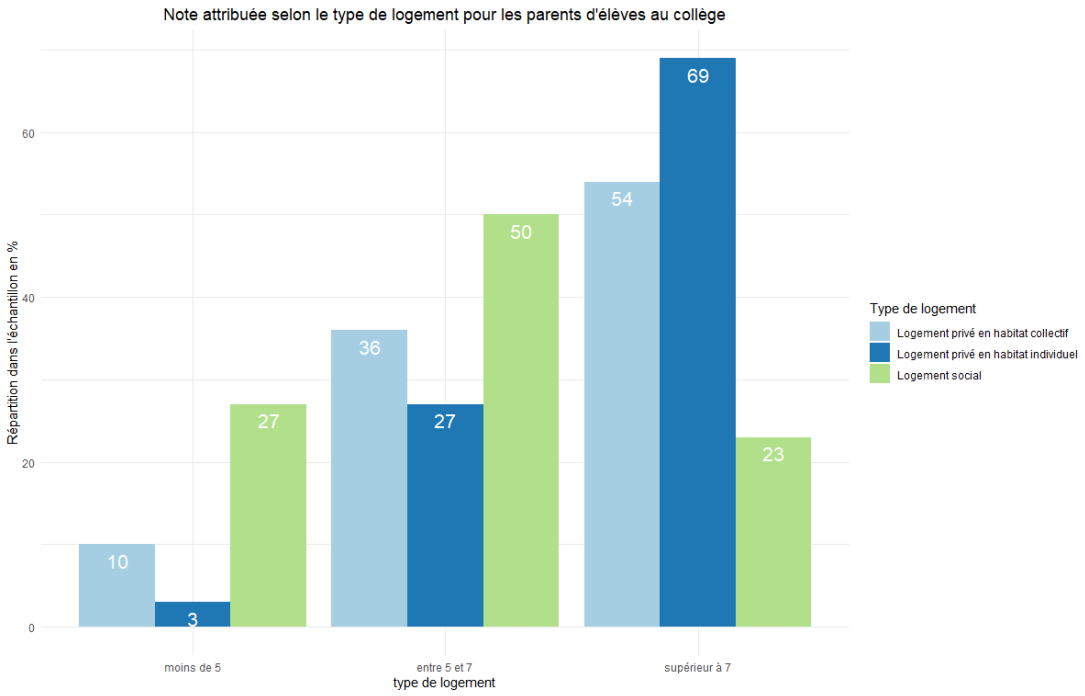

Logement privé en habitat collectif:169, Logement privé en habitat individuel:226, Logement social:183
Lecture : les parents d'élèves au collège habitant en logement social sont 27% à attribuer une note inférieure à 5 à leur logement

L'insatisfaction du logement est due en grande partie aux caractéristiques des logements qui ont un impact sur la précarité énergétique. En effet, **les problèmes d'isolation, l'humidité et l'insalubrité des logements sont cités comme les raisons principales de cette insatisfaction**.

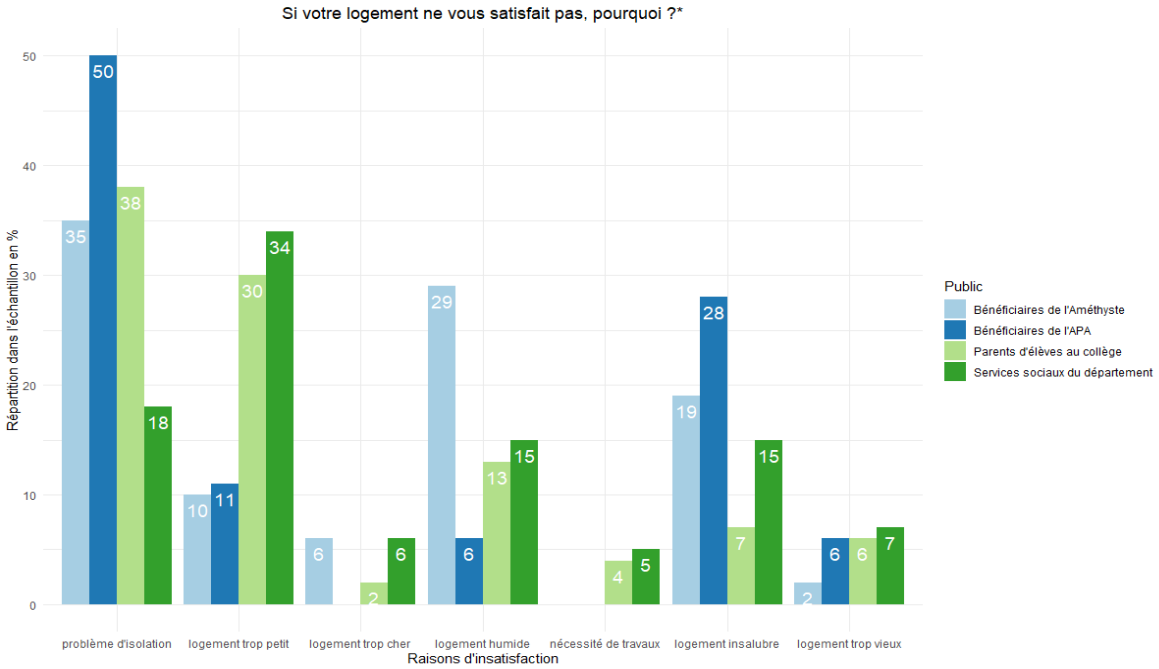

Répondants: Parents d'élèves: 191, Services sociaux du département: 131, Bénéficiaires de l'Améthyste: 52, Bénéficiaires de l'APA: 18
Lecture : 35% des bénéficiaires de l'améthyste non-satisfaits de leur logement le sont en raison de problèmes d'isolation
**Note attribuée en dessous de 7*

4.2.2.2 *Le poids de la taille du ménage sur la précarité énergétique*

La taille des ménages et la taille des logements étant corrélées entre elles, nous avons créé des catégories plus précises à partir de ces deux variables : les ménages de x personnes qui habitent un logement de taille y (ex. les ménages d'une personne qui habite dans un logement de moins de 52 m²). On observe ainsi que **la taille du logement a un impact sur les ménages composés d'une personne seule et sur les ménages composés d'au moins 5 individus.** La consommation énergétique d'un logement de grande taille peut être trop importante pour les ménages où les revenus ne proviennent que d'une personne. Elle a aussi un impact lorsque les ménages sont composés d'au moins 5 personnes, ce qui augmente les dépenses énergétiques. En revanche, la taille des logements semble ne pas avoir d'impact sur les autres typologies de ménages.

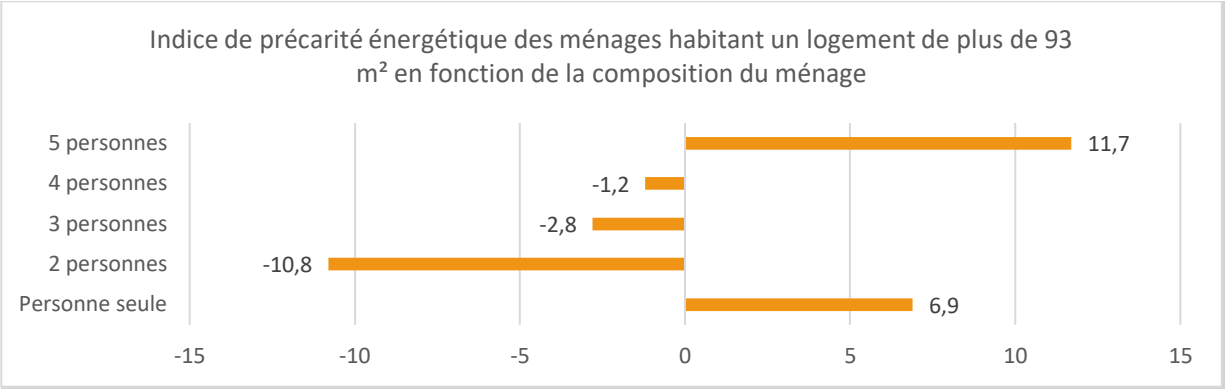

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Parmi les ménages résidant dans un logement de plus de 93 m², le taux de précarité énergétique des ménages composés de 5 personnes ou plus est supérieur de 11,7 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

Les ménages de 5 personnes et plus qui vivent dans des logements de moins de 93 m² ont très légèrement plus de risque d'être en précarité énergétique. Dans les logements de taille moyenne (entre 67 m² et 93 m²), ce sont plutôt les ménages d'une personne qui ont le plus de risque d'être en précarité énergétique (écart à la moyenne de 5,7, comparé à un écart à la moyenne de 2,8 pour les ménages de 5 personnes ou plus). Par ailleurs, ce sont moins dans les appartements que dans les maisons que les ménages d'une personne ou de 5 personnes au moins sont le plus exposés à la précarité énergétique.

4.2.2.3 *Dimensions énergétiques du logement et précarité énergétique*

En raison d'une réglementation récente concernant l'usage des énergies au sein des logements, l'ancienneté de ces derniers est logiquement corrélée à la précarité énergétique. En revanche, ce même processus de réglementation concerne également les anciens logements lorsqu'ils sont mis à la vente. Des politiques d'aide à la rénovation peuvent inciter les propriétaires à améliorer le coût énergétique de leur bien. On remarque ainsi que **les ménages qui résident dans les logements les plus anciens** (construits avant 1945) **ne représentent pas la catégorie la plus en précarité énergétique**. Toutefois, plus le logement est récent, plus les risques sont faibles pour les ménages d'être en précarité énergétique.

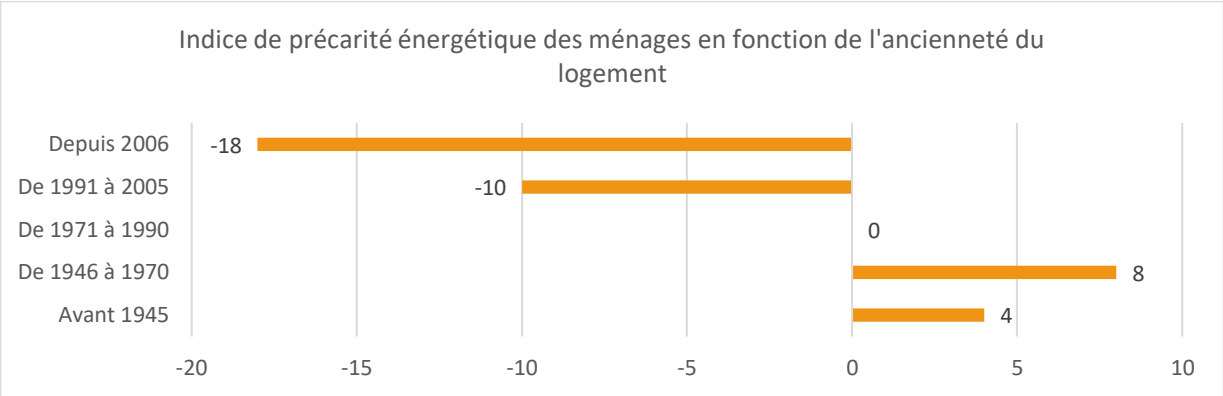

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages résidant un logement construit avant 1945 est supérieur de 4 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

On constate que le statut d'occupation a effectivement un lien avec le risque d'être en précarité énergétique au regard de l'ancienneté du logement. **Lorsque le logement est ancien, ce sont les locataires qui ont le plus de risques, alors que les propriétaires sont plus en risque lorsque le logement est récent**. On peut faire l'hypothèse que les propriétaires sont moins enclins à réaliser des travaux dédiés à l'efficacité énergétique pour des logements construits après la mise en place de la réglementation thermique des logements[39].

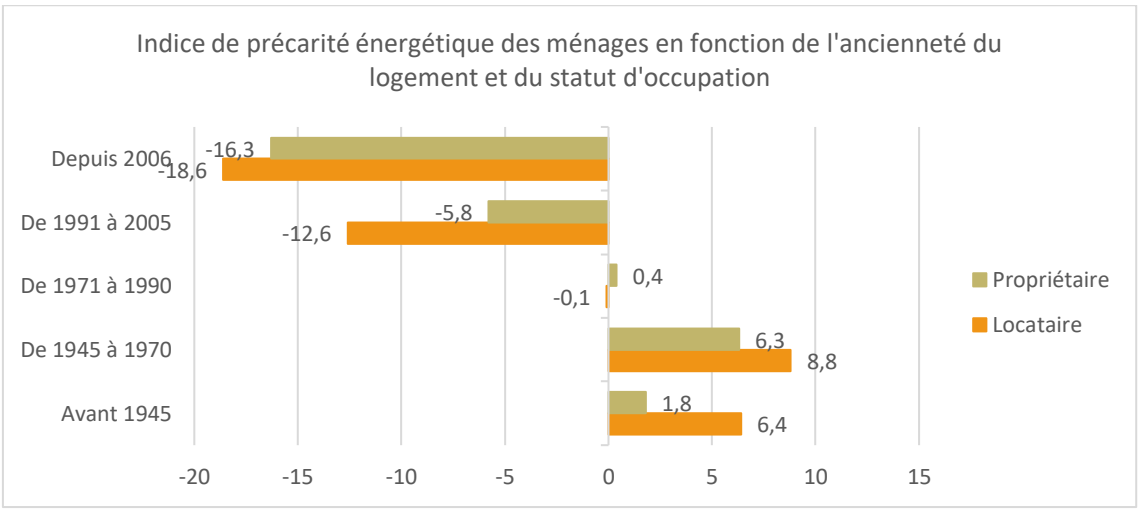

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages locataires de leur logement et résidant dans un logement construit avant 1945 est supérieur de 6,4 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

Avec l'ancienneté des logements, c'est notamment l'isolation qui peut avoir un impact sur la précarité énergétique des ménages. En effet, le questionnaire que nous avons administré auprès de plusieurs publics du Département nous permet d'observer que l'isolation des logements est la première cause du froid ressenti par les occupant·e·s. En effet, les

[39] Cette réglementation intervient à partir du milieu des années 1970 et son périmètre s'élargit jusqu'aujourd'hui.

usager·ère·s des services sociaux (43 %), les parents d'élèves (47 %) et les personnes âgées usagères de la Direction Autonomie (54 %) déclarent que **l'isolation de leur logement est la raison principale de leur ressenti du froid**, ce qui est un indicateur de la précarité énergétique.

Les types d'énergie utilisés pour le chauffage ont peu d'impact sur la précarité énergétique sauf pour le fioul, mais celui-ci est peu utilisé dans l'ensemble du département (4,4% des logements chauffés au fioul). Il reste néanmoins intéressant de le noter car l'usage du fioul peut être plus important dans certaines villes du département, notamment à l'est dans les villes pavillonnaires telles que Coubron (utilisé dans 12 % des logements).

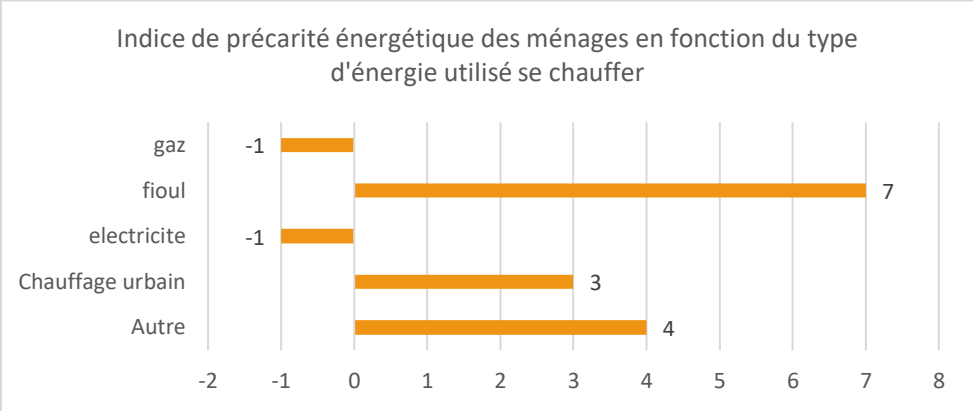

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages qui utilisent le fioul pour se chauffer est supérieur de 7 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

Les ménages résidant dans un logement chauffé au chauffage urbain ont relativement plus de risques d'être en précarité énergétique, mais cette corrélation semble être due en partie à l'effet indirect du logement social et, in fine, à l'appartenance aux classes populaires. En effet, le chauffage urbain est un type d'énergie utilisé majoritairement dans les logements sociaux (70 % des logements qui utilisent ce type d'énergie sont des logements sociaux, alors que les logements sociaux représentent 33 % du parc immobilier du département). Cependant, on observe que les locataires de logements sociaux ont relativement moins de risque d'être en précarité énergétique lorsqu'ils utilisent le gaz comme type d'énergie pour se chauffer. L'effet positif du gaz sur la consommation énergétique tient en grande partie des coûts du gaz au moment de la réalisation de la simulation de la base de données Enerter Précarité. En effet, en 2021, le prix du gaz était plus faible que le prix des autres énergies. Les tarifs utilisés pour calculer les coûts de la consommation énergétique des logements s'appuient sur les données Pégase (Pétrole, électricité, gaz et autres statistiques de l'énergie) pour le gaz et l'électricité, et sur Fedene, enquête sur les réseaux de chaleur et de froid, pour le chauffage urbain.

Hypothèses de prix retenus pour le calcul de la consommation énergétique de la base de données Enerter Précarité (année 2021)

Types d'énergie de chauffage	Prix pour 100kWh (€/100kWh)
Gaz	6,78
Réseau de chaleur urbaine	9,71
Fioul	9,12
Electricité	17,88
GPL	14,87
Bois	6,61

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Nous devons donc **être très prudents avec ce résultat d'un effet positif du gaz sur la consommation énergétique** puisque le coût des énergies, notamment du gaz et de l'électricité par rapport au réseau de chaleur urbain, fluctue. Par ailleurs, le coût de ces énergies augmente ces dernières années, particulièrement celui du gaz. Enfin, il est intéressant de noter que le fioul est un type d'énergie qui est davantage défavorable aux ménages habitant dans un logement social (15 % des logements chauffés au fioul sont des logements sociaux).

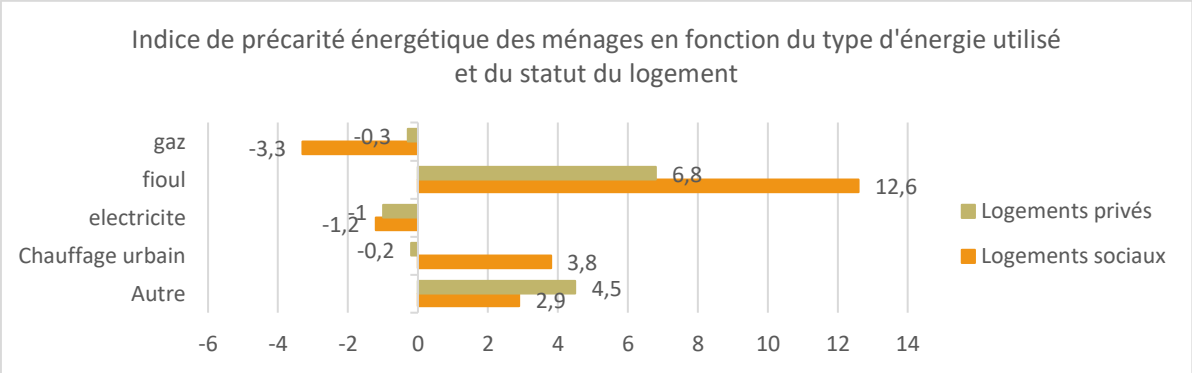

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages qui utilisent le fioul pour se chauffer est supérieur de 7 points au taux de l'ensemble des ménages de cette population.

La corrélation entre le chauffage urbain et la précarité énergétique pourrait également s'expliquer par le fait que le chauffage urbain est exclusivement un mode de chauffage collectif. Ainsi, les ménages ne peuvent pas réguler la consommation énergétique de leur logement. Néanmoins, les ménages résidant dans un logement dont le mode de chauffage est collectif sont relativement moins concernés par la précarité énergétique que les ménages dont le logement est régulé de manière individuelle. En effet, quel que soit le type d'énergie, le taux de précarité énergétique augmente lorsque le mode de régulation est individuel, excepté pour le chauffage urbain qui est utilisé uniquement dans des logements dont le mode de régulation est collectif.

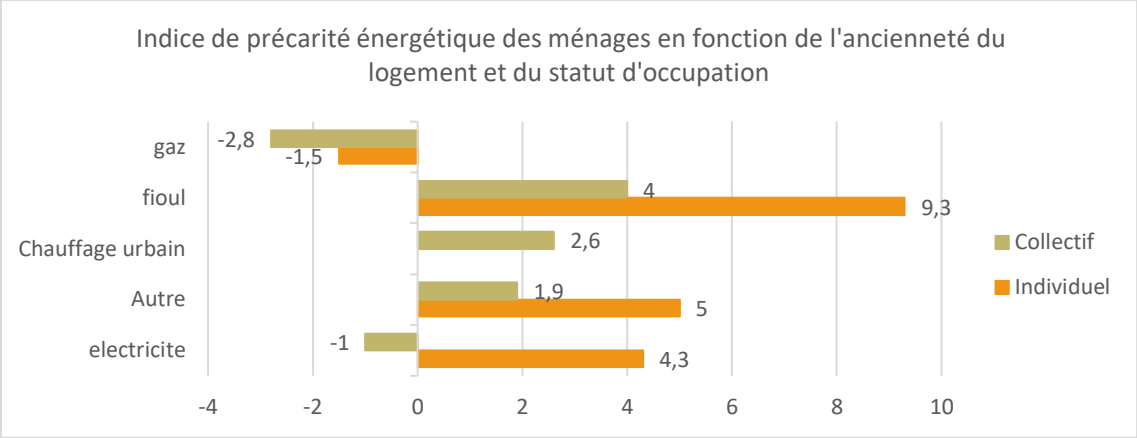

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages qui utilisent l'électricité pour se chauffer dans un logement à régulation individuelle est supérieur de 4,3 points au taux de l'ensemble des ménages habitant un logement dont le mode de chauffage est individuel.

Quelque que soit le mode de régulation du chauffage d'un logement, le gaz est un type d'énergie qui protège de la précarité énergétique (avec les prix de 2021). L'électricité est bénéfique uniquement lorsque le mode de régulation est collectif. Par conséquent, la possibilité de réguler la consommation énergétique, et donc d'en limiter les coûts, ne favorise pas la réduction de la part de l'énergie dans le budget des ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus. Cet exemple montre tout l'intérêt de l'analyse multivariée, réalisée ici en croisant trois variables (le mode de régulation, le type d'énergie utilisée pour se chauffer et la précarité énergétique). Néanmoins, d'autres caractéristiques peuvent aussi nous aider à mieux comprendre la place de chacun de ces éléments dans la consommation énergétique. La régression linéaire que nous présenterons plus bas nous permettra de mettre en lien davantage de caractéristiques pour identifier notamment le rôle des différentes énergies dans les situations de précarité énergétique.

L'étiquette énergétique DPE, qui mesure la consommation énergétique des logements, reflète logiquement le taux de précarité énergétique des ménages, puisqu'elle représente une classification d'éléments mixtes qui ont un impact sur la consommation énergétique. Le taux de précarité énergétique des ménages augmente en effet avec l'attribution d'une étiquette de mauvaise performance. Si les logements, au regard du DPE, était répartis aléatoirement dans la population, on pourrait alors affirmer que le logement est un facteur primordial de la précarité énergétique. Mais on constate que le DPE n'est pas également réparti dans la population en fonction de ces caractéristiques socio-démographiques, et dépend donc des mêmes logiques que la précarité énergétique.

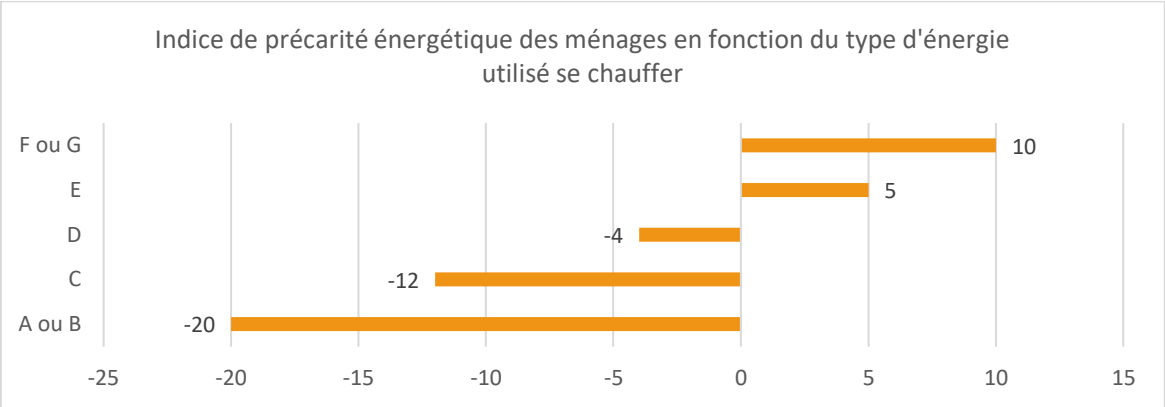

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2021.

Lecture : Le taux de précarité énergétique des ménages résidant dans un logement dont le DPE est F ou G est supérieur de 10 points au taux de l'ensemble des ménages du département.

4.2.2.4 *L'effet net des caractéristiques des logements sur la précarité énergétique*

Si la précarité énergétique dépend de nombreuses caractéristiques liées au logement, nous avons vu que ces caractéristiques ne sont pas aléatoirement diffusées sur le territoire et au sein de la population, ce qui complexifie le rôle de ces caractéristiques sur le rapport des ménages à la consommation énergétique. En effet, certaines caractéristiques vont souvent concerner des ménages qui se distinguent aussi par le fait d'appartenir à une catégorie relevant d'une caractéristique d'une autre nature. Par exemple, les locataires de logements sociaux ont la particularité d'habiter presque exclusivement des appartements, et sont pour beaucoup issus des classes populaires. **Pour identifier le poids respectif de ces différentes caractéristiques liées au logement, nous avons réalisé une régression linéaire** en incluant dans ce modèle la catégorie socio-professionnelle du référent du ménage. L'ajout de cette caractéristique socio-démographique permet de contrôler l'effet des conditions économiques et sociales des ménages qui pourraient s'exprimer indirectement à travers des caractéristiques liées au logement.

Régression linéaire modélisant le taux de précarité énergétique des ménages de Seine-Saint-Denis

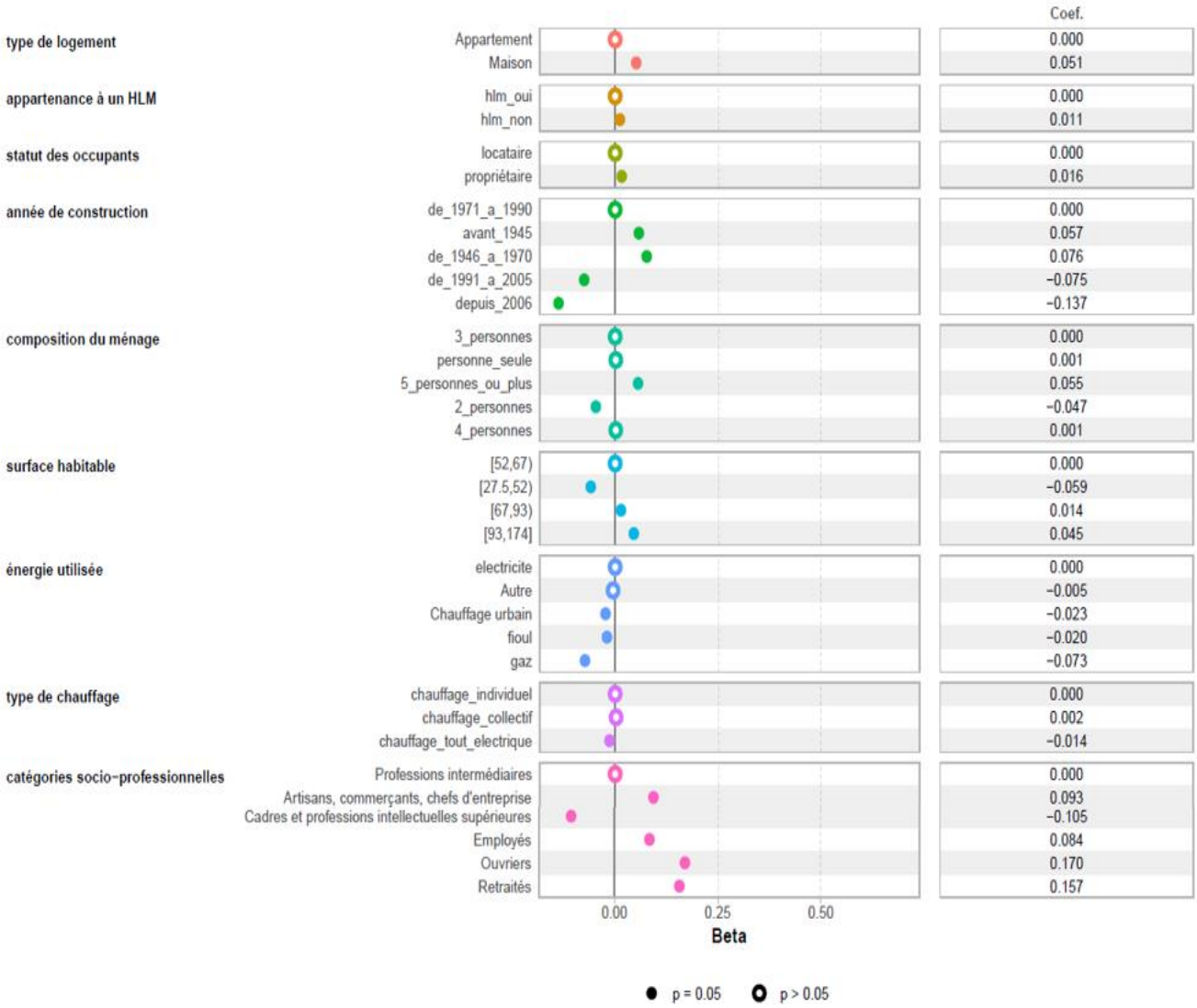

Intercept : 0,191

Source : Enerter Précarité, Energies Demain, 2017.

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'habiter un logement construit entre 1946 et 1970 plutôt qu'entre 1971 à 1990 augmente de 7 points de pourcentage les risques d'être en précarité énergétique, de manière significative.

Précision : parmi les catégories socio-professionnelles, les « autres inactifs » ont été enlevés du graphique, même s'ils sont préservés dans le calcul du modèle. En effet, les résultats montraient de fortes chances de précarité énergétique pour cette catégorie, mais les problèmes préalablement discutés de la base de données d'Energies Demain relatifs aux aides, auxquels les « autres inactifs » sont très fortement concernés, nous conduisent à être prudents sur ce résultat.

Le raisonnement toutes choses égales par ailleurs permet de montrer que, **au regard des caractéristiques que l'on a inclus dans le modèle de régression, les caractéristiques des ménages qui ont un impact sur la précarité énergétique sont, du plus impactant au moins impactant** :

- La catégorie socio-professionnelle du ménage ;
- L'année de construction du logement ;
- L'énergie utilisée ;

- La composition du ménage ;
- La surface habitable ;
- Le type de logement.

En revanche, on s'aperçoit que l'appartenance à un HLM, le statut des occupants (locataire ou propriétaire) et le mode de chauffage (collectif ou individuel) n'ont pas d'impact significatif sur la précarité énergétique. Les corrélations observées plus haut concernant ces caractéristiques sont donc le produit d'autres caractéristiques cachées. Ces résultats peuvent être mis en comparaison avec ce qui a été observé dans l'étude sur la consommation énergétique des habitant·e·s du Grand Paris réalisée par l'Apur, Atelier parisien d'urbanisme[40]. En effet, cette étude montre que l'écart de la consommation varie en fonction de différentes variables : les habitant·e·s de l'Ouest parisien se distingue par une grande consommation énergétique, en raison d'un choix de confort permis par des revenus plutôt élevés, mais aussi par la taille des logements, plus grands que dans le reste de Paris, et oblige donc à une consommation d'énergie plus importante. En comparaison, la Seine-Saint-Denis se distingue par la prégnance d'une consommation de nécessité, et non de confort, due à des revenus plus modestes et des propriétés de logement peu favorables (insalubrité, mauvaise isolation en raison de l'ancienneté des logements, etc.).

Il reste pertinent d'identifier les caractéristiques, prises en compte séparément, qui sont corrélées avec la précarité énergétique, même s'il n'y a pas de lien de cause à effet direct entre elles, à condition de comprendre ce qui explique cette corrélation. Ainsi**, les logements les plus récents, et de manière moins prononcée les plus petits, protègent de la précarité énergétique. Les ménages de 5 personnes et plus sont plus impactés que les autres par la précarité énergétique. Le mode de chauffage, individuel ou collectif, n'a pas d'impact. Les classes populaires et les retraités sont quant à eux davantage touchés par la précarité énergétique**. Si l'usage du gaz comme énergie pour se chauffer semble protéger les ménages de la précarité énergétique, nous avons souligné l'important des précautions à prendre pour utiliser ce résultat : **l'effet de l'énergie utilisée varie en fonction des coûts des différents types d'énergies qui fluctuent dans le temps**. Le moment de réalisation de la base de données d'Enerter Précarité (2021) est favorable au gaz, mais il peut être très différent si on réalise une simulation des coûts de la consommation énergétique à un autre moment.

[40] Apur, « La consommation en énergie des habitants du Grand Paris », Note n°227, Mars 2023.

CHAPITRE 5 : IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES ZONES DE FORTE PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE DEPARTEMENT

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence les critères socio-démographiques des individus et les caractéristiques des logements qui favorisent la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis. Nous adoptons ici une approche territoriale, à une maille communale, pour d'abord repérer les territoires les plus touchés par la précarité énergétique. Nous cherchons à comprendre où se concentrent, sur les quarante communes, les habitant·e·s les plus exposé·e·s à la précarité énergétique, de par leur profil socio-démographique. Ensuite, nous ciblons sur le territoire départemental, les types de logements qui, de par leurs caractéristiques, sont les plus en risque, en termes de précarité énergétique.

Nous retiendrons ici principalement les caractéristiques qui ont un effet direct, c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs, mis en évidence à travers la régression linéaire présentée plus haut. Nous reviendrons toutefois sur une caractéristique qui n'a pas d'effet net sur la précarité énergétique, à savoir le fait d'habiter un logement social.

5.1 LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LE TERRITOIRE SELON LE PROFIL DES INDIVIDUS

5.1.1 REPARTITION COMMUNALE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE (PAR IRIS)

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse sociale des territoires, il convient de dresser un tableau de la précarité énergétique à un niveau communal. Ici encore, ce sont les écarts à la moyenne départementale qui seront analysés, afin de porter la focale sur la répartition entre communes.

D'une manière générale, **les communes situées dans la moitié nord du département sont davantage touchées par la précarité énergétique que celles plus au sud. C'est particulièrement le cas de certaines communes de l'EPT Plaine Commune, comme Pierrefitte-sur-Seine ou La Courneuve** (+ 15 points chacun d'écart à la moyenne). Le reste des communes du nord du département présente généralement un écart supérieur à la moyenne de quelques pourcents. C'est par exemple le cas d'Aubervilliers (+ 10 %), de Villepinte (+ 8 %) ou de Drancy (+ 6 %). Située plus à l'est du territoire, la commune de **Clichy-sous-Bois est celle qui est la plus touchée en Seine-Saint-Denis**, avec un écart positif à la moyenne de la précarité énergétique de 21 %. Si la présence d'une copropriété très dégradée, le Chêne Pointu, augmente le taux de précarité de la commune, les ménages habitant les autres quartiers de la commune sont toutefois parmi ceux qui sont les plus touchés dans le département. La réalisation des projets de réaménagement du quartier du Chêne Pointu ne baissera donc pas significativement le taux de précarité de la commune.

A l'inverse, les communes de la moitié sud du Département présentent généralement des taux de précarité énergétique inférieurs à la moyenne. C'est particulièrement le cas de

certaines des communes les moins peuplées du territoire comme Coubron (- 18 % d'écart à la moyenne) et surtout Gournay-sur-Marne (- 24 %) où la précarité énergétique n'est que résiduelle. Le reste des communes du secteur présente généralement aussi des niveaux de précarité énergétique inférieurs à la moyenne départementale, comme c'est le cas aux Lilas (- 18 %), aux Pavillons-sous-Bois (- 8 %) ou encore à Noisy-le-Grand (- 12 %).

Au total, rares sont les communes proches de la moyenne départementale. C'est toutefois le cas de quelques-unes comme Bagnolet (aucun écart à la moyenne), Tremblay-en-France (- 2 % seulement) ou Saint-Denis (+ 3 %).

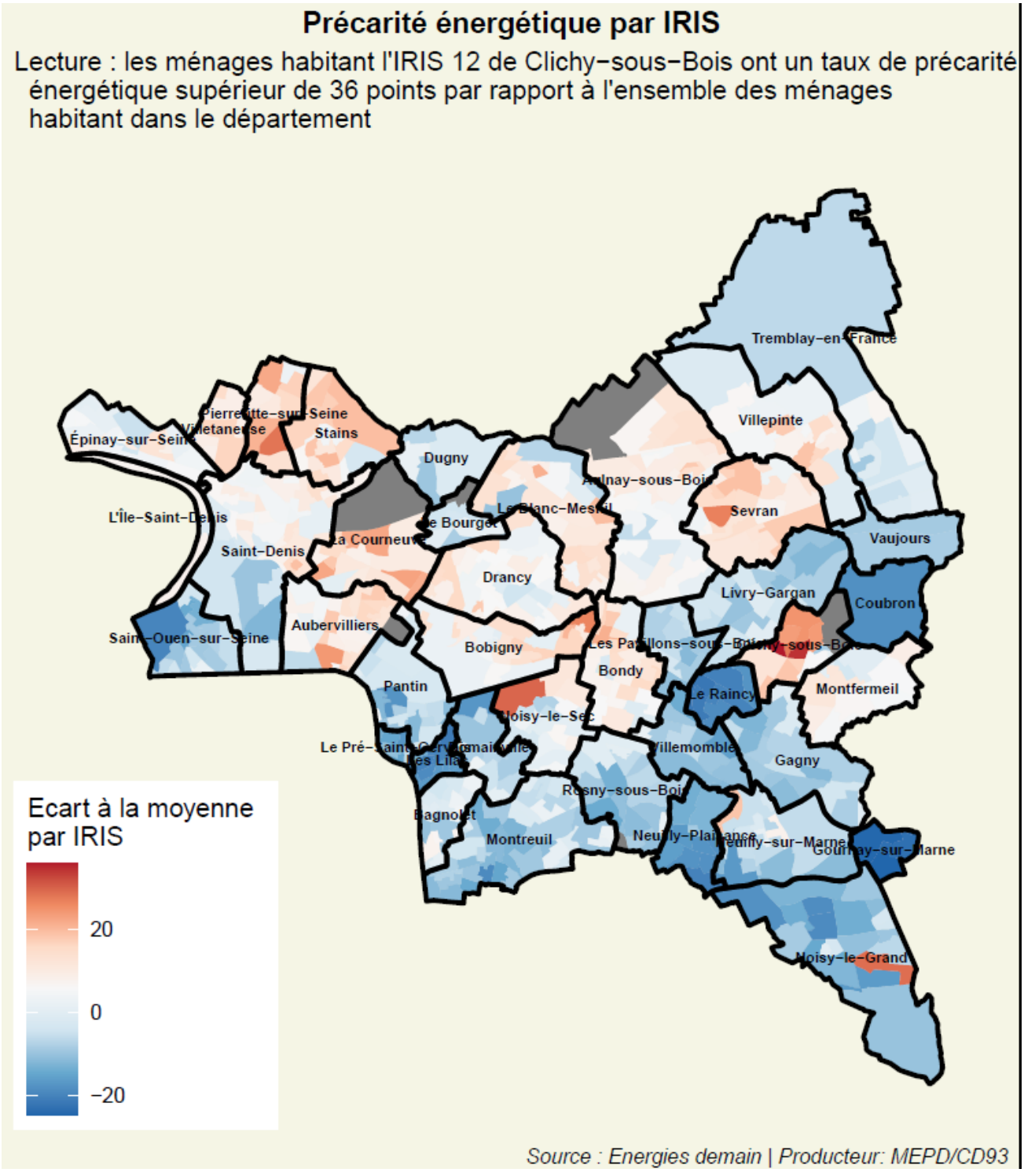

5.1.2 LES COMMUNES LES PLUS PAUVRES CONCENTRENT LA PRECARITE ENERGETIQUE

Sans grande surprise étant donné le poids prépondérant des revenus comme facteur explicatif de la précarité énergétique, ce sont **les communes les plus pauvres qui concentrent le gros de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis**. Les communes où le taux de pauvreté est le plus fort sont pour la plupart situées dans le nord du département, en particulier autour de l'EPT Plaine Commune.

La commune de Clichy-sous-Bois est celle qui compte en proportion le plus de ménages pauvres, avec un taux de pauvreté à 42 %, ce qui fait directement écho au constat précédent, selon lequel il s'agit également de la commune où la précarité énergétique est la plus forte. Ce constat se retrouve également pour des communes comme La Courneuve (41 % de ménages pauvres) ou Pierrefitte (39 % de ménages pauvres), qui sont les deux autres communes les plus touchées dans le département.

De la même manière, les communes les moins touchées par la pauvreté sont également celles où le taux de précarité énergétique est le plus faible. C'est tout particulièrement le cas du Raincy, avec 3 % de ménages pauvres et un écart négatif à la moyenne départementale de la précarité énergétique de – 20 %. Ce constat se retrouve également à Coubron (6 % de ménages pauvres) ou Gournay-sur-Marne (7 % de ménages pauvres).

Enfin, des communes se situant dans la moyenne départementale du point de vue de la pauvreté des ménages sont dans la même position pour ce qui est de la précarité énergétique. Ainsi, la commune de Bagnolet cumule un taux de pauvreté similaire à la moyenne départementale (28 %) et une absence d'écart à la moyenne départementale de la précarité énergétique, une situation qu'on retrouve également à Noisy-le-Sec (29 % de ménages pauvres ; + 2 % d'écart à la moyenne de la précarité énergétique).

TAUX DE PAUVRETÉ PAR COMMUNE

Niveaux de vie des personnes en 2019

Taux de pauvreté par communes

- Taux supérieur au taux de pauvreté de la Seine-Saint-Denis : 34 % et plus
- De 29 à 33 %
- Taux inférieur ou égal au taux de de pauvreté de la Seine-Saint-Denis : De 16 à **28 %**
- Taux inférieur ou egal au taux de pauvreté national : Moins de 16 %

Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris

Plan N° 2022P143

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA.

Fichier localisé social et fiscal 2019.

0 1 2 3 Km

N

- DTCM -
Service de la Géomatique et l'Information Géographique
Août 2022

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

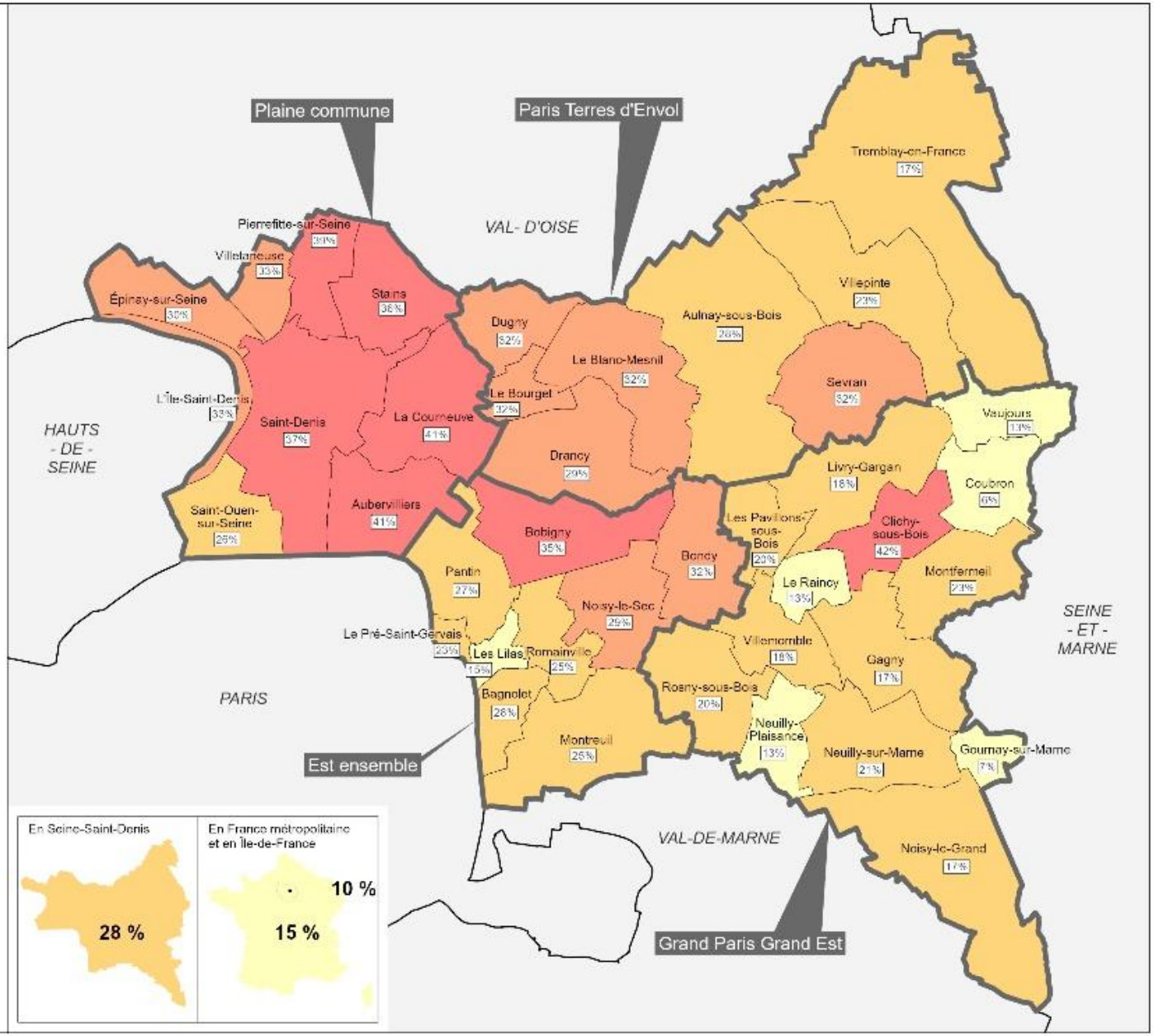

Toutefois, quelques communes s'écartent de ce modèle. C'est par exemple le cas de la ville de Saint-Denis où en dépit d'un taux de pauvreté élevé, qui concerne 37 % des ménages, l'écart à la moyenne du taux de précarité énergétique n'est que minime (+ 3 %). De même, au Pré-Saint-Gervais, un taux de pauvreté légèrement inférieur à la moyenne (23 % des ménages) se traduit par un taux de précarité énergétique très inférieur à la moyenne (- 14 %). Ces communes restent toutefois l'exception, et dans la majorité des cas, les cartes de la précarité énergétique et de la pauvreté se superposent bel et bien.

5.1.3 ETONNAMMENT, LES COMMUNES LES PLUS AGEES SONT AUSSI LES MOINS TOUCHEES PAR LA PRECARITE ENERGETIQUE

Dans le chapitre précédent, il a été détaillé que les personnes les plus jeunes et les plus âgées étaient davantage confrontées à la précarité énergétique que les autres. Etant donné ce constat, on aurait pu s'attendre à ce que deux types de communes soient davantage touchées par la précarité énergétique : celles où l'indice de jeunesse est le plus élevé, et celles où il est le plus faible ; la précarité énergétique aurait alors été plus faible dans les communes de profil intermédiaire[41].

Or, l'hypothèse qui vient d'être formulée ne se confirme qu'à moitié. Certes, les communes les plus jeunes sont globalement celles où le taux de précarité énergétique est le plus élevé. C'est par exemple le cas pour Clichy-sous-Bois (indice de jeunesse : 2,55) ou Stains (2,43). En revanche, les communes où cet indice est le plus faible (et donc où la proportion des plus de 60 ans est la plus forte) ne sont pas du tout les communes les plus touchées par la précarité énergétique. Il s'agit même exactement du contraire. Ainsi, l'indice de jeunesse est particulièrement bas (par rapport à la moyenne départementale) dans des communes comme Le Raincy (1,16) ou Gournay-sur-Marne (1,24) qui font partie de celles où la précarité énergétique est la moins répandue.

[41] Pour rappel, l'indice de jeunesse s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans sur un territoire. Cet indice est de 1,74 à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, ce qui signifie qu'il y a dans le département 1,74 personnes de moins de 20 ans pour chaque personne de plus de 60 ans.

INDICE DE JEUNESSE

Indice par communes en 2019

Indice supérieur à l'indice de la Seine-Saint-Denis	De 2,14 à 2,55
	De 1,75 à 2,13
Indice inférieur ou égal à l'indice de la Seine-Saint-Denis	De 1,29 à **1,74**
Indice inférieur ou égal à l'indice de l'Île-de-France	De 1,04 à 1,28

L'indice jeunesse est le rapport entre le nombre d'enfants et des jeunes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus.

***Lecture :** Plus l'indice est élevé, plus la population de la ville est jeune.*

Établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris

Plan N° 2022P144

Source : Insee, RP2019 exploitation principale

0 1 2 3 Km

N

- DTCM -
Service de la Géomatique et l'Information Géographique
Août 2022

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

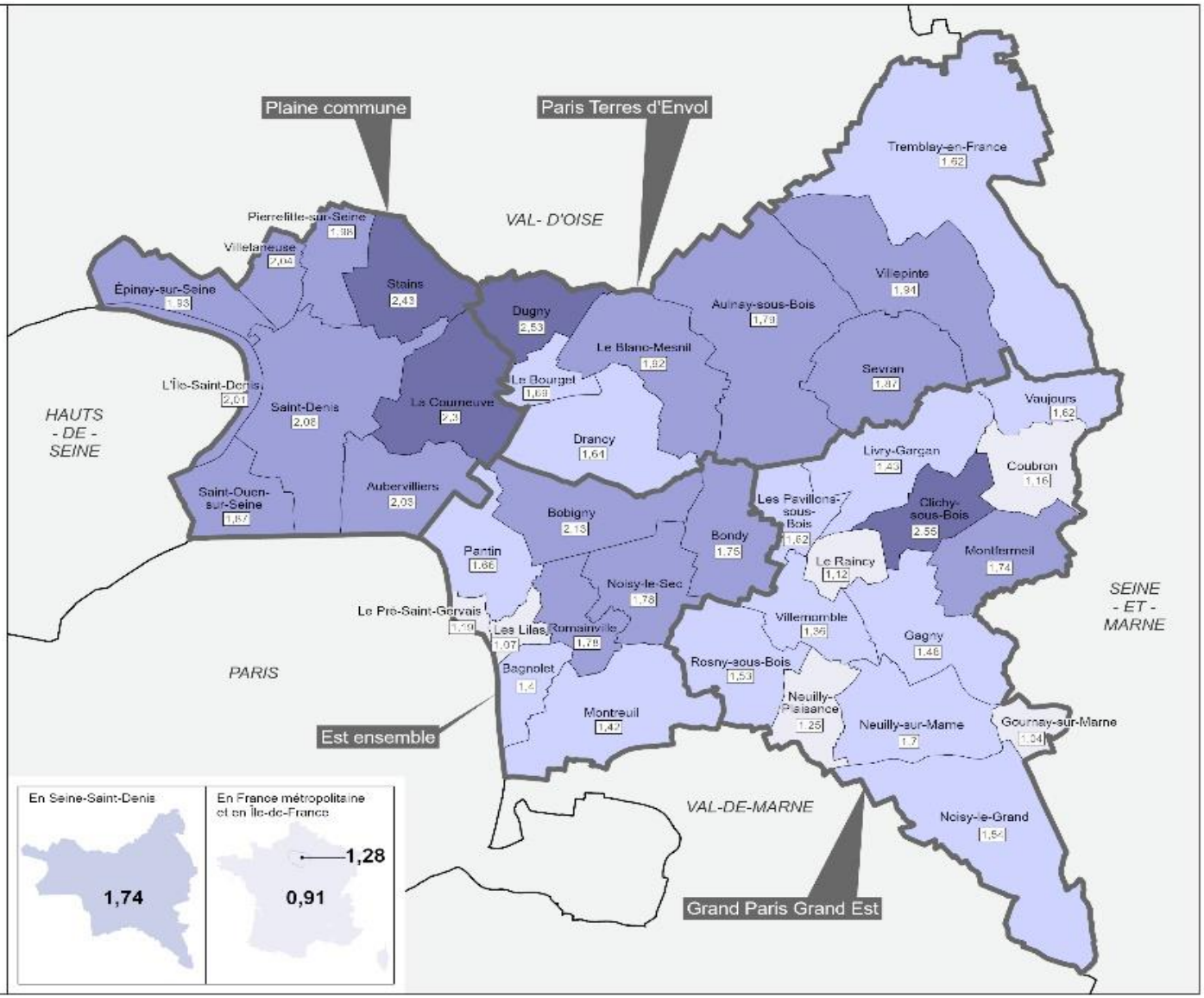

Cette situation a priori paradoxale s'explique avant tout par le fait que les communes les plus jeunes du département sont également les plus pauvres. La superposition apparente des cartes de la jeunesse et de la précarité énergétique ne signifie en réalité pas que les ménages les plus âgés seraient davantage épargnés par la précarité énergétique ; c'est même le constat inverse qui a été fait au chapitre précédent. En revanche, cela peut informer sur la répartition géographique des ménages âgés en situation de précarité énergétique. Concrètement les ménages dans cette situation ont de faibles chances de vivre dans les communes les plus âgées (et donc les plus aisées) du département, et il vaut mieux pour les trouver chercher **les ménages âgés vivant dans les communes pauvres (et donc plus jeunes) de Seine-Saint-Denis.** Autrement dit, les ménages âgés ont plus de chances d'être en précarité énergétique s'ils vivent dans une commune pauvre et jeune que dans une commune moins pauvre et moins jeune. Ce constat mériterait cependant d'être confirmé par des traitements complémentaires, croisant spécifiquement âge et revenu.

5.2 LE POIDS DES LOGEMENTS SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE

Tout comme le profil socio-économique des ménages varie d'une ville à l'autre pour le même type de logement, les caractéristiques des logements en Seine-Saint-Denis diffèrent en fonction des villes. Dans cette partie, nous allons d'abord réaliser un focus sur les ménages habitant un logement social, parce que cette caractéristique a la particularité de réunir une population qui cumule des propriétés défavorables concernant la consommation énergétique (l'appartenance aux classes populaires, habiter des logements anciens, ménages composés de plusieurs individus, logements énergivores, etc.)[42]. Ensuite, nous nous intéresserons à la répartition sur le territoire de caractéristiques qui favorisent directement la précarité énergétique, et nous verrons dans quelles villes ces caractéristiques sont les moins favorables vis-à-vis de la consommation énergétique : l'habitat pavillonnaire, les logements anciens (construits entre 1946 et 1970), les ménages de 5 personnes et plus. Nous évoquerons également les logements chauffés au gaz, en sachant que ceux-ci sont plutôt dans une situation avantageuse concernant la consommation énergétique, par rapport aux autres énergies utilisées pour chauffer les logements, comme l'électricité ou le chauffage urbain.

[42] Nous réaliserons une analyse territoriale des autres caractéristiques des logements en lien avec la précarité énergétique dans une version ultérieure de ce document.

5.2.1 LES LOGEMENTS SOCIAUX, MAJORITAIREMENT DANS L'OUEST DU DEPARTEMENT

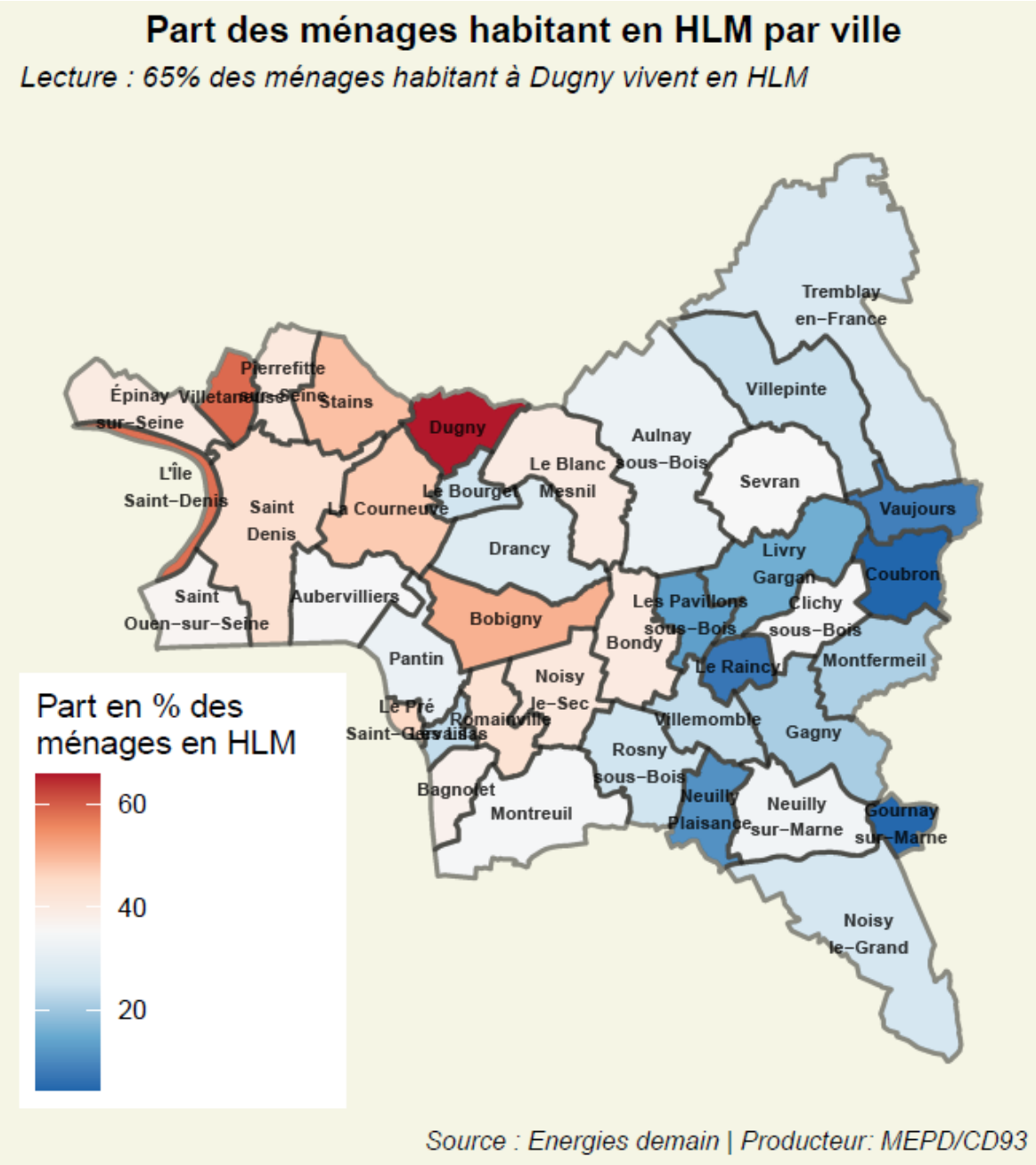

Les logements sociaux sont davantage situés à Plaine Commune et dans l'ouest de Paris Terres d'Envol. On retrouve également des logements sociaux au centre du département, mais ils sont moins nombreux à l'est et dans le sud. Ainsi Grand-Paris Grand-Est se caractérise par une sous-représentation des logements sociaux, à l'exception des villes de Clichy-sous-Bois et de Neuilly-sur-Marne. Selon le modèle de régression, habiter dans un logement social protège très relativement de la précarité énergétique toutes choses égales par ailleurs. Pourtant, les ménages qui habitent un logement social semblent être davantage

en précarité énergétique, lorsque l'on observe la répartition de la précarité énergétique selon le type de logement habité. Ceci s'explique par le fait que les ménages résidant en logement social présentent d'autres caractéristiques défavorables vis-à-vis de la consommation énergétique. Ainsi, il n'est pas inutile d'observer la répartition dans le département des ménages habitant les logements sociaux afin de visualiser la concentration de caractéristiques défavorables dans un même territoire, en gardant à l'esprit que ce n'est pas le logement social qui influence directement la précarité énergétique.

Précarité énergétique pour les ménages habitant en HLM

Lecture : les ménages habitant en HLM à Stains ont un taux de précarité énergétique supérieur de 10 points par rapport à l'ensemble des ménages habitant en HLM dans le département

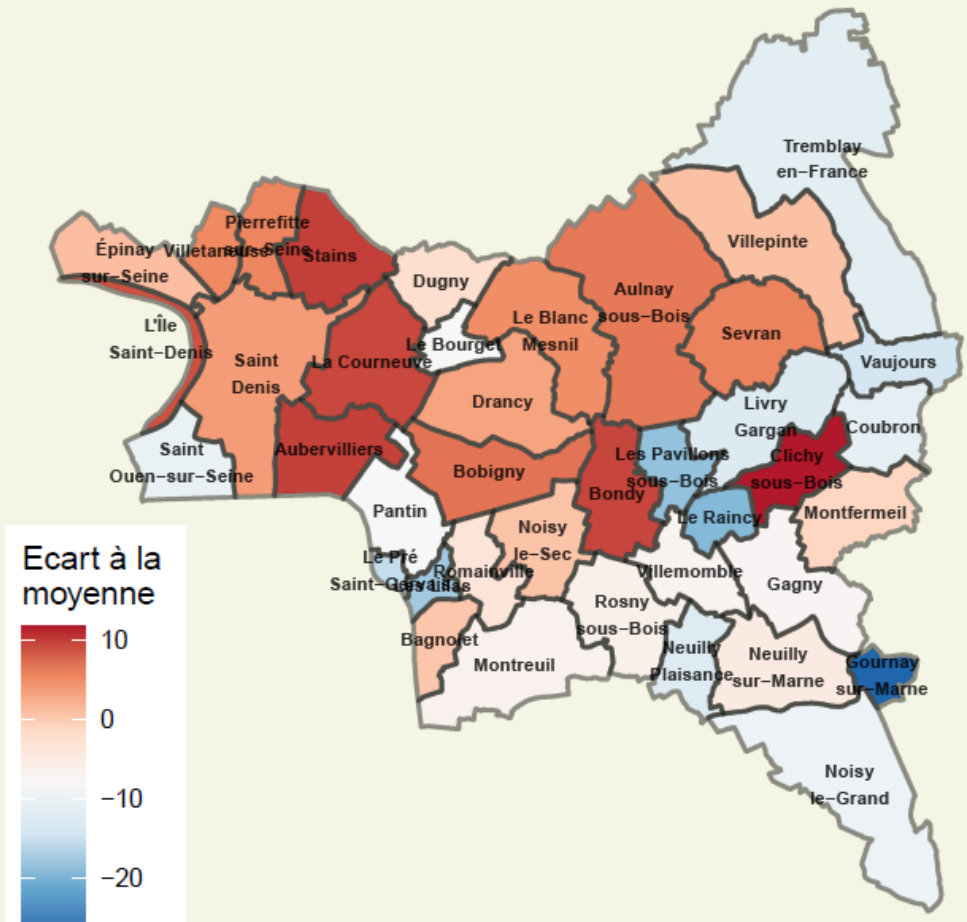

Source : Energies demain | Producteur: MEPD/CD93

On retrouve une forte précarité énergétique parmi les ménages résidant dans les villes du nord et du centre du département qui figurent parmi les plus pauvres. Les locataires de logements sociaux à Saint-Ouen et dans les villes où le taux de pauvreté est faible sont plutôt protégés de la précarité énergétique, en raison notamment de meilleures conditions de vie économiques, mais d'autres caractéristiques du logement peuvent aussi y

contribuer (type d'énergie utilisée, ancienneté des logements et rénovation, taille des ménages, etc.). Si à Clichy-sous-Bois, le nombre de logements sociaux est à peu près égal à la moyenne départementale, le taux de précarité des ménages est le plus important du département. Dans l'autre sens, Dugny est la ville où il y a le plus de logements sociaux dans le département, pourtant, le taux de précarité énergétique des ménages est légèrement sur-représenté par rapport au reste du département. Le taux de logements sociaux dans une ville n'est donc pas un indicateur fiable de la précarité énergétique, ni même de la pauvreté.

Par ailleurs, les logements sociaux font l'objet de rénovation, notamment grâce à des aides publiques afin de lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique des ménages. Des travaux sont ainsi entrepris pour limiter le poids des logements dans la consommation énergétique des ménages. Entre 2016 et 2020, 520 000 logements ont été concernés par une opération de rénovation thermique, soit 10,5 % du parc social[43]. Parmi les copropriétés, qui représentent 27,3 % des logements en France, on aperçoit également une dynamique relative de rénovation pour les grandes copropriétés, plus enclines à entreprendre des travaux d'amélioration énergétique par rapport aux petites copropriétés (immeuble de moins de 20 lots). En effet, « du fait des économies d'échelle, les quotes-parts sont plus faibles que dans les petites copropriétés »[44]. D'autres difficultés entravent la rénovation énergétique de ces petites copropriétés : chauffage individuel des logements, immeubles anciens, seuil d'économies difficiles à atteindre pour déclencher des subventions en raison des parties privatives, coût de la gestion des rénovations[45]. Cette situation indique la fragilité énergétique des ménages résidant dans de petites copropriétés. La carte suivante permet néanmoins d'observer que la précarité énergétique touche les ménages résidant dans des logements privés collectifs des mêmes communes que ceux résidant dans des logements sociaux, mais les ménages de trois communes sont particulièrement touchés : Clichy-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine et La Courneuve.

[43] Ancols, Etude sur la rénovation thermique des logements du parc social, 2022.
[44] Le Garrec Sylvaine, Petites copropriétés désorganisées : enjeux de repérage et de connaissance, Forum de l'Habitat Privé, juin 2016.
[45] Brisepierre Gaëtan, « Les petites copropriétés et la rénovation énergétique : une première approche », Politique du logement, 10 janvier 2023.

Précarité énergétique pour les ménages habitant dans le privé collectif

Lecture : les ménages habitant dans le privé collectif à Clichy−sous−Bois ont un taux de précarité énergétique supérieur de 29 points par rapport à l'ensemble des ménages habitant dans le privé collectif dans le département

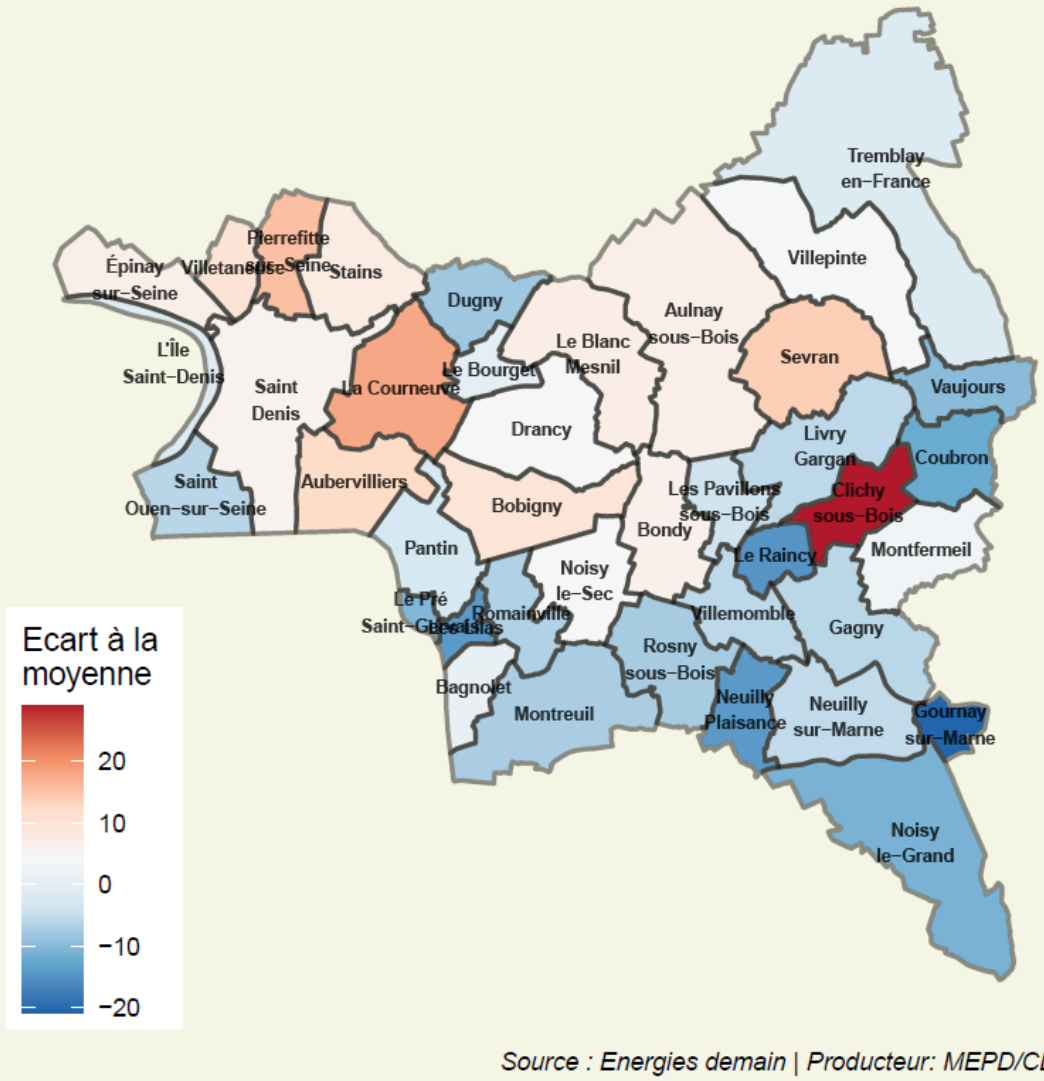

Source : Energies demain | Producteur: MEPD/CD93

5.2.2 L'IMPACT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE TERRITOIRE

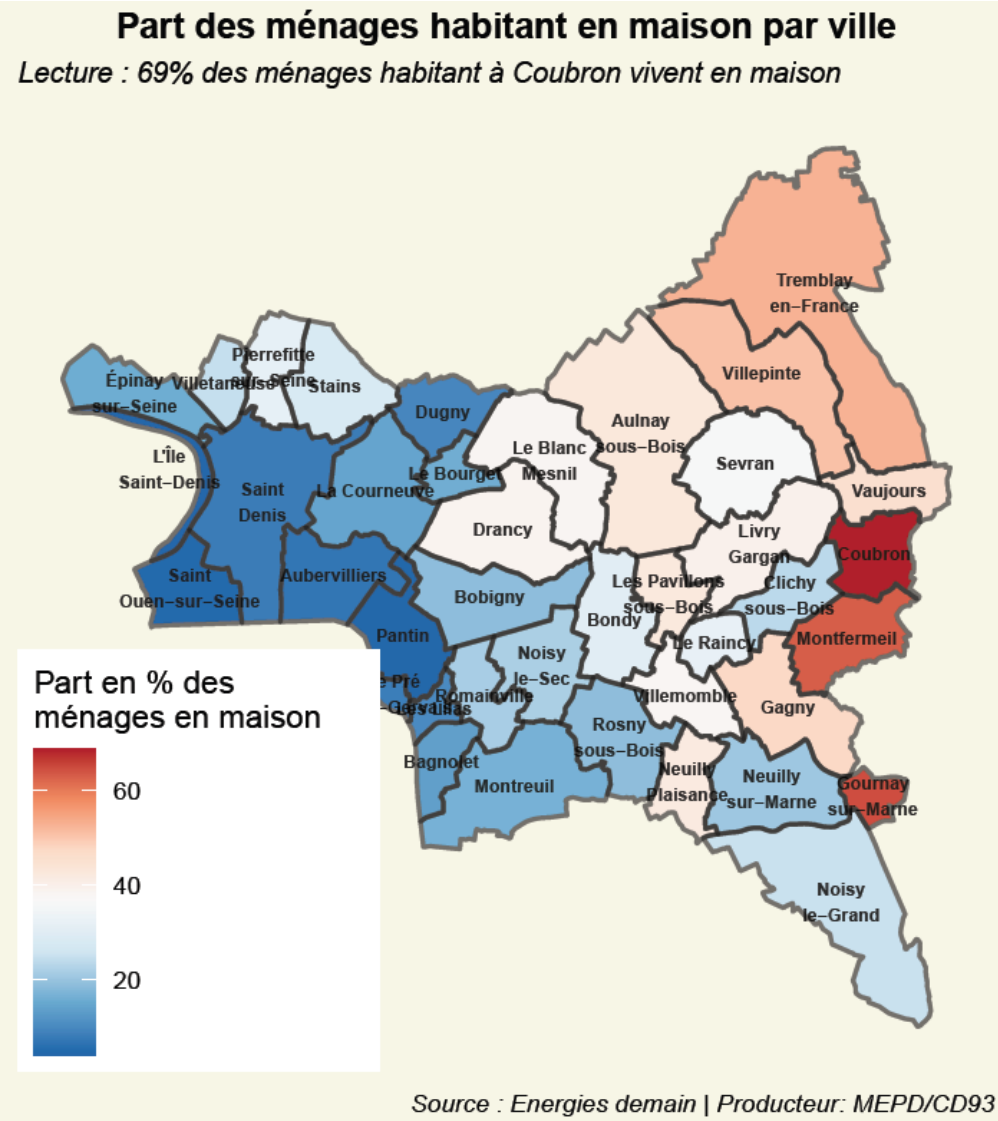

Les logements individuels sont davantage présents à Paris Terres d'Envol et à l'est du département. Elles sont peu présentes dans les villes proches de Paris et dans le centre du département, ainsi qu'à l'extrémité-sud. La précarité énergétique des ménages vivant en maison suit les mêmes logiques territoriales que la précarité énergétique des ménages vivant en logement social. Cela signifie que les ménages résidant en maison n'ont pas les mêmes conditions économiques d'une ville à l'autre. Nous avons choisi de représenter le taux de précarité énergétique pour les ménages résidant dans des logements individuels privés uniquement, puisque la résidence dans un logement social est soumise à des conditions socio-économiques qui aggravent les risques d'être en précarité énergétique.

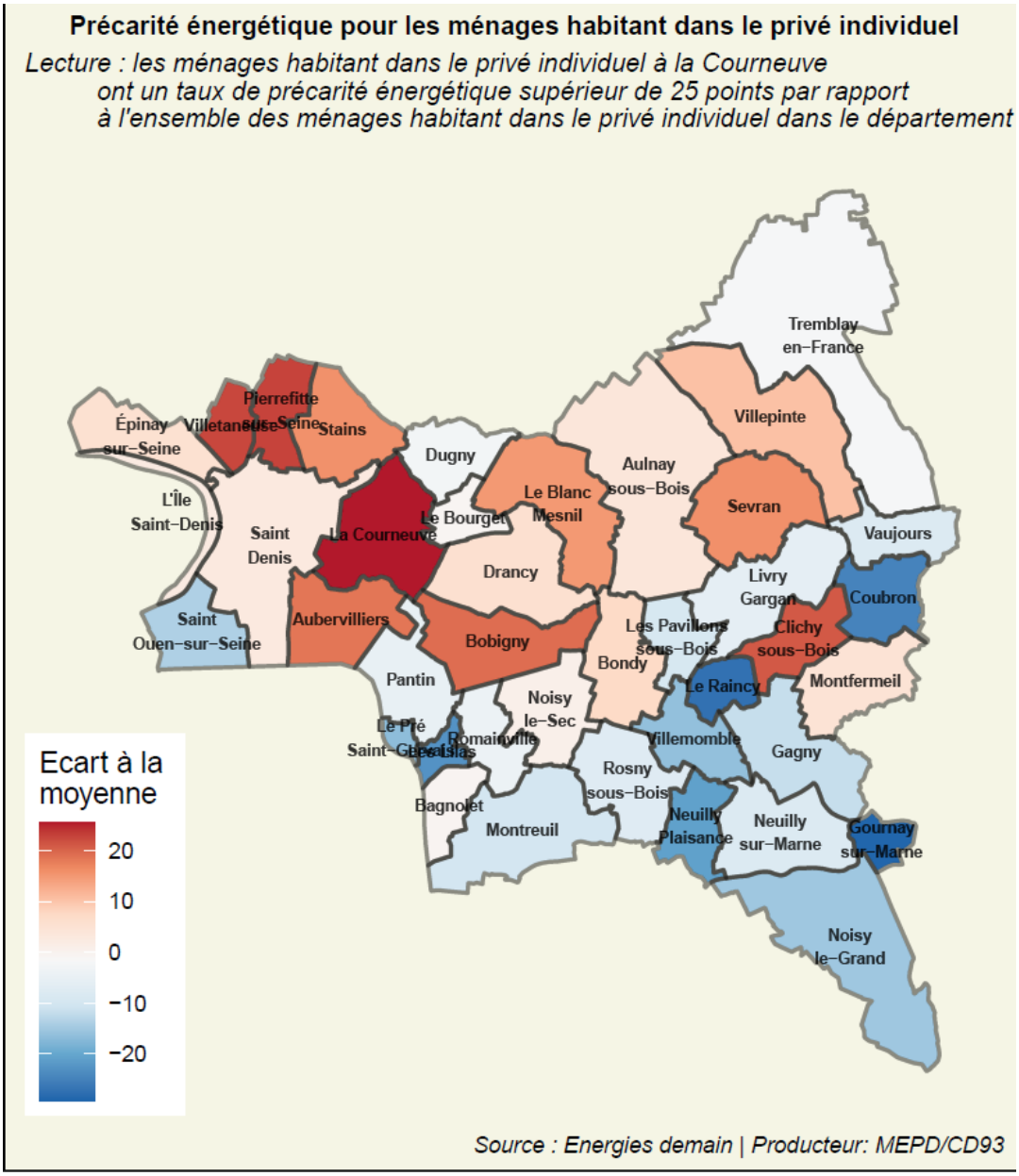

On observe néanmoins quelques différences pour certaines villes dont une analyse approfondie permettrait de mieux comprendre l'impact des caractéristiques liées au logement et aux individus. Ainsi, **à Romainville, à Rosny-sous-Bois, à Gagny, à Neuilly-sur-Marne et à Villemomble, les ménages résidant en maison sont beaucoup moins impactés par la précarité énergétique que ceux résidant en logement social**, comparé à l'ensemble du département. Cette tendance s'observe dans le centre et le sud-ouest de la Seine-Saint-Denis. Dans l'autre sens**, les ménages résidant en maison sont plus impactés par la précarité énergétique que les ménages en logement social à Tremblay-en-France, à Pierrefitte-sur-Seine, à Villetaneuse, au Bourget, comparé au reste du département**. Cette tendance s'observe dans le nord du département.

5.2.3 LE CENTRE DU DEPARTEMENT CARACTERISE PAR DES LOGEMENTS PLUS ANCIENS

Toutes choses égales par ailleurs, l'ancienneté du logement contribue à la précarité énergétique. Si les risques s'affaiblissent avec le temps, on remarque néanmoins que les logements construits entre 1946 et 1970 conduisent davantage vers la précarité énergétique que les logements construits avant 1946. Nous pouvons faire l'hypothèse que les logements plus anciens ont fait davantage l'objet de rénovation que les logements construits après la Seconde Guerre Mondiale et durant les Trente Glorieuses. On remarque que les logements construits entre 1946 et 1970 sont sur-représentés dans le centre du département, notamment au Blanc-Mesnil, à Bondy et à Noisy-Le-Sec, et à l'extrémité ouest de la Seine-Saint-Denis, à Epinay-Sur-Seine et L'Île-Saint-Denis.

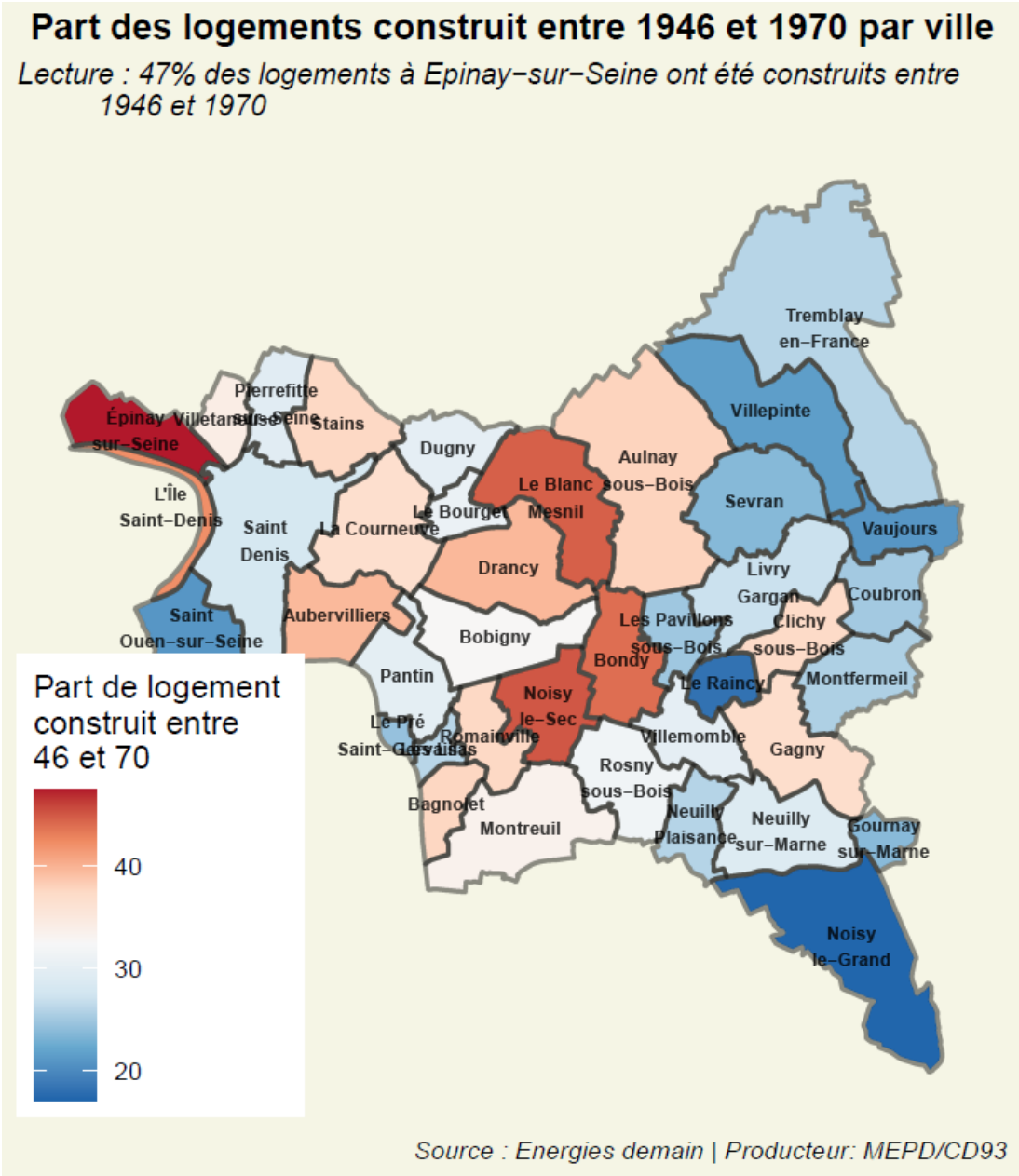

C'est dans la moitié nord du département que les ménages résidant dans des logements construits entre 1946 et 1970 sont les plus exposés à la précarité énergétique. Les villes les plus riches de cette partie du département font figure d'exception, comme Pantin, Saint-Ouen, Les Pavillons sous-Bois, tandis que les villes pauvres, comme **Clichy-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine ou encore la Courneuve**, sont davantage concernées par la précarité énergétique qui touche cette population. On peut faire l'hypothèse que des ménages ayant des conditions économiques favorables font le choix d'habiter ces villes qui proposent des logements anciens plutôt énergivores, alors que les ménages habitant les logements construits dans la même période dans les autres villes du nord du département ont plutôt des conditions économiques modestes.

Précarité énergétique pour les ménages dont le logement à été construit entre 1946 et 1970

Lecture : les ménages dont le logement à été construit entre 1946 et 1970 habitant Clichy-sous-Bois ont un taux de précarité énergétique supérieur de 24 points par rapport à l'ensemble des ménages dont le logement à été construit entre 1946 et 1970

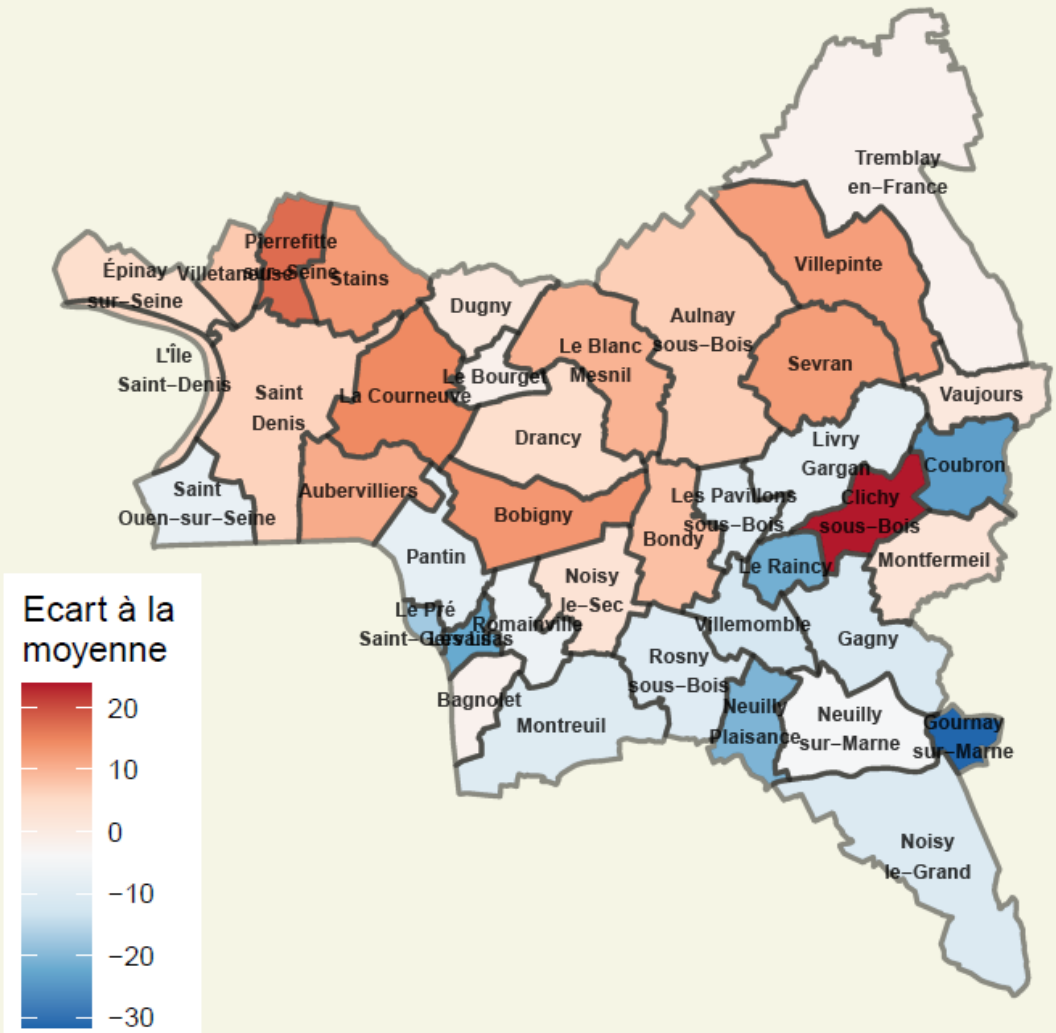

Source : Energies demain | Producteur: MEPD/CD93

5.2.4 LES MENAGES DE 5 PERSONNES ET PLUS, PLUTOT DANS LE NORD DU DEPARTEMENT

Le nord du département se distingue également par une présence plus importante des ménages de 5 personnes et plus. Si ces villes concentrent une population plus pauvre que dans le reste du département, on constate que les risques d'être en précarité énergétique augmentent lorsque les ménages sont composés de 5 personnes et plus.

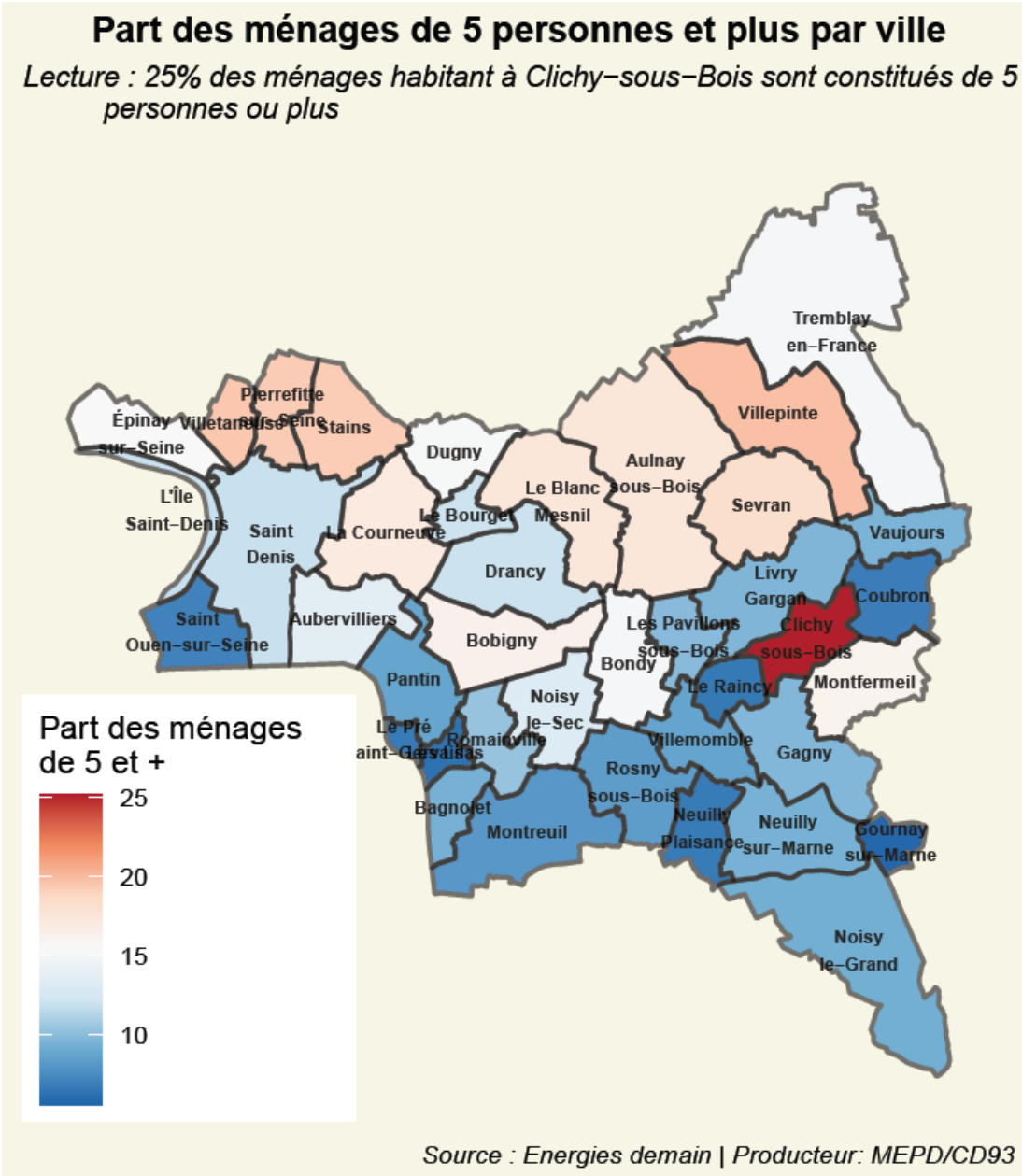

La carte de la précarité énergétique relative aux ménages de 5 personnes et plus est à peu près équivalente à la répartition des ménages de 5 personnes et plus dans le département, à la différence d'une sur-représentation de la précarité énergétique pour cette caractéristique dans les villes de l'est comme Coubron, Livry-Gargan et Vaujours, et au centre comme Drancy et Noisy-Le-Sec.

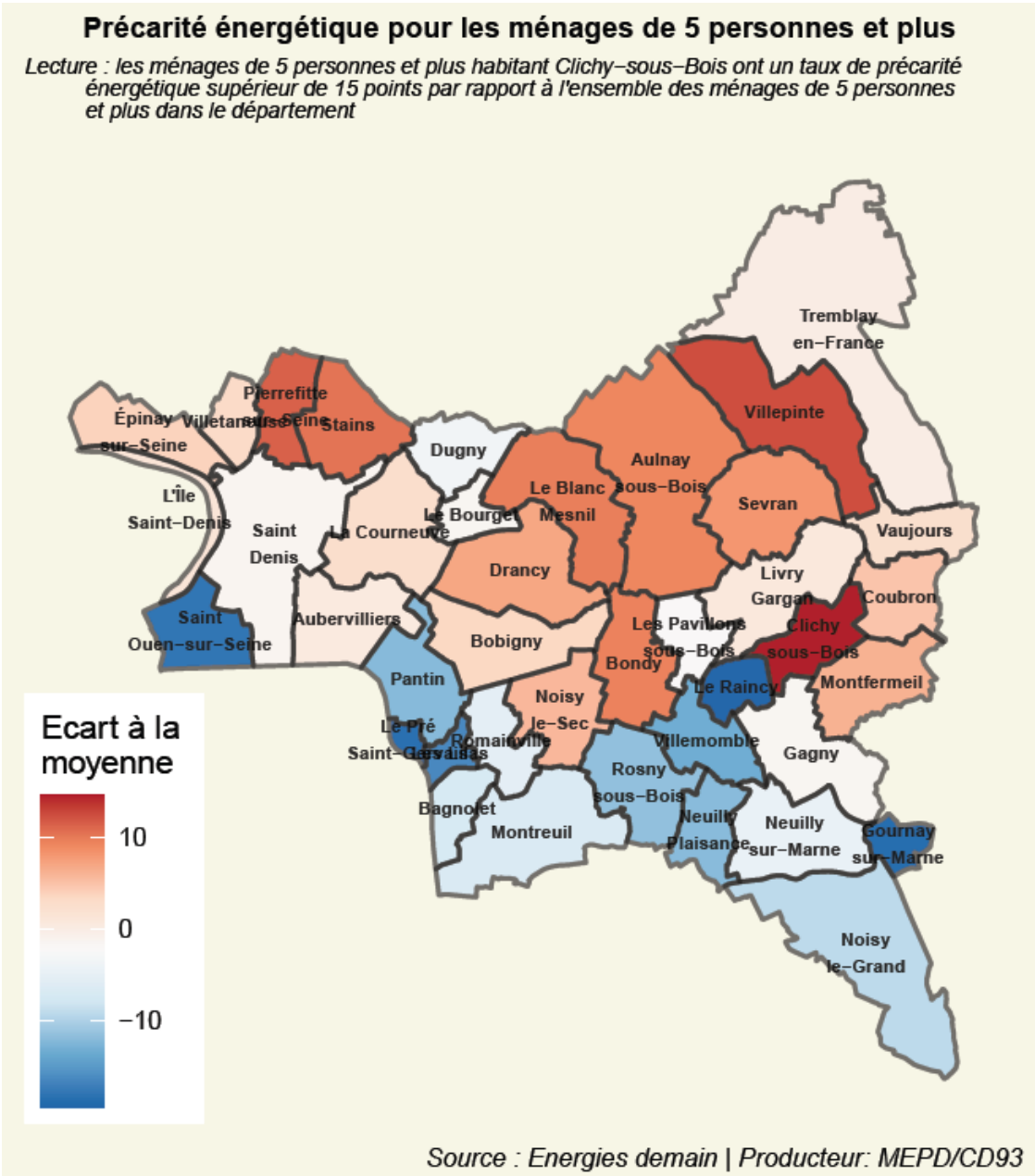

5.2.5 LE GAZ, ENERGIE MOINS UTILISEE A SAINT-DENIS ET A LA COURNEUVE

Le modèle de régression a montré que l'énergie utilisée pour chauffer les logements peut avoir un impact sur la précarité énergétique lorsque cette énergie est le gaz. Contrairement aux caractéristiques décrites au-dessus, l'utilisation du gaz va plutôt favoriser les ménages afin de « ne pas tomber » dans la précarité énergétique. En effet, le gaz reste l'énergie la moins chère parmi les énergies les plus utilisées. Deux villes se distinguent dans le département par un usage plus faible que dans le reste de la Seine-Saint-Denis : Saint-Denis et la Courneuve, où l'usage de l'électricité et du chauffage urbain est plus important.

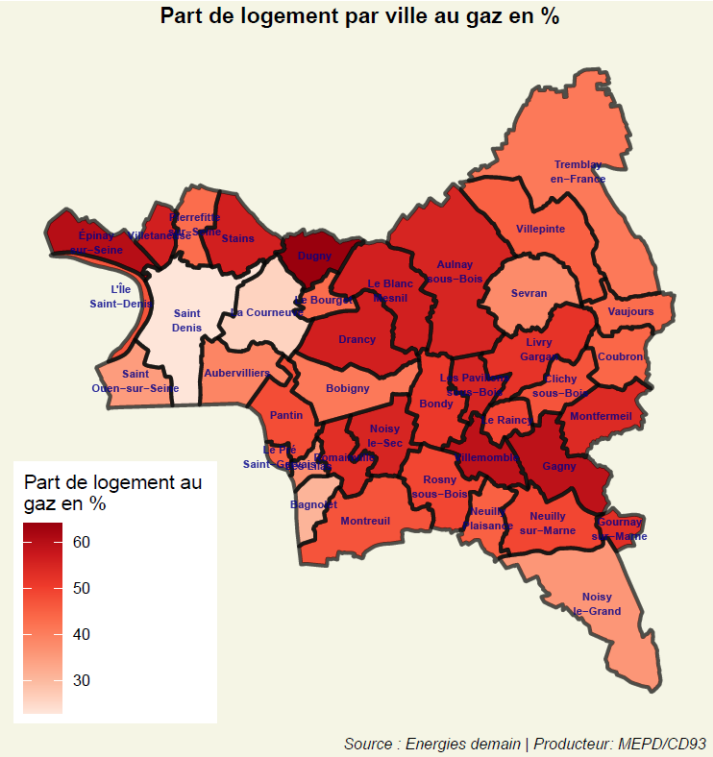

Concernant le territoire où les ménages chauffés au gaz sont davantage en situation de précarité, on retrouve les mêmes communes où le taux de pauvreté est important. Pour ces ménages, un faible coût de l'énergie ne va pas permettre de les protéger significativement de la précarité énergétique.

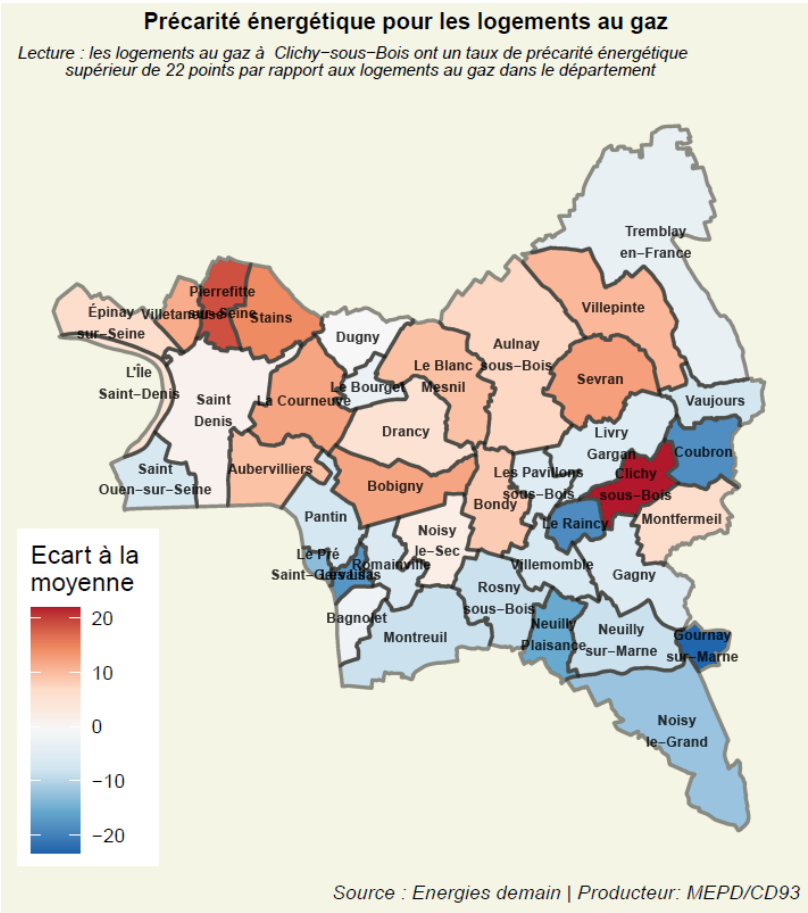

CHAPITRE 6 : PRATIQUES DES MENAGES POUR REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

6.1 GESTES DE REGULATION AU QUOTIDIEN

La définition objective de la précarité énergétique évoquée dans cette étude – qui, pour rappel, considère en précarité énergétique les ménages situés dans les 3 premiers déciles de revenus qui allouent plus de 8 % de leur budget à la consommation énergétique –, ne permet pas de prendre en compte les ménages qui réduisent leur consommation énergétique afin de limiter leurs dépenses sous la barre des 8 %. Ainsi, la base de données Enerter Précarité d'Energies Demain ignore une partie de la population en situation de précarité énergétique qui régule sa consommation pour limiter ses dépenses. Le questionnaire construit dans le cadre de notre étude permet de prendre en compte ces pratiques, mais nous l'analyserons dans cette partie davantage sous l'angle des pratiques d'individus visant à réduire la consommation énergétique.

On remarque tout d'abord que **les gestes de régulation de la consommation énergétique concernent la majorité des individus enquêtés**. Les parents d'élèves sont quant à eux quasi tous concernés par ces gestes du quotidien. En revanche, nous ne savons pas pour quelles raisons ces gestes sont réalisés. Nous ne pouvons donc pas conclure qu'ils sont réalisés pour réduire les coûts de l'énergie. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que la diffusion très large de ces pratiques chez les parents d'élèves s'explique par des motifs économiques, mais elle pourrait aussi être le produit de préoccupations écologiques, renforcées dans le cadre de de l'éducation de leurs enfants.

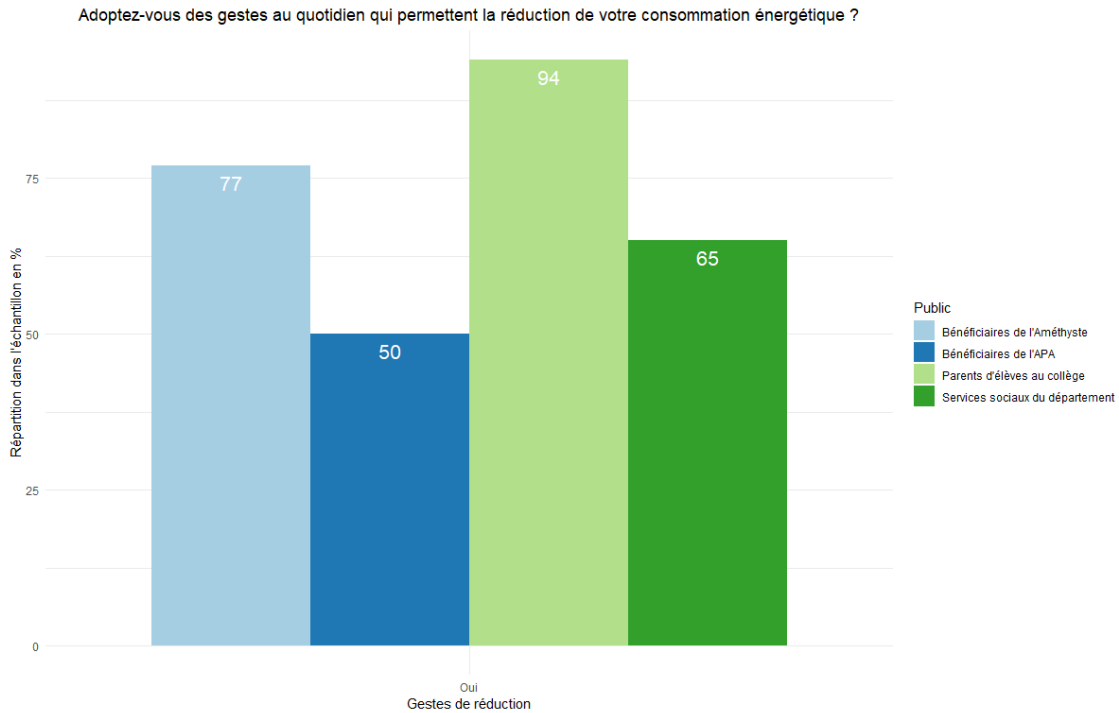

Répondants(oui et non): Parents d'élèves: 547, Services sociaux du département: 326, Bénéficiaires de l'Améthyste: 239, Bénéficiaires de l'APA: 185
Lecture : 77% des bénéficiaires de l'améthyste adoptent des écogestes

Parmi les personnes qui adoptent des gestes au quotidien, on constate différentes pratiques : **la régulation de la température est le geste le plus cité** par toutes les populations enquêtées. Eteindre les lumières, débrancher les prises, utiliser de l'électricité lors des heures creuses sont d'autres actions citées par les individus. La différence la plus importante entre les quatre populations interviewé·e·s réside dans l'action sur les lumières, davantage réalisée par les personnes âgées, tandis que débrancher les prises est davantage cité par les parents d'élèves et les bénéficiaires des services sociaux du Département. Ces différentes pratiques peuvent à la fois permettre de réaliser des économies sur les factures d'énergie (utilisation des heures creuses, de rideaux thermiques), mais aussi prévenir des situations de risques (débrancher les prises) et éviter des gaspillages d'énergie (action sur les lumières).

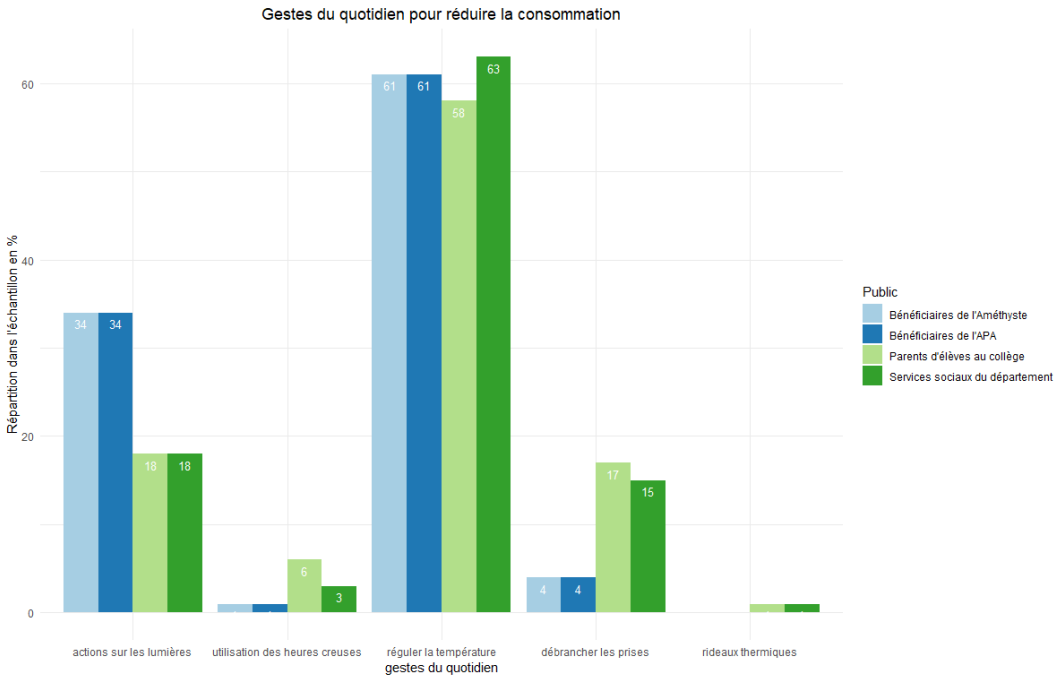

Répondants: Parents d'élèves: 465, Services sociaux du département: 255, Bénéficiaires de l'Améthyste: 299, Bénéficiaires de l'APA: 145
Lecture : 61% des bénéficiaires de l'améthyste régulent la température du logement pour réduire la consommation d'énergie

6.2 REPARTITION DES DEMANDES D'AIDES FSE SUR LE DEPARTEMENT

Cette dernière partie porte sur l'appropriation par les ménages en difficulté des aides mises en place par le Département dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. La principale aide s'appelle le **Fonds de solidarité énergie (FSE)**. Il s'agit d'une aide à laquelle les ménages présentant des impayés sur leurs factures d'énergie peuvent prétendre, afin de résorber leurs dettes. Elle s'adresse aux ménages bénéficiant de compteurs individuels, et clients des grands fournisseurs historiques ayant conventionné avec le Département.

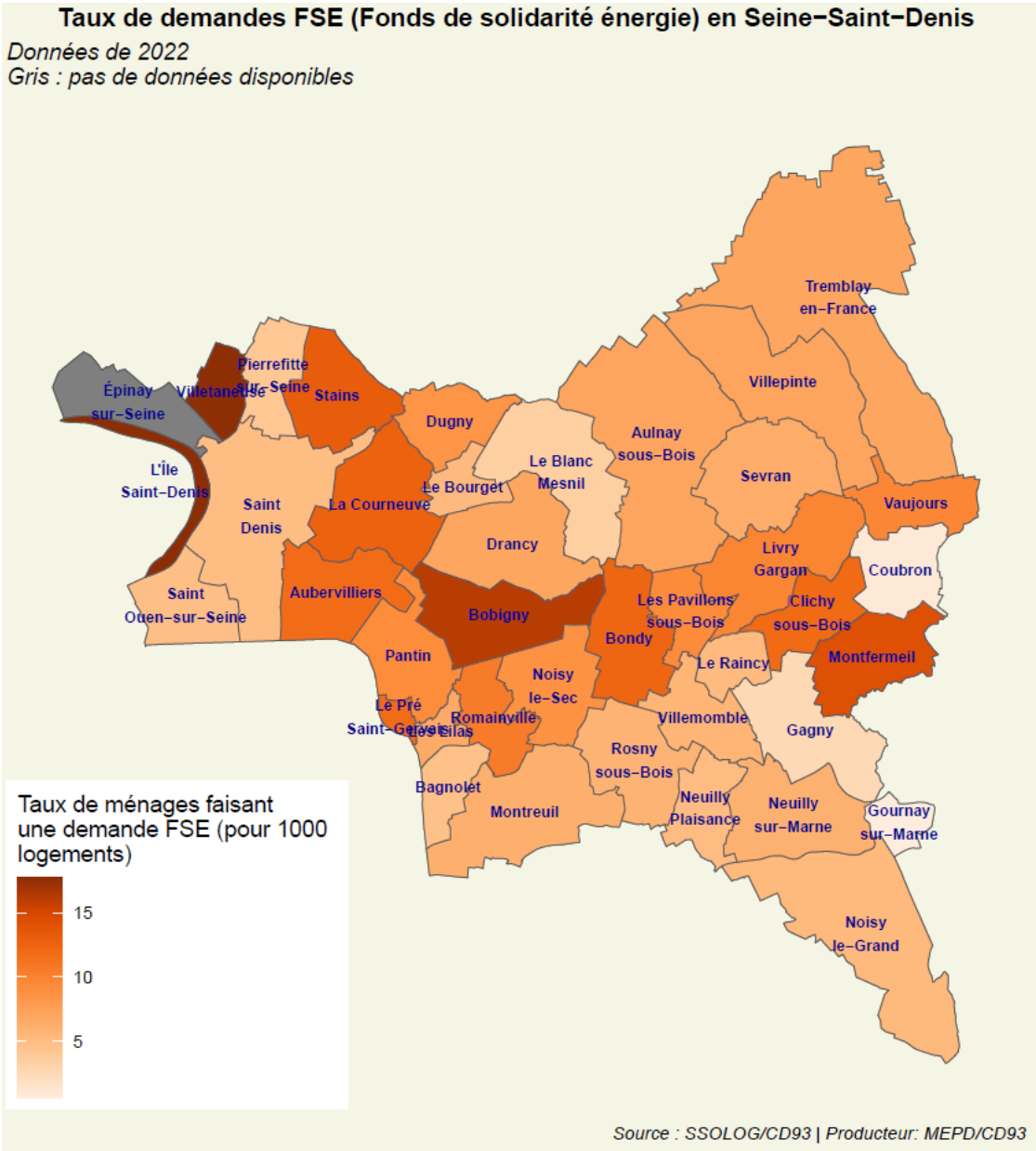

Le taux de demande du FSE en Seine-Saint-Denis est assez variable d'une commune à l'autre, et est lié à la fois à des facteurs sociaux (pauvreté, précarité énergétique) et à d'autres facteurs plus directement liés à l'expression de la demande (connaissance et recours au dispositif, prépondérance de compteurs individuels versus compteurs collectifs dans l'habitat social, etc.).

Certaines communes présentent un taux important de ménages faisant une demande d'aide auprès du FSE. C'est le cas de certaines des communes parmi les plus pauvres du département, comme **Villetaneuse, L'Île-Saint-Denis ou Bobigny**. On compte dans ces communes plus de 15 demandes d'aide FSE pour 1000 logements. Des communes comme **Montfermeil, Aubervilliers ou La Courneuve** présentent des taux presque aussi élevés.

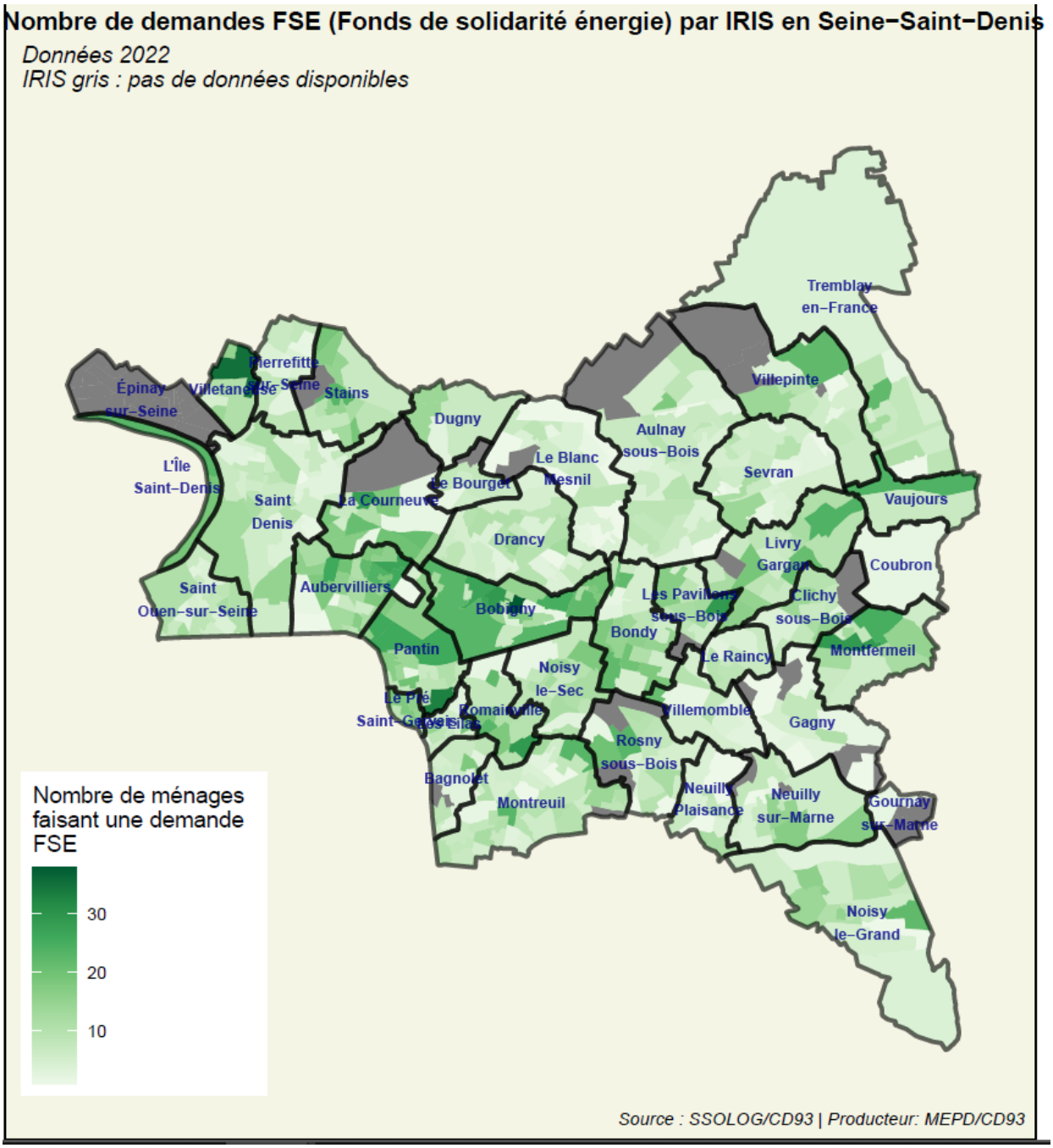

A l'inverse, quelques communes de l'est du département présentent des taux proches de zéro, comme à Coubron, Gournay-sur-Marne ou, dans une moindre mesure, Gagny. Il s'agit de fait de communes présentant un nombre très faible de demandes d'aide FSE. D'une manière plus générale, **certaines communes parmi les moins riches du territoire dénotent par un taux de demande là aussi assez faible**. C'est par exemple le cas de communes comme Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine ou Le Blanc-Mesnil. D'un point de vue purement numérique, les demandes tendent évidemment à se concentrer dans les communes les plus peuplées du département. En particulier, Montreuil, Aubervilliers et Bobigny dénombrent chacune plus de 300 demandes pour l'année 2022. Saint-Denis, commune pourtant la plus peuplée du département, se trouve pourtant à un niveau plus faible, avec environ 200 demandes d'aides auprès du FSE.

Une analyse à l'échelle des IRIS permet de mieux cerner les zones où se concentrent le plus de demandes auprès du FSE, car les IRIS tendent à avoir un nombre similaire d'habitant·e·s entre eux, environ quelques milliers. Ainsi, des IRIS situés dans le centre du département, dans un triangle compris entre Aubervilliers, Romainville et les Pavillons-sous-Bois, sont ceux où le nombre de demandes d'aide auprès du FSE dépasse le plus souvent la vingtaine. Il en va de même de certains IRIS plus isolés, notamment dans le nord-ouest (en particulier Villetaneuse) ou dans l'est du territoire (Montfermeil, Vaujours, Livry-Gargan).

Le nombre de demandes est généralement beaucoup plus faible dans le nord du département, dans une bande allant de Saint-Ouen à Tremblay-en-France, à quelques exceptions près (comme La Courneuve ou Villepinte). De même, les IRIS des communes les plus au sud du département présentent également un nombre plus faible de demandes, entre Bagnolet et Gournay-sur-Marne.

Il est également possible d'approcher grâce à ces données la question du non-recours, en les croisant aux données concernant les factures impayées obtenues auprès de EDF et de TotalEnergies. De ce point de vue, la distribution communale tend à être inverse à celle jusque-là observée. C'est en effet **dans les communes où le taux de demande pour 10 000 ménages est plus faible que, sans surprise, le non-recours est le plus fort.** C'est particulièrement le cas pour les communes déjà citées précédemment de Coubron, Gournay-sur-Marne, Pierrefitte-sur-Seine ou encore Saint-Denis. A l'inverse, des communes comme Bobigny, Villetaneuse ou L'Île-Saint-Denis, où le taux de demande est particulièrement important, font aussi partie des communes où le non-recours est le plus faible en Seine-Saint-Denis.

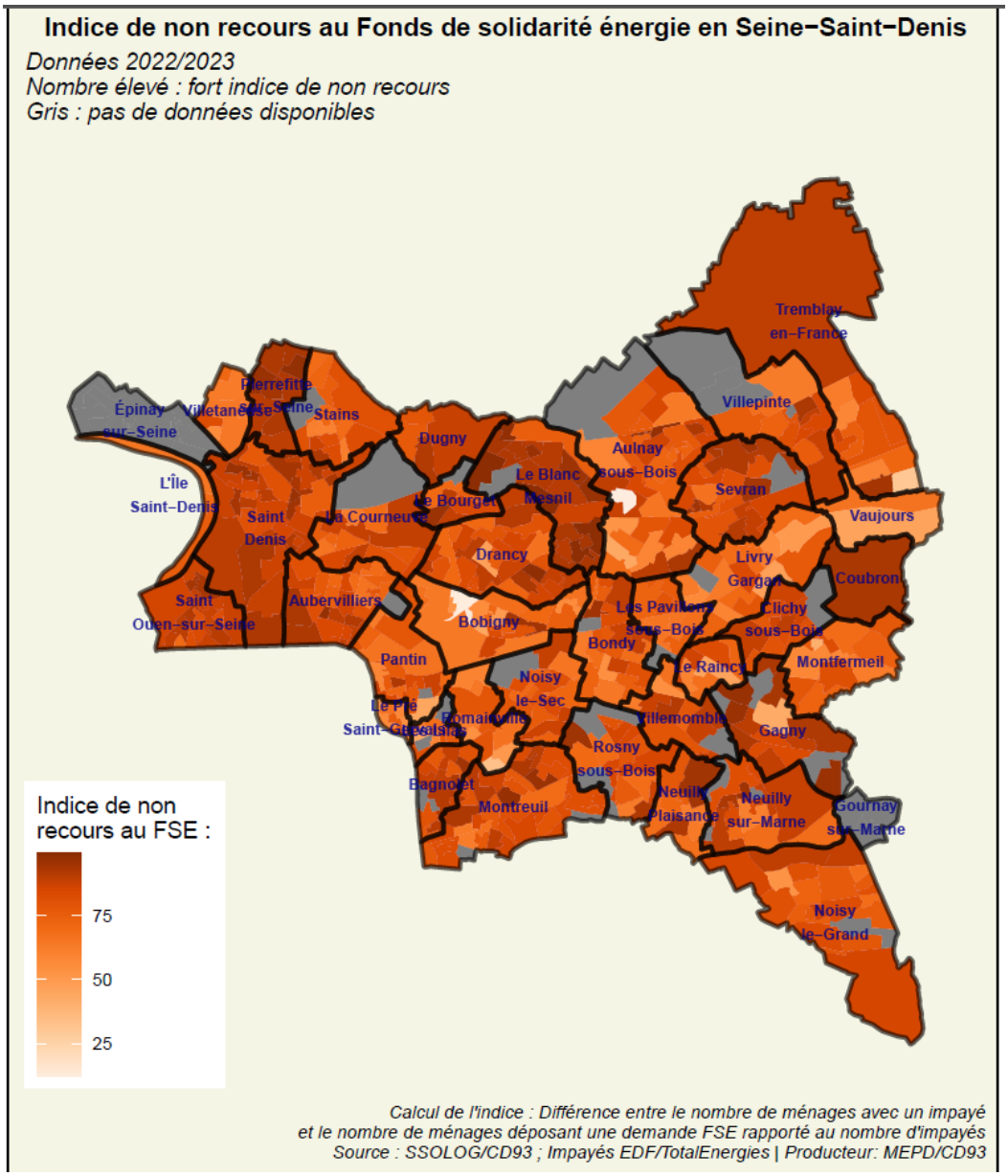

On retrouve cette opposition dans une analyse à l'échelle des IRIS, avec un niveau de non-recours plus faible là où le niveau de demande auprès du FSE est le plus important, notamment dans les territoires au centre du département. A l'inverse, **le nord et le sud de la Seine-Saint-Denis sont davantage touchés par le non-recours, avec des niveaux particulièrement importants dans des communes comme Saint-Denis ou le Blanc-Mesnil**, où presqu'aucun des ménages en situation d'impayé n'a recours au FSE.

Conclusion

Si les différentes sources ne sont pas complètement concordantes, il semble néanmoins que la précarité énergétique soit un phénomène majeur en Seine-Saint-Denis. C'est en tout cas ce qui ressort à la fois de la modélisation de données énergétiques, de l'enquête par questionnaire et des données sur les impayés obtenues auprès des fournisseurs d'énergie, qui indiquent une forte hausse de ces impayés sur les derniers mois. Le fait d'avoir des difficultés à payer ses factures ou de limiter la température dans son logement sont des comportements répandus dans le département, parfois très largement.

Les revenus des ménages sont une variable centrale pour comprendre cette problématique, et **les communes les plus pauvres concentrent de très loin la plus grosse part des personnes en situation de précarité énergétique**. L'analyse multivariée permettant d'identifier le poids net des caractéristiques des ménages a montré que **la catégorie socio-professionnelle du référent du ménage est la variable qui a le plus d'impact sur la précarité énergétique**. Ce sont ainsi les ouvriers et les employés, auxquels nous pouvons ajouter les retraités, catégorie plus hétérogène, qui ont le plus de risques d'être en précarité énergétique.

Bien que nous n'ayons pas pu inclure dans le modèle de régression les autres catégories relatives aux propriétés socio-démographiques des ménages, la variable de l'âge est également très importante, **les plus jeunes et les plus âgés étant les plus exposés**, ces derniers d'autant plus fortement qu'ils en subissent davantage les conséquences par une présence accrue au domicile. La question de l'âge ne doit cependant pas conduire à rechercher la précarité énergétique dans les quartiers les plus âgés. Il s'agit plutôt, au sein des quartiers les plus pauvres de Seine-Saint-Denis, de s'intéresser aux ménages les plus âgés ou les plus jeunes.

Si l'on observe des corrélations importantes entre le taux de précarité énergétique et les caractéristiques des logements, on remarque que ces caractéristiques cachent souvent d'autres propriétés liées au logement mais aussi très souvent liées aux conditions de vie des ménages. En effet, les caractéristiques des logements sont elles-mêmes corrélées entre elles, et elles sont aussi fortement en relation avec le profil socio-économique des ménages. L'analyse multivariée a montré en revanche que la variable qui favorise le plus la précarité énergétique parmi les caractéristiques des logements était d'abord **l'année de construction du logement**. Les ménages habitant des logements anciens sont ainsi les plus en risque d'être en précarité énergétique, sachant que **les ménages de plus de 5 personnes ont aussi des risques importants d'être en précarité énergétique**. La taille du logement a également un impact, mais d'une manière moins importante. Le type de logement peut également contribuer à la précarité énergétique, les ménages vivant dans un habitat pavillonnaire étant plus exposés que ceux habitant en appartement. Enfin, si l'usage du gaz a un effet positif

contre la précarité énergétique, nous avons souligné les précautions à avoir pour utiliser ce dernier résultat en raison de la fluctuation du prix de l'énergie et de la forte augmentation récente du prix du gaz (doublement depuis début 2021).

Cependant, **les aides mises en place par le Département de Seine-Saint-Denis sont loin d'être pleinement utilisées dans les zones où la précarité énergétique est la plus forte**, et une commune comme Pierrefitte peut ainsi cumuler des taux très élevés de précarité énergétique et de non-recours au FSE.

Les analyses réalisées dans cette étude pourraient être précisées par une meilleure appréhension des données concernées, notamment celles des fournisseurs d'énergie. Premièrement, la transmission des données sur les ménages en impayés étant une obligation légale, **obtenir les données précises d'Engie permettrait de compléter utilement les analyses présentées ici**, en garantissant que l'on raisonne sur la quasi-totalité des habitant·e·s de Seine-Saint-Denis (tant que EDF, TotalEnergies et Engie représentent la grande majorité du marché de l'énergie). Deuxièmement, **suivre ces données dans le temps** en les analysant régulièrement permettrait de voir au plus près les évolutions de cette forme de précarité énergétique, d'autant que, contrairement à d'autres sources, ces données sont obtenues au moment de l'impayé. Troisièmement, le partage des ménages en situation d'impayés étant nominatif (nom et adresse), on peut imaginer **des dispositifs publics qui s'adressent directement à ces ménages**.

Les traitements présentés ici montrent le grand intérêt qu'il peut y avoir à valoriser ces données pour comprendre au mieux les problématiques de précarité énergétique afin d'adapter les politiques publiques. A ce titre, **un travail plus abouti avec l'ensemble des fournisseurs d'énergie permettrait également de produire de nouveaux indicateurs**, par exemple sur les profils de consommation ou l'évolution des factures énergétiques par territoire. Les fournisseurs d'énergie ont une quantité importante de données qui pourraient être exploitées pour mesurer et mieux repérer les situations de précarité énergétique, même si - comme pour toute donnée de ce type - elles sont nécessairement incomplètes, et qu'en tant qu'opérateurs commerciaux, il faut les convaincre de l'utilité de ces démarches.

Par ailleurs, **certains vécus de la précarité énergétique au sein des logements insalubres mériteraient d'être mieux appréhendés** en collectant des données spécifiques sur ce type d'habitat au sein du département. Enfin, malgré la variété de nos approches méthodologiques, **nous n'avons pu qu'aborder la consommation autocontrainte de ménages** qui n'est pas mesurée précisément. Nous n'en captons donc pas la réelle ampleur et il faudrait sans doute une approche qualitative pour mieux cerner les pratiques de « débrouillardises » que mettent en place des ménages pour limiter drastiquement leur consommation.

Références bibliographiques

ANCOLS, Etude sur la rénovation thermique des logements du parc social, 2022

APUR, « La consommation en énergie des habitants du Grand Paris », Note n°227, Mars 2023.

BARONNET Juliette, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », dans Recherche sociale, 2012/4 (n° 204), pp. 7-85.

BESLAY Christophe, GOURNET Romain, « Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique. Enquête auprès de 30 ménages », ONPE, 2018.

BOURGEOIS Alexandre, LAFROGNE-JOUSSIER Raphaël, « La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire » », Insee Analyses n° 75, septembre 2022.

DEVALIERE Isolde, « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », Informations sociales, 2009/5 (n° 155), pp. 90-98.

DRIANT Jean-Claude, « Analyses rétrospectives de la précarité énergétique à partir de l'exploitation des Enquêtes Nationales Logement de 2006 et de 2013 », Lab'Urba – Ecole d'urbanisme de Paris, juin 2023.

Fondation Abbé Pierre, « Les mauvaises conditions d'habitat en Île-de-France », novembre 2016.

Fondation Abbé Pierre, « Précarité énergétique d'été. Une nouvelle forme de mal-logement », juin 2023.

HOST Sabine, GRANGE Dorothée, METTETAL Lucile, DUBOIS Ute, « Précarité énergétique et santé : état des connaissances et situation en Île-de-France », Observatoire régional de santé Île-de-France, 2014.

LEVY Jean-Pierre, « Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis », dans Population, vol. 58, no. 3, 2003, pp. 365-400.

Médiateur National de l'Energie, « Baromètre énergie-info 2016 », 2016.

Ministère de la Transition Ecologique, « La précarité énergétique en 2020 : un repli marqué », Théma Essentiel, janvier 2022.

Observatoire National de la Précarité Energétique, « 2010-2020 : 10 ans après le Grenelle de l'environnement, analyse rétrospective et prospective de l'efficacité et de l'efficience des instruments de lutte contre la précarité énergétique en France. Analyse des facteurs d'évolution de la précarité énergétique et de six dispositifs. Phase 2/2 », novembre 2021.

Observatoire National de la Précarité Energétique, Tableau de bord de la précarité énergétique, Edition 2e semestre 2022, mars 2023.

Annexe 1

Questionnaire diffusé auprès de quatre publics du Département de Seine-Saint-Denis (parents des collégien·ne·s scolarisé·e·s dans un établissement public, les usagers du service social du Département, les bénéficiaires du forfait Améthyste, les bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée à l'Autonomie).

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Questionnaire sur la précarité énergétique

Ce questionnaire anonyme vise à mieux comprendre la précarité énergétique et les difficultés engendrées par la hausse des prix de l'énergie. Il vise à construire un état des lieux des problèmes de logement et d'énergie rencontrées par les habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis, afin d'accompagner au mieux les personnes qui ont ces difficultés.

Votre logement

1/ *Quel type de logement occupez-vous ?* ☐ Logement social / ☐ Logement privé en habitat collectif (immeuble, etc.) / ☐ Logement privé en habitat individuel (maison, etc.)

2/ *Quel est votre statut d'occupation ?* ☐ Locataire / ☐ Propriétaire / ☐ Hébergement dans une structure ☐ Hébergement chez quelqu'un / ☐ Autre (champ libre) :

3/ *Combien de pièces comporte votre logement ?* (hors cuisine et salle de bain)

4/ *A combien vivez-vous dans votre logement ?*

5/ *Dont combien d'enfants ?*

6/ *Sur une échelle de 1 à 10, à quel point êtes-vous satisfait de votre logement (en général) ?* (*10 : très satisfait*)

7/ *Si votre logement ne vous satisfait pas, pourquoi ?* (*champ libre*)

Votre chauffage

8/ *Votre mode de chauffage est-il* : ☐ Individuel / ☐ Collectif / ☐ Je ne sais pas

9/ *Votre chauffage fonctionne avec :* ☐ Gaz / ☐ Electricité / ☐ Granulé/Bois / ☐ Fuel / ☐ Je ne sais pas / ☐ Autre :

10/ *A quelle température moyenne chauffez-vous votre logement actuellement ?* :

Votre ressenti

11/ *Dans votre logement, actuellement, souffrez-vous du froid ?* ☐ Jamais / ☐ Parfois / ☐ Souvent / ☐ Très souvent

12/ *Est-ce en raison (plusieurs réponses possibles) :* ☐ D'une mauvaise isolation / ☐ D'un problème d'argent / ☐ D'un hiver rigoureux / ☐ D'une installation de chauffage inexistante, insuffisante ou en panne

☐ D'une coupure ou restriction de l'énergie, suite à une facture impayée / ☐ Autre (champ libre) :

Les factures d'énergie

13/ *Avez-vous déjà baissé le chauffage chez vous en dessous d'une température acceptable (<19°) pour ne pas avoir de factures trop élevées ?* ☐ Jamais / ☐ Occasionnellement / ☐ Souvent / ☐ Très souvent

14/ *Utilisez-vous des radiateurs / chauffages complémentaires à ceux dont votre logement est équipé ?*

☐ Oui / ☐ Non

Tournez la page ↪

15/ *Trouvez-vous vos factures d'énergie trop chères par rapport à vos ressources ?* ☐ Beaucoup trop chères / ☐ Trop chères / ☐ Un peu trop chères / ☐ Pas trop chères

16/ *Avez-vous dû récemment réduire des dépenses essentielles (logement, alimentation, etc.) pour pouvoir payer vos factures d'énergie ?* ☐ Oui / ☐ Non

17/ Quel est le montant mensuel de vos factures d'énergie ou de vos charges ? (électricité, chauffage, eau chaude, etc.)

18/ Quel est le montant de l'ensemble des revenus mensuels de votre foyer ? (salaires, prestations, etc.) Champ libre :

OU

☐ Inférieur à 600 euros / ☐ Entre 600 et 800 euros / ☐ Entre 800 et 1100 euros / ☐ Entre 1100 et 1400 euros / ☐ Entre 1400 et 1800 euros / ☐ Entre 1800 et 2200 euros / ☐ Entre 2200 euros et 3000 euros / ☐ Entre 3000 et 3500 euros / ☐ Entre 3500 et 4000 euros / ☐ Entre 4000 et 5000 euros / ☐ Supérieur à 5000 euros

19/ *Des commentaires ou remarques en complément ?*

Informations personnelles

20/ *Genre :* ☐ Femme ☐ Homme ☐ Autre

21/ *Age* :

22/ *Commune de résidence* :

23/ Quelle est votre profession actuelle ? **(question facultative)** :

☐ Sans emploi / ☐ Ouvriers / ☐ Employés / ☐ Professions intermédiaires / ☐ Cadres / ☐ Agriculteurs / Artisans, commerçants, chefs d'entreprise ☐ Retraités ☐ Autre (champ libre) :

Réduire sa consommation (Facultatif)

24/ *Adoptez-vous des gestes au quotidien qui permettent la réduction de votre consommation électrique ?*

☐ Oui / ☐ Non

Si oui, lesquels ? (champ libre)

Annexe 2

Principales sources de données mobilisées dans le cadre de l'étude et données non-accessibles, qui mériteraient d'être exploitées.

Sources internes :

- Données relatives à des dispositifs curatifs
    - Fonds de Solidarité Energie
    - Fonds de Solidarité Logement
    - Fonds d'Aide Généraliste
- Données relatives à des dispositifs préventifs
    - Données EcEAUnome

Sources externes :

- Données Total sur les factures impayées
- Données Energies Demain : modélisation Siterre
- Données en open-data :
    - Données Géodip-ONPE sur la précarité énergétique et sur les types de chauffage
    - Données DPE issues de l'ADEME
    - Données sur les causes de mortalité (Inserm-CépiDc)
    - Données issues du recensement
    - Données INSEE (taux de pauvreté, etc.)
    - Données sur le montant et l'utilisation des chèques énergie (DGFIP)
    - Données Enedis sur la consommation par IRIS

Données non-accessibles et qui gagneraient à être mobilisées :

- Données des fournisseurs et distributeurs concernant la consommation d'énergie, les factures et les impayés :
    - Données d'Engie exploitables sur les impayés
    - Pour tous les fournisseurs, nombre de clients par Iris/commune
    - Evolution de la consommation d'énergie
    - Evolution des factures d'énergie
    - Croisement avec les caractéristiques des ménages et des logements connues (toujours de manière partielle) des fournisseurs (typologie logement, nombre de personnes dans le ménage, etc.)
    - Données sur les résiliations de contrat
- Données sur l'impact de la précarité énergétique sur la santé (notamment ARS, APHP)
- Données sur la précarité énergétique d'été
- Données sur les logements insalubres

Les acteur.rice.s du projet d'étude

Cette étude a été réalisée par la Mission Études et pilotage de la donnée (MEPD) à la demande du Service solidarité logement (SSOLOG/DPAS) et de la Délégation à la transition écologique (DTE).

La Mission « Études et pilotage de la donnée » (MEPD), rattachée au Pôle Ressources Humaines et Modernisation, est composée du Bureau de l'analyse et du traitement statistique (BTAS), du Bureau Études et du Bureau Gouvernance des données. La MEPD a été créée pour poursuivre plusieurs objectifs stratégiques en lien avec la production de connaissances et afin de mettre en place une politique globale et cohérente de gouvernance de la donnée au sein du Département de la Seine-Saint-Denis.

Cette étude a été rédigée par Vincent Oursel, Ilker Birkan (chargés d'études/MEPD) et Frédérique Le Goff (Cheffe de bureau Études/MEPD), avec l'appui de Elif Donmez (Data ingénieure/MEPD), Quentin Bontemps (stagiaire traitement et analyse statistique) et Corentin Roquebert (Chef de bureau Traitement et analyse statistique/MEPD).

Ce rapport est le résultat du travail d'une équipe projet composée de membres du Service solidarité logement, de la Délégation à la transition écologique et de la Mission Études et pilotage de la donnée, coordonnée par Frédérique Le Goff. Cette équipe est composée de Romain Dhainaut (Chargé de mission transition écologique), Ari Brodach (Directeur Délégation transition écologique), Leonor Cortes (Cheffe de service Solidarité Logement), Amandine Marié (Responsable du secteur précarité énergétique et amélioration de l'habitat), Corentin Roquebert (Chef du Bureau Analyse et traitement statistique), Ilker Birkan (chargé d'études, Bureau Études) et Vincent Oursel (chargé d'études, Bureau Études).

Nous remercions tout particulièrement les partenaires de ce projet pour le partage de leurs expertises et de leurs données, en particulier l'**ALEC-MVE**, à travers la présence d'Eric Parvin et de Quentin Mailland, l'**ALEC Plaine Commune**, à travers l'implication de Jerry Kamara et d'Aminata Sall, **Enedis**, à travers la contribution de Gilles Marion, de Nassima Taferant et de Claire Baumier. Nous avons reçu un appui de **TotalEnergies**, avec la contribution de Florence Verkarre et de Matthieu Marchand. Nous remercions également Caroline Escoffier d'**EDF**. Plusieurs des données présentes dans ce rapport sont issues d'un travail partenarial avec ces institutions.

Nos remerciements vont également à Jennifer Daude et Romain Souchu d'**Energies Demain**.

Contacts

Frédérique Le Goff, cheffe du Bureau Études
Mail : flegoff@seinesaintdenis.fr
Tel : 01 43 93 78 72